

COMPTE RENDU IN EXTENSO

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

13 ET 14 FÉVRIER 2020

(2EME JOURNÉE)

(MANDATURE 2018-2021)





PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
RIUNIONE 13 È 14 DI FERRAGHJU DI U 2020
RÉUNION DES 13 ET 14 FÉVRIER 2020

JOURNÉE DU VENDREDI 14 FÉVRIER 2020

La séance est reprise à 10 h 10 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI 13

Raportu n^u 039 : Bughjettu Primitivu 2020 : Bughjettu annessu di u Laboratoriu d'Analisi Pumonti

Rapport n^o 039 : Budget Primitif 2020 : Budget annexe du Laboratoire d'Analyses Pumonti

Présentation du rapport du Conseil exécutif 14

VOTE du rapport 15

Raportu n^u 040 : Bugettu primitivu 2020 : Bugettu annessu di u Laboratoriu d'Analisi Cismonte

Rapport n^o 040 : Budget Primitif 2020 : Budget annexe du Laboratoire d'Analyses Cismonte

Présentation du rapport du Conseil exécutif 15

DISCUSSION GENERALE 16

VOTE du rapport 16

SUCIALE – SALUTE / SOCIAL – SANTE

Raportu n° 008 : Lanciu di a chjama cunghjunta à candidaturi da a Cullittività di Corsica è l'Agenza Righjunali di Saluta di Corsica pà a sparghjera di dispositivi d'abitatu inclusivu à prò di i parsoni svantaghjati è anziani

Rapport n° 008 : Lancement de l'appel à candidatures conjoint Collectivité de Corse /Agence Régionale de Santé de Corse pour le déploiement de dispositifs d'habitat inclusif destinés aux personnes handicapées et âgées

Présentation du rapport du Conseil exécutif 17

DISCUSSION GENERALE 19

VOTE du rapport 22

Raportu n° 014 : Cunvenzione di sustegnu à a parentalità in mezu carcerale

Rapport n° 014 : Convention de soutien à la parentalité en milieu pénitentiaire

Présentation du rapport du Conseil exécutif 23

VOTE du rapport 24

Raportu n° 015 : Fà ricunnosce e cumpetenze psicusuciale cum'è arnese di prumuzione di a salute

Rapport n° 015 : Positionner les compétences psychosociales comme outil de promotion de la santé

Présentation du rapport du Conseil exécutif 24

DISCUSSION GENERALE 26

VOTE du rapport 27

Raportu n° 026 : Fissamentu di l'ogettivu d'evuluzione di e spese di i stabilimenti è servizii suciali è medicusuciali pè u 2020

Rapport n° 026 : Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour l'année 2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif 27

VOTE du rapport 31

Rapport n° 029 : Autorizzazione data à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica per summissiunà à a chjama d'ufferte di l'Agenda Regionale di a Salute (ARS) in u quattru di a privenzione di e malatie vetturiale

Rapport n° 029 : Autorisation au Président du Conseil Exécutif de Corse à soumissionner à l'appel d'offres de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre de la prévention des maladies vectorielles

Présentation du rapport du Conseil exécutif 31

VOTE du rapport 32

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Rapport n° 045 : Mudernizazione di e pratiche istituzionale di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 045 : Modernisation des pratiques institutionnelles de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 32

DISCUSSION GENERALE 37

AMENDEMENTS 40

VOTE du rapport 72

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 048 : Cunvenzione di partenariatu trà a Cumunità d'Agglomerazione di Bastia, a Cullitività di Corsica, u Statu è u Sindicatu di Valurizzazione di i Rumenzuli di Corsica in quantu à a giniralizzazioni di a trascalta à a fonti di i frazi casani

Rapport n° 048 : Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Bastia, la Collectivité de Corse, l'Etat et le Syndicat de Valorisation des Déchets de relative à la généralisation du tri à la source des déchets ménagers

Présentation du rapport du Conseil exécutif	73
DISCUSSION GENERALE	76
VOTE du rapport	93

Raportu n° 049 : Cunvenzione di partenariatu trà a Cumunità d'Agglomerazione di u Paesi Aiaccinu, a Cullitività di Corsica, u Statu è u Sindicatu di Valurizzazione di i Rumenzuli di Corsica in quantu à a giniralizzazioni di a trascalta à a fonti di i frazi casani

Rapport n° 049 : Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, la Collectivité de Corse, l'Etat et le Syndicat de Valorisation des Déchets de Corse relative à la généralisation du tri à la source des déchets ménagers

Présentation du rapport du Conseil exécutif	73
VOTE du rapport	93

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 010 : Assestu idraulicu di a Piaghja orientale - Travagli di sicurizzazione di u situ d'Alzitone

Rapport n° 010 : Aménagement hydraulique de la Plaine orientale - Travaux de sécurisation du site d'Alzitone

Présentation du rapport du Conseil exécutif 95

VOTE du rapport 96

Raportu n° 028 : Prugettu da migliurà i trasferimenti d'acqua colta in u Sudeste di a Corsica - Realizzazione di un amplificatore di pressione è di un cundottu di trasferimentu - Fasa 1 : realizzazione di l'amplificatore di pressione di Portivechju

Rapport n° 028 : Projet d'amélioration des transferts d'eau brute dans le Sud-Est de la Corse - Réalisation d'un surpresseur et d'une conduite de transfert - Tranche 1 : réalisation du surpresseur de Portivechju

Présentation du rapport du Conseil exécutif 96

VOTE du rapport 98

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 051 : Urgenza ecologica è climatica - Attu 1 Prupusizione di cuncertazione pè andà versu una autosufficenza alimentaria di a Corsica

Rapport n° 051 : Urgence écologique et climatique - Acte 1 Propositions de concertation pour tendre vers l'autosuffisance alimentaire de la Corse

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 98

DISCUSSION GENERALE 101

VOTE du rapport 101

Raportu n° 046 : « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » : Cunitatu di seguità è di valutazione

Rapport n° 046 : « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » : Comité de suivi et d'évaluation

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 101

VOTE du rapport 105

Raportu n^u 020 : Rinnuvamentu di a Cummissione Permanente di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 020 : Renouvellement de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 105

VOTE du rapport 106

La Commission Permanente de l'Assemblée de Corse est renouvelée

Raportu n^u 021 : Elezzione di i Vici Prisidenti di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 021: Élection des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 106

VOTE du rapport 106

Raportu n^u 052 : Designazione di i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica à i posti di questori

Rapport n° 052 : Désignation des conseillers à l'Assemblée de Corse aux postes de questeurs

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 107

VOTE du rapport Désignation des questeurs 107

Raportu nu 053 : Designazione di i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica in a cummissione di deontulugia

Rapport n° 053 : Désignation des conseillers à l'Assemblée de Corse à la Commission de déontologie

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 107

Désignation 108

Raportu n° 019 : Presa in carica di e spese d'alloghju, di trasportu è di risturazione di Mma Pascale SIMONI, in u quattru di u salone « Les Thermalies 2020 - salone di l'acqua è di u benistà »

Rapport n° 019 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration de Mme Pascale SIMONI, dans le cadre du Salon « Les Thermalies 2020 - Salon de l'eau et du bien-être »

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 108

VOTE du rapport 108

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 011 : Prugettu di cofinanziamentu di travagli di u Cunservatoriu di u Litorale : Situ di u « Pianu di l'isulottu » - cumuna di Centuri

Rapport n° 011 : Projet de cofinancement de travaux du Conservatoire du Littoral : Site du « Plan de l'îlot » - commune de Centuri

Présentation du rapport du Conseil exécutif 109

VOTE du rapport 111

Raportu n° 012 : Gistioni di u duminiu di u Cunsirvatoriu di u Litoral - Parmissu pà un adopru pruvisoriu di a pista di sirvizi di u Ricantu - cumuna d'Aiacciu

Rapport n° 012 : Gestion du domaine du Conservatoire du Littoral - Autorisation d'usage temporaire de la piste de service du Ricantu - commune d'Aiacciu

Présentation du rapport du Conseil exécutif 112

VOTE du rapport 113

Raportu n° 027 : Cunvinzioni cinquennia 2020-2024 relativa à a difinizione è à a missa in opara di l'azzioni di u Parcu di Corsica nantu à u so tarritoriu

Rapport n° 027 : Convention quinquennale 2020-2024 relative à la définition et à la mise en œuvre des actions du Parc Naturel Régional de Corse sur son territoire

Présentation du rapport du Conseil exécutif	113
DISCUSSION GENERALE	115
VOTE du rapport	120

TURISIMU / TOURISME

Raportu n° 030 : Chjama à prugetti 2020 « Cunmissioni à u sistema corsu d'infurmazioni turistica tarritorialiali »

Rapport n° 030 : Appel à projets 2020 « Connexion au système d'information touristique territorial corse »

Présentation du rapport du Conseil exécutif	120
VOTE du rapport	121

Raportu n° 031 : Chjama à prugetti 2020 « Impiazzamenti di cansata pà camping-car »

Rapport n° 031 : Appel à projets 2020 « Aires d'étape pour camping-cars »

Présentation du rapport du Conseil exécutif	122
DISCUSSION GENERALE	127
VOTE du rapport	131

Raportu n° 032 : Chjama à prugetti 2020 « Accoglienza di i cicloturisti »

Rapport n° 032 : Appel à projets 2020 « Accueil cyclo-touristique »

Présentation du rapport du Conseil exécutif	131
VOTE du rapport	134

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / ENERGIA/
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / ÉNERGIE**

Raportu n^u 047 : Individualizazione di i crediti d'investimentu à u benefiziu di u Serviziu d'Incendiu è di Succorsu di u Cismonte

Rapport n^o 047 : Individualisation des crédits d'investissement au bénéfice du Service d'Incendie et de Secours du Cismonte

Présentation du rapport du Conseil exécutif	134
DISCUSSION GENERALE	136
VOTE du rapport	137

AMMINISTRAZIONE GENERALE /ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n^u 016 : Custatazioni da attu autenticu di l'annullamentu anticipatu di l'affittu à custruzzioni nantu à u l'alloghji di Castellucciu in Aiacciu - Puteri datu à Jean BIANCUCCI di firmà l'attu autenticu currispudenti

Rapport n^o 016 : Constatation par acte authentique de la résiliation anticipée du bail à construction sur le parc de logements Castellucciu - Pouvoir donné à Jean BIANCUCCI de signer l'acte authentique correspondant

Présentation du rapport du Conseil exécutif	138
DISCUSSION GENERALE	138
VOTE du rapport	140

Raportu n^u 017 : Disaffittazioni è sclassificazioni di una parcella di tarra in Aiacciu (Pumonti), catastrata à a Sizzioni D n^u 220, da parmetta a conclusioni di un'enfiteusi cun l'Uffiziu Publicu di l'Abitatu di a Cullittività di Corsica

Rapport n° 017 : Désaffectation et déclassement d'une parcelle de terre sise à Aiacciu (Pumonti) et cadastrée section D n° 220 en vue de la passation d'un bail emphytéotique avec l'Office Public d'Habitat de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif **138**

VOTE du rapport **140**

Raportu n° 018 : Cunclusioni di un'enfiteusi à u binifiziu di l'Uffiziu Publicu di l'Abitatu di a Cullittività di Corsica in quantu à a gistioni di u parcu di 118 alloghji di a Risidenza di Castellucciu - Puteri datu à M. Jean BIANCUCCI di firmà l'attu autenticu currispudenti

Rapport n° 018 : Conclusion d'un bail emphytéotique au profit de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse ayant pour objet la gestion du parc de 118 logements de la Résidence de Castellucciu - Pouvoir donné à M. Jean BIANCUCCI de signer l'acte authentique correspondant

Présentation du rapport du Conseil exécutif **138**

VOTE du rapport **141**

COMMUNICATION DE Mme VANINA BORROMEI RELATIVE À LA CONSULTATION DSP MARITIME DES PORTS SECONDAIRES FÉVRIER/AVRIL 2020 **141**

MUZIONE / MOTIONS

N° 2020/O1/005 déposée par M. le Président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Antone TOMASI, Président du groupe « Corsica Libera » : Transfert à la Collectivité de Corse du service public de l'emploi

Présentation de la motion **142**

DISCUSSION GENERALE **145**

VOTE de la motion **146**

N° 2020/O1/008 déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : Projet de création du Museum d'Histoire Naturelle de Corse

Présentation de la motion	146
DISCUSSION GENERALE	149
VOTE de la motion	150

N° 2020/O1/003 déposée par le groupe « Per l'Avvene » : **Demande de mise en œuvre de mesures spécifiques au bénéfice des IDEL, voire d'un statut dérogatoire**

N° 2020/O1/006 déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Soutien aux infirmiers libéraux**

N° 2020/O1/010 déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Demande d'un statut dérogatoire au bilan des soins infirmiers**

En MOTION N° 2020/O1/012 déposée par l'ensemble des groupes

Présentation de la motion	150
DISCUSSION GENERALE	153
VOTE de la motion	159

N° 2020/O1/004 déposée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Per l'Avvene » : Lutte contre les incendies : **Demande de moyens aériens basés en Corse de manière permanente**

Présentation de la motion	159
DISCUSSION GENERALE	161
VOTE de la motion	164

N° 2020/O1/007 déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » et à laquelle s'associe le groupe « Femu a Corsica » : **Revalorisation de la prime du feu à destination des sapeurs-pompiers professionnels**

Présentation de la motion	164
----------------------------------	------------

DISCUSSION GENERALE 165

VOTE de la motion 167

N° 2020/O1/009 déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Reconstruction du pont de la Funtanella (Calacuccia)**

Présentation de la motion 167

VOTE de la motion 169

N° 2020/O1/011 déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica », le groupe « Partitu di a Nazione Corsa » et le groupe « Corsica Libera » : **Avenir du réseau CANOPE de Corse (Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques)**

Présentation de la motion 169

DISCUSSION GENERALE 171

VOTE de la motion 176

La séance est reprise à 10 h 10 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.

Le Président TALAMONI

Veillez regagner vos places, nous allons reprendre la séance.

Nous allons sans doute donner la parole au Président du Conseil exécutif pour les deux rapports budgétaires qui restent à l'ordre du jour.

*** Raportu n° 039 : Bughjettu Primitivu 2020 : Bughjettu annessu di u Laburatoriu d'Analisi Pumonti.**

*** Rapport n° 039 : Budget Primitif 2020 : Budget annexe du Laboratoire d'Analyses Pumonti.**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Donc, budget annexe du laboratoire d'analyses Pumonti : effectif de 53 personnes. Il est en partenariat avec les services de l'Etat, service de la santé publique, en participant activement à la surveillance et à l'amélioration de l'état sanitaire des animaux d'élevage, ainsi qu'à la détection des maladies des animaux sauvages.

Il participe également au contrôle sanitaire et environnemental de l'eau.

Concernant les équilibres du budget annexe, une subvention d'équilibre pour un montant égal à 2 636 540 €.

Concernant les dépenses, vous aurez noté que nous prévoyons une baisse de 2 % dans le cadre d'une politique de rationalisation.

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, elles sont mentionnées dans le rapport qui vous a saisi et détaillées aux pages 4 et 5.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il y a un rapport de la commission des finances, Anne TOMASI n'est pas là, donc c'est le Président qui va le présenter.

M. Guy ARMANET

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Donc, je demande s'il y a une demande de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.¹

Absence des groupes : Andà per Dumane et la Corse dans la République.

Non-Participation : Per l'Avvene.

Le rapport suivant :

*** Raportu n^u 040 : Bugettu primitivu 2020 : Bugettu annessu di u Laboratoriu d'Analisi Cismonte.**

*** Rapport n° 040 : Budget Primitif 2020 : Budget annexe du Laboratoire d'Analyses Cismonte.**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Cismonte : 29 personnes, 25 sur le site d'Erbaghjolu et 4 sur le site de Corti.

Quatre secteurs techniques, 1 pôle de formation agroalimentaire.

En ce qui concerne la subvention d'équilibre, elle est d'un montant égal à 1 526 100 €.

Les dépenses réelles, dépenses de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les recettes sont détaillées aux pages 5 et 6 du rapport de saisine de l'Assemblée de Corse.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur ce BP 2020 du laboratoire d'analyses Cismonte.

Le Président TALAMONI

Merci, donc le rapport de la commission des finances.

M. Guy ARMANET

Favorable.

¹ Délibération N° 20/029 AC

Le Président TALAMONI

Y a-t-il une demande de prise de parole ? Oui, vous avez la parole, M. LACOMBE.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président, salute à tutti.

Très rapidement, je ne suis pas intervenu lors du rapport précédent, donc sur celui-ci pour la même observation qui a été faite en commission des finances, évidemment ces budgets annexes font l'objet d'une subvention d'équilibre, ce qui est normal, elle a été longtemps décriée et dénoncée. Et, je ne peux déplorer aujourd'hui que si l'on compare à 2018, elle ne fait qu'augmenter de manière significative.

Donc, des subventions d'équilibre qui augmentent encore plus qu'avant. Donc, je voudrais tout simplement le signaler et nous ne participerons pas, comme sur le budget précédent. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

Donc, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.²

Absence des groupes : Andà per Dumane et la Corse dans la République.

Non-Participation : Per l'Avvene.

Nous allons peut-être prendre les rapports sur la santé.

SUCIALE – SALUTE / SOCIAL – SANTE

² Délibération N° 20/030 AC

*** Raportu n° 008 : Lanciu di a chjama cunghjunta à candidaturi da a Cullittività di Corsica è l'Agenza Righjunali di Saluta di Corsica pà a sparghjera di dispositivi d'abitatu inclusivu à prò di i parsoni svantaghjati è anziani.**

Rapport n° 008 : Lancement de l'appel à candidatures conjoint Collectivité de Corse /Agence Régionale de Santé de Corse pour le déploiement de dispositifs d'habitat inclusif destinés aux personnes handicapées et âgées.

Vous avez la parole pour présenter ce rapport.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président. Donc il s'agit d'un lancement d'appel à candidatures conjoint avec l'ARS sur le déploiement d'une offre d'habitat inclusif destiné aux personnes handicapées et âgées.

Les politiques de l'autonomie qui ont été mises en œuvre par la Collectivité ont pour ambition de relever le défi du vieillissement de la population, mais aussi de promouvoir et soutenir des projets innovants en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la société.

Le mode de vie, notamment le fait de pouvoir disposer d'un logement en milieu ordinaire, hors institution, est un élément clé. Aujourd'hui, une personne âgée ou une personne en situation de handicap qui ne peut plus vivre seule à son domicile, ne dispose pas de véritable alternative autre que celle d'une entrée en établissement.

Il relève de notre volonté politique qu'une offre intermédiaire soit proposée aux personnes en perte d'autonomie. L'habitat inclusif constitue cette alternative, je l'avais annoncé, dans le Prujettu suciale en 2018.

Il est destiné aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées qui font le choix d'un mode d'habitation regroupée entre elles ou avec d'autres personnes. Ce mode d'habitat favorise le lien entre résidents, il est par ailleurs assorti d'un projet de vie sociale et partagée.

La première étape de cette stratégie se concrétise par le lancement d'un appel à candidatures conjoint entre la Collectivité et l'ARS à la fin du mois.

Un cahier des charges pose néanmoins des orientations afin de répondre aux principaux objectifs suivants : favoriser le vivre ensemble et limiter le risque d'isolement ; offrir un lieu de vie ordinaire et durable aux personnes ; proposer un mode

de vie regroupé aux résidents assorti d'un projet de vie sociale et partagée ; garantir une accessibilité aux services de la vie quotidienne.

Les candidatures pourront être déposées jusqu'à mi-mai, les projets qui seront retenus seront labellisés dans le courant du mois de septembre 2020.

Il est également important de préciser que, dans le cadre d'une démarche volontariste de soutien à ces initiatives en matière d'habitat inclusif, la Collectivité a décidé de mobiliser une aide financière complémentaire qui pourra aller jusqu'à 35 000 € en matière d'investissement.

Par ailleurs, nous soutenons également des aides individuelles versées aux bénéficiaires, les prestations de compensation du handicap et l'allocation personnalisée d'autonomie, qui pourront dans un contexte expérimental être mutualisées entre les habitants, sous réserve de l'accord de chacun d'entre eux.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le cahier des charges relatif à l'appel à candidatures ; d'autoriser le lancement de l'appel à candidatures conjoint avec l'ARS ; d'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer l'ensemble des actes financiers à intervenir.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission de la culture, Anne-Laure SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme FAGNI s'est interrogée sur la définition des modes de vie regroupés, tout en précisant qu'elle était très favorable à ces résidences.

Les services ont expliqué que l'habitat inclusif avait pour vocation la création de petites structures qui pourraient accueillir au maximum 5 ou 6 personnes. Les personnes résidentes ne pouvant plus vivre seules pour différentes raisons font le choix de l'habitat inclusif.

J'ai souhaité savoir si les collectivités locales pouvaient être porteuses de projet.

Les services ont répondu par l'affirmative mais ont précisé qu'au-delà du projet immobilier respectant les règles de l'habitat inclusif, il fallait pouvoir mobiliser des ressources humaines proposant l'accompagnement médico-social et l'animation. Les services ont souligné que cet accompagnement devait être construit à partir du profil et des besoins des personnes accueillies.

Mme POLI s'est interrogée sur le nombre de projets qui pourrait être financé par l'enveloppe allouée.

Les services ont souligné que ce nombre sera défini en fonction de la nature des projets qui seront portés, ont précisé que ce dispositif était conjoint avec l'ARS, qui finançait à hauteur de 167 000 € environ le temps d'animation et un financement par place et par résident entre 3 000 et 8 000 €.

La commission a émis un avis favorable avec toujours la non-participation de Mme Catherine COGNETTI TURCHINI pour le groupe Andà per Dumane.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il y a également un rapport de la commission des finances.

M. Guy ARMANET

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la parole est à qui la demande. Vous avez la parole.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, M. le Président.

Le rapport que nous nous apprêtons à voter confirme la volonté clairement affichée de notre collectivité, d'avancer nant' à u prughjettu suziale.

Au cours de la dernière session, un point d'étape, ainsi que les perspectives à venir pour 2020 - 2021 nous ont été présentés.

Ce rapport s'inscrit pleinement dans les politiques en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Il aborde la problématique du

maintien à domicile érigée comme une priorité par le soutien de dispositifs existants, mais aussi par des projets innovants en matière d'inclusion.

L'habitat inclusif serait une troisième voie entre la vie à domicile et l'hébergement en structure, appelé aussi habitat accompagné, qui permettrait de conjuguer indépendance et sécurité.

Selon une dernière étude de l'INSEE, à l'horizon 2050 un insulaire sur trois serait âgé de 65 ans ou plus. On assisterait à une forte augmentation d'un quatrième âge, en particulier chez les centenaires qui se situeraient aux alentours de 1 500, soit 8 fois plus qu'en 2013. Ainsi, l'île compterait deux seniors pour un jeune.

La part des personnes de 75 ans ou plus progresserait de 11 points et serait maximale en Corse avec 21 % de la population résidente.

Le 31 janvier dernier, la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, la DREES qui dépend du ministère de la santé, a rendu publique une enquête ; enquête où il ressort que le moral des résident en EHPAD est plus dégradé qu'à la maison, 1/3 d'entre eux déclarent ne se sentir jamais ou rarement heureux, contre 15 % des séniors à domicile.

Ces quelques chiffres que je viens d'évoquer démontrent bien qu'avec l'avancée en âge se pose donc la question du maintien dans un logement ordinaire.

Bien vieillir chez soi, correspond à une volonté forte des personnes concernées et de leurs familles.

La question de l'habitat devient centrale pour les personnes en risque de fragilité. Quelle famille peut affirmer qu'elle n'a pas été confrontée à cette problématique ? Qui peut affirmer qu'elle ne le sera pas tôt ou tard ? Quelle solution serait la mieux adaptée ?

Tous ces questionnements existent et sont prégnants. Il est donc nécessaire, voire indispensable, de réconcilier dans le cadre de vie sociale et partagée le besoin de se sentir chez soi par un logement protecteur et par l'accès à des services indispensables à la vie quotidienne.

Ainsi, Mme la Conseillère exécutive en charge du social et de la santé, nous nous réjouissons de la mise en place de cet appel à projets entre la Collectivité de Corse et l'ARS, et espérons qu'il recevra un écho favorable, qui permettra de voir sur notre territoire le déploiement d'un tel dispositif.

Nous savons tous l'attachement que nous portons aux personnes en situation de handicap et combien leur bien-être nous préoccupe.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Il y a Pascale SIMONI qui a demandé la parole, elle l'a.

Mme Pascale SIMONI

Merci, M. le Président. Comme je l'ai souligné en commission, je trouve ce mode d'habitation regroupée avec un projet de vie sociale et partagée très intéressant. J'y vois par extension des similitudes avec l'habitat participatif.

Dans votre dispositif, Mme la Conseillère exécutive, il n'y a pas de logique d'accession à la propriété comme pour l'habitat participatif, mais il y a bien cette logique de vivre ensemble autour d'un projet commun. Je pense qu'au-delà du cadre médicosocial, cet appel à projets répond totalement à une problématique sociétale forte. Conserver son indépendance dans un cadre sécurisé et harmonieux, est un gage de bien-être évident pour les personnes les plus fragiles.

D'un point de vue matériel, l'idée de s'appuyer en priorité sur du bâti existant a peut-être des vertus en matière de rapidité opérationnelle, comme il est précisé dans le rapport, mais j'y vois aussi une opportunité patrimoniale. A ce propos, permettez-moi de vous rappeler la réelle plus-value que pourrait vous apporter le CAUE, tant en termes purement architecturale, mais également en qualité de conseil lors de la constitution du dossier de sa partie technique.

Pour finir, je vous souhaite de réussir très rapidement à atteindre votre objectif de création d'une cinquantaine de places. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, donc il y a Mme FELICIAGGI qui avait demandé la parole.

Mme Isabelle FELICIAGGI

Merci, M. le Président.

Moi je voulais juste dire que j'ai commencé à travailler sur ce projet en 2017 avec « Espoir Autisme Corse », et l'OPH à Ajaccio.

Donc bien sûr après on n'a pas pu continuer puisqu'il n'y avait plus de départements.

Nous avons rencontré le Président de l'OPH fin 2018, avec Espoir Autisme Corse, mais ça n'a toujours pas avancé, donc je compte sur vous pour que ça avance cette fois-ci parce que c'est très important. C'est un super projet et en plus l'ARS a les financements pour le faire.

Et en même temps, le pot commun de PCH c'est intéressant aussi dans d'autres domaines, surtout le transport, puisque je sais que la MDPH travaille sur ce sujet-là, parce qu'on a essayé de travailler aussi au niveau de la CAPA, mais ça été très compliqué, et c'est vrai que si c'est la région qui le mène, ça sera encore mieux. Et dans d'autres cas aussi le cumul de PCH, c'est un dispositif très intéressant.

Il faudrait peut-être aussi penser à ça pour la langue des signes parce qu'il manque d'interprètes et quand on a besoin d'une interprète, mettre les PCH en commun ça serait intéressant aussi.

Voilà, en tout cas merci et bonne route !

Le Président TALAMONI

Merci, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non, il n'y en pas, donc la parole est à l'Exécutif pour un mot de réponse.

Mme Bianca FAZI

Juste un mot pour vous rassurer. Effectivement notre volonté d'aller au bout, nous sommes appuyés par le Président de l'Exécutif bien entendu, et nous irons au bout de la démarche, soyez-en rassurés.

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.³

Le rapport suivant est le rapport n° 014. Vous avez la parole Mme la conseillère exécutive.

³ Délibération N° 20/031 AC

* **Raportu n^u 014** : **Cunvenzione di sustegnu à a parentalità in mezu carcerale**

* **Rapport n° 014** : Convention de soutien à la parentalité en milieu pénitentiaire

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Comme vous le savez, nous avons des mamans qui sont en centre pénitentiaire, notamment à Borgu et qui ont parfois des bébés avec elles.

La Direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire travaille en collaboration avec l'administration pénitentiaire, dans un suivi sanitaire, avec la mise en place de consultations régulières de prévention médicosociale en faveur des femmes enceintes et des bébés hébergés auprès de leur mère (consultations prénatales, consultations de nourrissons...).

Lorsque une femme est détenue, son enfant, lui, est non détenu et la prise en charge ne relève pas de l'administration pénitentiaire. Cet enfant est isolé, car il n'a jamais d'autre contact que celui de sa mère.

Afin que l'enfant puisse bénéficier d'un bon développement, le service de protection maternelle et infantile (PMI), propose une prise en charge financière, qui consiste à l'accompagnement et à des journées d'accueil en structures, de type crèches ou haltes garderies.

Le coût de cette action est estimé à 1500 euros mensuels par enfant et sera imputé sur le budget de la PMI. Bien que ce cadre reste exceptionnel, il trouve tout son sens dans les préconisations des « 1 000 premiers jours de vie de l'enfant », qui porte sur la sociabilisation et le développement de l'enfant.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, il est proposé de formaliser un partenariat avec le Centre pénitentiaire di u Borgu, la Caisse d'allocations familiales (CAF) et les structures d'accueil (multi-accueil « Le petit prince » di U Borgu ; multi-accueil municipal de Lucciana).

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable, Président

Le Président TALAMONI

Un rapport de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

La parole est à qui la demande. Personne ne la demande. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport état ADOPTE à l'unanimité.⁴

Rapport suivant n° 015. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

*** Rapport n° 015 : Fà ricunnosce e cumpetenze psicusuciale cum'è arnese di prumuzione di a salute**

*** Rapport n° 015 : Positionner les compétences psychosociales comme outil de promotion de la santé**

Mme Bianca FAZI

Merci, Monsieur le Président.

La promotion de la santé s'inscrit dans la lignée de définition proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : « un état de complet bien-être physique, mental et social » tant pour la santé au travail que pour la santé des populations

⁴ Délibération N° 20/032 AC

accompagnées. Elle permet aux populations d'améliorer leur santé et d'en faire une ressource de la vie quotidienne selon l'environnement global.

La Collectivité poursuit deux objectifs dès le plus jeune âge.

- Faire de la lutte contre les inégalités sociales, territoriales et de santé dès l'enfance une priorité, à travers les politiques sanitaires, sociales et éducatives ;
- Rendre effectif l'accès aux droits fondamentaux.

Nous portons ainsi deux actions visant le déploiement d'actions collectives de développement des compétences psychosociales.

L'organisation d'un colloque le 16 juin 2020 sur Aiacciu qui concernera l'ensemble des services de la direction générale adjointe au social ayant pour objectifs :

- de construire une culture commune et de disposer d'un langage partagé autour du concept des CPS,
- de découvrir des expériences et des outils pouvant être intégrés aux pratiques professionnelles dans une perspective de promotion de la santé.

L'organisation d'un séminaire formation/action qui sera organisé en novembre 2020 sur 2 journées à Corti, conjointement avec l'Agence Régionale de Santé, il concernera les agents volontaires et motivés pour développer dans leurs pratiques d'interventions des outils de développement des compétences psychosociales. Il sera ouvert aux agents de la Collectivité mais également aux acteurs institutionnels et associatifs des secteurs médicosociaux du territoire.

Je suis heureuse, à cette occasion, de vous annoncer que notre candidature a été retenue par Adrien TAQUET comme territoire d'expérimentation concernant la mise en œuvre d'actions innovantes en faveur de la protection de l'enfance. Cette sélection consacre le travail que nous portons depuis deux ans. Il nous permettra de disposer de moyens supplémentaires d'action.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Avis favorable. La commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, Mme FELICIAGGI.

Mme Isabelle FELICIAGGI

J'ai juste une question. Je voudrais savoir si l'IREPS était dans le dispositif parce que c'est eux qui s'occupent de mettre en place les contrats locaux de santé et c'est exactement tous les thèmes qui sont abordés dans ce que vous allez faire là justement.

Mme Bianca FAZI

Pour vous répondre, ce n'est pas tout à fait pareil, l'IREPS n'est pas associé parce que les compétences psychosociales, c'est vraiment sur le développement de l'enfant et à partir des 1 000 premiers jours de la vie. Ce qu'il faut, par contre, c'est vraiment arriver à contractualiser et c'est un peu la difficulté que nous avons actuellement, avec l'Education nationale. En fait, c'est un repérage qui se fait dès la plus petite enfance.

Il y a déjà une formation qui s'effectue sur des enfants un petit peu plus grands, en maternelle, avec les professeurs des écoles. Mais ce que nous voulons, c'est aller plus loin et c'est pour ça que nous avons été sélectionnés par M. Adrien TAQUET parce que là, on part sur les 1 000 premiers jours de la vie, y compris sur la maman enceinte, de manière à développer. L'IREPS, c'est un petit peu différent dans son action.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix puisque le Conseil exécutif a répondu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁵

Rapport suivant n° 26. Vous avez la parole.

*** Rapport n° 026 : Fissamentu di l'oggettivu d'evuluzione di e spese di i stabilimenti è servizii sociali è medicusociali pè u 2020**

*** Rapport n° 026 : Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour l'année 2020**

Mme Bianca FAZI

Merci, Monsieur le Président.

Depuis deux ans, la Collectivité a travaillé à réduire les inégalités tarifaires existantes au sein des services et établissements médicosociaux entre le Cismonte et le Pumonte qui perduraient depuis plusieurs années, suite au gel des tarifs intervenus en Cismonte entre 2014 et 2017.

Ainsi, les services et établissements du Pumonte avaient vu leurs tarifs évoluer régulièrement, leur permettant de consolider leur équilibre financier d'investir, tandis que les établissements du Cismonte travaillant à budget constant, ne disposaient plus d'aucune marge de manœuvre et constataient des déficits structurels pour un grand nombre.

Dès 2018 et en 2019, la Collectivité a ainsi adopté des objectifs annuels de dépenses différenciées afin de permettre des évolutions tarifaires plus importantes en Cismonte et compenser le retard des dernières années.

Les services et établissements de Corse disposent désormais de bases tarifaires comparables et il est possible en 2020 de proposer un taux d'évolution global unifié.

Dans ce cadre, la Collectivité a la volonté de favoriser l'accessibilité financière des usagers et de contenir le reste à charge. J'insiste sur le reste à charge parce que pour certains bénéficiaires, c'est très important.

⁵ Délibération N° 20/033 AC

Cela concerne les personnes âgées et hébergées en EHPAD. Je rappellerai à cette occasion que 34 nouvelles places ont été habilités à l'aide sociale en 2019 sur le Cismonte.

Au titre de l'exercice 2020, 86 établissements sont ainsi concernés, 70 dans le champ de l'autonomie, 16 dans le secteur de l'enfance.

Fixation de l'objectif d'évolution des dépenses 2020 des ESMS de Corse, pour mémoire, l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux, médicosociaux permet d'identifier le volume financier qui sera alloué aux services et établissements.

Pour l'année 2020, le taux de reconduction des budgets proposés permet à chaque établissement d'absorber l'impact du GVT et des évolutions des conventions collectives opposables, tout en intégrant l'évolution du niveau d'activité réalisée.

Ainsi, l'évolution de la masse salariale est fixée à + 0.80 % maximum pour 2020. Sauf projets particuliers ou évolution significative de l'activité, les moyens financiers consacrés aux charges courantes et à la structure seront reconduits à l'identique.

Les mesures nouvelles à prendre en compte sont dans le domaine de l'autonomie les personnes âgées et en situation de handicap, 109 places nouvelles seront créées ainsi que 3 plateformes de répit et un centre d'accompagnement multimodal du handicap sur le territoire du Taravo, Extrême-sud, Plaine orientale.

Parmi les nouvelles places, notons des places à destination des publics touchés par les troubles du spectre autistique ou des maladies neurodégénératives.

- Création de 50 places en résidence autonomie.
- Création de 36 places d'accueil de jour (PAPH), personne en perte d'autonomie et personne en situation de handicap sur les territoires.
- Extension de 10 places du SAMSAH TSA.
- Extension de la capacité d'accueil du service d'accueil de jour pour adultes handicapés géré par l'ARSEA sur Aiacciu et Purtivechju.

Dans le domaine de l'enfance, extension des mesures en milieu ouvert et des dispositifs de maintien à domicile ainsi que des mesures du SAFE (service d'accompagnement famille enfance).

- Ouverture du lieu de vie A RONDINA, situé à San Giovanni di Moriani.
- Ouverture d'ADUNITI PUMONTE de 10 places pour les mineurs non accompagnés.
- Construction de la nouvelle pouponnière « A CIUCCIARELLA ».
- Préfiguration du nouveau modèle de financement des services d'aide à domicile.

Je rappelle qu'au cours de l'année 2020, la Collectivité de Corse participera également à la préfiguration du nouveau modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Dans ce cadre, et sur la base d'un appel à candidatures, cinq services d'aide et d'accompagnement à domicile ont été retenus afin de participer à la préfiguration d'un nouveau modèle de financement. Un CPOM sera signé avec chaque service d'ici le 31 mars 2020. Nous mobiliserons dans ce cadre, 668 118,52 euros.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- d'approuver les modalités et les orientations de la campagne de tarification 2020 ;
- de retenir pour l'année 2020 le principe d'un taux d'évolution global moyen des tarifs et dotations des ESMS du territoire de Corse, lequel est fixé à + 0.80 % hors mesures nouvelles et reprise des résultats des années antérieures ;
- de maintenir la valeur du point GIR territorial 2020 à hauteur de 9,47 pour l'ensemble des EHPAD de Corse.
- d'approuver une modalité spécifique pour la campagne de tarification 2020 des SAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile).

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Il y a un vote favorable et cette fois-ci à l'unanimité en tout cas des présents.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. LEONETTI, rappelant qu'il s'agit là d'un sujet sensible, a estimé que la contrainte du taux global d'évolution des tarifs de dotations est particulièrement sévère.

Les services ont précisé qu'il y avait différents aspects dans la procédure de tarification des établissements : pouvoir leur donner les moyens de mettre en œuvre leurs projets et d'avoir des prises en charge de qualité. Cependant il convient de constater que l'augmentation des budgets des EHPAD se traduit par une augmentation du tarif journalier ; ainsi une hausse du taux de 3 % va se répercuter automatiquement sur le tarif dont devra s'acquitter l'usager pour entrer dans l'établissement.

Le dialogue de gestion mené depuis deux ans avec les établissements permettra de concilier les enjeux de rationalisation, d'effort économique de la part des structures et en même temps, concilier ces enjeux avec une qualité des prises en charge afin de garantir une accessibilité financière pour les usagers.

M. LEONETTI a fait observer qu'il fallait à la fois lutter contre l'inflation tout en limitant les moyens ; l'exercice s'avérant plutôt difficile.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la rapporteure. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Je pense que je dois sortir parce que je préside une association qui gère 100 lits d'EHPAD. Est-ce que je vote ?

Le Président TALAMONI

A mon avis, vous sortez, c'est très bien. Ne prenons pas de risques, cher collègue. Mme Véronique ARRIGHI sort, nous en prenons acte.

Je vais mettre ce rapport aux voix Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité ⁶

(Pierre GHIONGA et Véronique ARRIGHI absents)

Dernière rapport santé, n° 29. C'est Mme FAZI toujours qui nous présente ce rapport. Vous avez la parole.

*** Raportu n° 029 : Auturizzazione data à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica per summissiunà à a chjama d'ufferte di l'Agenza Regionale di a Salute (ARS) in u quattru di a privenzione di e malatie vetturiale**

*** Rapport n° 029 : Autorisation au Président du Conseil Exécutif de Corse à soumissionner à l'appel d'offres de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre de la prévention des maladies vectorielles**

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Tout est dit dans le titre. Il s'agit de candidater et de soumissionner à l'appel d'offres de l'ARS en vue de lutter contre les maladies vectorielles souvent induites par nos chers moustiques.

Je vous propose d'en délibérer. Tout est détaillé dans le rapport. Il y a 4 lots sur lesquels nous devons candidater.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission de la culture.

⁶ Délibération N° 20/034 AC

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable, Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas d'autres rapports de commissions à présenter. Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Non. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁷

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
--

* **Raportu n° 045** : Mudernizzazione di e pratiche istituzionale di l'Assemblea di Corsica

* **Rapport n° 045** : Modernisation des pratiques institutionnelles de l'Assemblée de Corse

Le Président TALAMONI

Je vous vais vous présenter un rapport concernant la modernisation des pratiques institutionnelles de l'Assemblée de Corse.

C'est un rapport qui est assez précis, qui concerne un grand nombre de sujets. Je suis d'ailleurs saisi d'un certain nombre d'amendements qui ajoutent des sujets à ceux que j'avais abordés moi-même dans le texte initial. Donc, il faudra que nous examinions de manière précise ces amendements. Mais je crois que nous pouvons le faire en séance publique, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de nous voir en commission.

Les trois éléments principaux du rapport initial.

D'une part, la refondation du comité d'évaluation des politiques publiques.

⁷ Délibération N° 20/035 AC

En deuxième lieu, la création d'une questure.

Et enfin, la création d'une commission de déontologie de l'Assemblée de Corse avec un président qui aurait la fonction de déontologue.

S'agissant de la refondation du comité d'évaluation des politiques publiques, j'ai été à l'origine, à travers une motion déposée au début des années 2010, de la création d'un comité d'évaluation des politiques publiques. L'évaluation, c'est ce qui existe à peu près dans toutes les assemblées, dans tous les organes délibérants modernes à travers la planète. C'est véritablement quelque chose de nécessaire.

Cette idée avait fini par cheminer, un peu lentement, mais avait cheminé et avait donné lieu sous la mandature 2010/2015 à un rapport qui avait été présenté par le président de la commission des finances à l'époque qui était Antoine ORSINI. Ce rapport, je dois le dire, était un peu éloigné de ma motion initiale, mais enfin, il consistait quand même à franchir un premier pas. C'est la raison pour laquelle nous avons considéré que cette démarche était positive.

Mais, effectivement, ce rapport était affecté d'un certain nombre de défauts que nous avons soulignés à l'époque et qui nous demandent aujourd'hui de réfléchir à une refondation du comité.

Un de ces défauts, c'était la présidence du comité d'évaluation qui était attribuée au président de la commission des finances. C'est vrai que ça a quelque chose d'un petit peu choquant dans la mesure où c'est un membre, et un membre important de la majorité, qui préside encore aujourd'hui le comité d'évaluation.

Nous n'avons pas fait ce choix, cela a été fait lorsque nous étions dans l'opposition et ça n'était pas du tout mon idée initiale.

Cependant, lorsque nous avons pris nos responsabilités à la fin de l'année 2015, le comité a été mis en route sur cette base-là. Jean BIANCUCCI a présidé pendant les deux premières années ce comité d'évaluation, il l'a réuni un grand nombre de fois. Ensuite, le président a été Guy ARMANET, qui était président de la commission des finances.

Aujourd'hui, et nous le voyons bien à travers les demandes émanant de la société civile, pour utiliser une expression commode mais un peu floue, je pense notamment à un des deux collectifs que nous avons reçus, il y a une forte demande de transparence et d'évaluation de ce qui est fait avec les deniers publics. Cela avait d'ailleurs conduit notre collègue Jean-François CASALTA à déposer une motion, il y a

quelque temps, avec le succès que l'on sait... Mais peut-être que nous pouvons nous mettre d'accord sur un certain nombre de dispositifs de nature différente.

Donc, refondation de ce comité d'une part, pour en confier la présidence soit à un membre de l'opposition, ce qui est le minimum, soit à une personnalité extérieure à la Collectivité, ce qui est peut-être encore mieux.

Refondation également pour introduire ce que j'avais proposé moi-même : introduire les usagers dans le processus de contrôle, les représentants des usagers. D'ailleurs, une certaine externalisation du contrôle, ça me paraît également une garantie à donner à l'opinion s'agissant des politiques publiques qui sont menées.

Le premier élément de ce rapport, c'est bien le perfectionnement, la refondation du comité d'évaluation pour lui donner davantage de performance.

Le deuxième élément est la création d'une questure.

La questure, on sait ce que c'est : ça serait une interface en quelque sorte entre les élus de l'Assemblée, ça concerne véritablement l'assemblée délibérante, une interface à travers un certain nombre de questeurs, interface entre les élus et l'administration. On sait que nous avons rencontré un certain nombre de difficultés pour des choses extrêmement matérielles, notamment les ordinateurs de dotation, les téléphones et il y a eu un certain nombre de problèmes qui avaient été soulevés, notamment par notre collègue Hyacinthe VANNI depuis maintenant non pas des mois, mais des années. Donc, il serait intéressant d'avoir cette questure. Cela permettrait également à l'opposition, qui aurait évidemment 1 un ou 2 questeurs... Je pense 2 sur 4, ce serait un équilibre. Et d'ailleurs, je dépose en ce sens un amendement à mon rapport initial pour porter le nombre de questeur de 3 à 4.

Je reviens sur le rôle, cela permettrait également à l'opposition d'avoir un accès plus direct, y compris aux comptes, s'agissant de l'assemblée délibérante toujours, donc l'usage qui est fait par l'Assemblée du budget qui lui est alloué.

Je disais sur cette questure que je déposais un amendement à mon propre rapport sur une suggestion qui m'a été faite et qui me paraît tout à fait opportune.

Initialement, j'avais prévu 3 questeurs. On a souvent l'habitude de choisir un nombre impair au cas où il y aurait un vote. Mais je pense que s'agissant de la questure, il n'y a pas véritablement de difficultés à cet égard et effectivement, le nombre de 4 questeurs, 2 de l'opposition, 2 de la majorité, 2 femmes, 2 hommes, bien entendu, il

faut que la parité soit également respectée, cela va sans dire, je crois que ça sera préférable.

Voilà pour la questure. C'est un élément de modernisation de notre assemblée délibérante.

Enfin, la commission de déontologie. Comme vous le savez, la déontologie correspond aussi à un souci particulièrement prégnant aujourd'hui à des demandes de l'opinion. Il faut que nous donnions des garanties, et nous les donnons, je crois, à travers une méthode, la plus adéquate possible.

La commission de déontologie, je propose qu'elle soit composée d'un certain nombre d'élus de la majorité et de l'opposition, à parité et la parité hommes/femmes également. Mais je propose que cette commission de déontologie soit présidée par une personnalité extérieure de façon à donner toutes les garanties à cet égard.

On voit bien qu'aujourd'hui, les conditions se renforcent. Nous avons pris à travers le secrétariat général un certain nombre de conseils auprès d'avocats spécialisés sur la déontologie, ce qui nous conduit souvent à effectuer un jeu de chaises musicales. Vous avez vu, nous sortons, nous rentrons à nouveau dans l'hémicycle. Parfois, ça a un caractère un petit peu burlesque, mais en même temps, c'est une nécessité qui nous est imposée par les exigences nouvelles en matière de déontologie qui sont très précises et très techniques.

C'est la raison pour laquelle je propose que la présidence de la commission de déontologie soit confiée à une personnalité extérieure qui serait un juriste. Nous avons eu, en conférence des présidents, une discussion sur la nature de ce juriste. J'ai proposé un ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Bastia ou d'Ajaccio, un ancien bâtonnier. Vous savez que des anciens bâtonniers, il y en a quand même un certain nombre à Bastia et à Ajaccio, ce n'est pas un choix particulier bien entendu. D'autant, que le choix serait effectué et je le propose, et peut-être même peut-on le préciser à travers un amendement, que le choix soit effectué par les conseils de l'ordre de Bastia et d'Ajaccio, parmi la dizaine ou peut-être les deux dizaines d'anciens bâtonniers. Je n'ai pas fait le compte, mais je crois qu'il y en a quand même pas mal.

Pourquoi un avocat ? Parce qu'effectivement, c'est le juriste qui, à un moment donné, est suffisamment généraliste pour travailler cette question.

Le bâtonnier, pourquoi ? Parce qu'il a eu justement à faire respecter la déontologie au sein du barreau. Donc, à mon avis, c'est véritablement la modalité – je sais que du côté du groupe « Per l'avvene », on en a un peu discuté en conférence des

présidents – mais sincèrement, je pense que ça ne peut être qu'un juriste, parce que c'est une matière d'une grande technicité sur le plan juridique. Ça ne peut pas être un notaire qui, évidemment, a ses intérêts techniques tournés vers d'autres horizons. Je ne pense pas qu'il soit opportun, je le dis franchement, de demander à un magistrat de le faire parce que ça voudrait dire que nous voulons nous mettre sous tutelle et que ce serait déjà, d'une certaine manière, préjuger de notre propre capacité collective à gérer cette situation et ses nécessités.

De la même manière, je ne pense pas qu'il faille s'adresser à l'extérieur sur cette question-là, mais qu'il faut véritablement que cela puisse être fait tout naturellement en Corse.

Je maintiens cette proposition, on peut en discuter bien entendu, mais je maintiens une personnalité extérieure pour présider la commission de déontologie. Je maintiens cette proposition de demander aux 2 conseils de l'ordre, dans leur grande diversité politique, dans leur grande diversité également de spécialisation, de désigner l'ancien bâtonnier qui a bénéficié de la confiance de ses pairs, puisqu'il a fallu quand même qu'il soit élu à un moment donné, même si c'est il y a quelques années, et enfin qui a eu à traiter pendant 2 ans de questions de de déontologie.

Je ne vois pas trop qui pourrait mieux faire le travail qu'un ancien bâtonnier. Encore une fois, le choix sera très large et il ne sera pas effectué par nous-mêmes. Je crois que c'est une manière de donner vraiment des garanties à l'opinion du sérieux de la démarche.

Voilà les trois éléments que je voulais vous présenter : refondation du comité d'évaluation ; questure ; commission de déontologie et externalisation de ces démarches de contrôle et de transparence parce qu'on ne peut pas s'autocontrôler constamment et s'autoévaluer. Je suis tout à fait d'accord et d'ailleurs, ma démarche initiale au début des années 2010, ça n'était pas du tout ça. Il y a eu des compromis, mais des compromis qui n'étaient pas très équilibrés.

Il y a d'autres choses qui sont demandées dans ce rapport. Il y a un certain nombre d'amendements qu'en ce qui me concerne, je regarde plutôt globalement d'un œil positif, un certain nombre d'amendements qui sont proposés. Il y en aura peut-être d'autres.

Nous allons ouvrir la discussion générale. Ensuite, il y aura une présentation des amendements qui sont pour l'instant déposés par l'opposition et par moi-même d'ailleurs. Peut-être, il y aura de la part de l'Exécutif également un certain nombre de remarques, voire de propositions.

Voilà quel est le sens de ce rapport.

La parole est à qui la demande. Jean-Martin MONDOLONI et ensuite François ORLANDI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

C'est un rapport qui n'est pas neutre parce qu'il touche d'une certaine façon au centre de gravité décisionnel entre l'assemblée délibérante et l'Exécutif. Donc, il faut à la fois respecter les textes et particulièrement, vous savez combien j'y suis attaché, les attributions dévolues par le législateur au pouvoir exécutif. Mais il faut donner la pleine quintessence de nos moyens et surtout, la possibilité pour notre Assemblée de pouvoir délibérer dans les meilleures conditions. Donc, nous partageons l'esprit de votre texte d'une façon générale sur la base de la matrice que vous venez d'indiquer.

Je présente globalement, si vous en êtes d'accord, les points qui nous semblent utiles de rajouter et qui se traduiront par les amendements n° 2 et n° 3, dans le désordre peut-être et par ordre d'importance décroissant.

La première chose qui nous semble importante, parce que nous l'avons fixée dès le début de cette mandature, c'est-à-dire depuis la naissance de la Collectivité unique : il faut accélérer le processus qui doit conduire, en vertu des dispositions de l'article 30 de la loi NOTRe, sur le thème et pour faire simple « qui fait quoi et comment on désengorge les travaux de l'Assemblée de Corse ? » Non pas au profit de la commission permanente, le but n'est pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul, mais de redonner à cette assemblée, à cet hémicycle, une configuration plus politique et peut-être moins technique. Ce n'est pas faire injure à des rapports techniques qui peuvent aussi avoir une configuration et un contour en tout cas politiques.

C'est l'objet de l'amendement dit n° 2 où l'on considère qu'il faudrait, pour notre part, décider avant que nous nous séparions pour les grandes vacances d'été, au mois de juin, ça reste à définir évidemment, qu'on puisse acter et rendre opérationnel les modalités de répartition des rapports inscrits à l'ordre du jour entre l'Assemblée de Corse et la commission permanente.

C'est assez délicat comme travail parce qu'il est difficile de juger de la portée de certains dossiers, mais il apparaît évident, me semble-t-il, assez partagé, qu'un certain nombre de dossiers que nous traitons hâtivement et souvent nuitamment pourraient faire l'objet d'un examen à la fois technique et un peu plus sérieux en commission permanente. C'est pour nous la contribution qui nous semble la plus importante à ce texte.

Après, il y a des petites dispositions techniques qui pourront faire débat instruits que nous sommes à l'expérience de ce que nous avons vécu durant cette mandature et, je le dis très tranquillement, sur d'autres, parce qu'il y a des réflexes manifestement intemporels quant à la ponctualité, quant à un certain nombre de dispositions qui relèvent d'une discipline collective, mais qu'il nous semble utile de fixer depuis ce texte, puisque vous nous en donnez l'opportunité.

Premier sujet qui touche à nos suspensions de séances. On a vécu des suspensions de séances, et on peut comprendre, et le fait majoritaire aujourd'hui n'est pas absolument pas en cause puisque là aussi, ce sont des choses qui ont traversé les travaux de notre Assemblée, des suspensions de séances qui n'en finissent plus. J'insiste beaucoup, personne n'est convoqué dans une histoire récente, c'est quelque chose qui a toujours prévalu. Donc, l'idée c'est de dire que ça ne pourrait excéder une heure et que si ça devait l'être, le Président de cette Assemblée aurait vocation à réunir la conférence des présidents pour y mettre un terme, parce que des suspensions de séances, et quel qu'en soit le motif, quelle qu'en soit la majorité, j'insiste beaucoup, qui durent des demi-journées, à mon avis participent d'une lecture désordonnée de nos travaux et je pense à une lisibilité qui ne confère pas à notre Assemblée une image ou un crédit d'image positif.

Autre disposition qui nous semble aller dans un sens des respects des droits de l'opposition et de la majorité : on considère qu'il faudrait limiter pour notre part les dispositions télévisées, en tout cas la configuration qui précède le début de la séance en une heure. Il faudrait des temps fixés aussi de parole qui soient équitables entre la question et la réponse. Je pense que rien ne justifie que la réponse excède dans une répartition des 2/3 la question. Je pense que la question, dans la mesure où elle est médiatisée vaut tout autant que la réponse parce qu'à l'arrivée, qu'est-ce qu'il se passe ? Peut-être de façon malhabile ou intéressée, qu'est-ce qu'on diffuse ? Nous, de notre part, on repasse derrière pour diffuser nos questions et on n'a jamais la réponse parce quand vous cumulez la question et la réponse ? Notamment les formats réseaux sociaux, vous savez très bien qu'au bout d'une minute, celles et ceux qui dans notre diversité nous regardent, décrochent. Donc, quand vous cumulez une question et une réponse à 10 minutes, c'est inaudible et illisible.

Enfin, là aussi, instruits que nous sommes par l'expérience récente notamment, on considère que l'effort que nous faisons, les uns et les autres collectivement en posant des questions écrites doivent trouver écho dans un délai ramassé. Il est quand même, sinon acceptable en tout cas difficilement recevable que l'on pose des questions écrites à l'automne et qu'au printemps suivant, nous n'ayons toujours pas de réponses. Je crois pouvoir croiser tranquillement le regard de chacun.

Donc, pouvoir limiter cette réponse dans un délai maximum d'un mois. Je pense que l'application stricte de cette règle permettrait réellement, parce que nous avons pour certains et j'allais vous dire pour tous, le réflexe de poser des questions qui ont vocation à être vues, entendues, mais il y a des questions qui relèvent de l'interpellation du peuple en général et qui peuvent être réglées par des réponses écrites des services qui sont, on le comprend, mobilisés souvent de façon trop réactive. Mais dans un délai d'un mois, il me semble qu'il est de bonne intelligence de pouvoir, depuis nos services jusqu'à l'élu en responsabilité, quel que soit son territoire, disposer d'une réactivité minimum.

Voilà l'esprit dans lequel nous contribuons à votre texte qui sera configuré sous la forme d'amendements. Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci.

A deux voix, et donc, Jean-Charles ORSUCCI commence.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Je vais m'exprimer 2 minutes sur le rapport de façon générale et François ORLANDI donnera des précisions concernant notre amendement.

Premièrement, intervenant derrière Jean-Martin MONDOLONI, je peux dire tout simplement qu'on peut faire totalement nôtres les propos prononcés par lui. Annoncer, que nous allons évidemment soutenir ce rapport parce que tout ce qui va dans le sens de l'amélioration du fonctionnement de cette Collectivité et notamment de cette Assemblée, nous paraît être nécessaire. Qui plus est, on voit quand même poindre dans ces propositions, le renforcement du rôle de l'opposition, même si je ne vous cache pas que nous n'avons pas vocation à rester ad vitam aeternam dans cette posture-là, mais sait-on jamais.

Aujourd'hui, pour nous, évidemment nous sommes sensibles à ce qui est proposé.

Simplement, malgré une présence de quelques années sur ces bancs, il m'est encore difficile d'être avec des certitudes quant à l'amélioration de ces institutions, c'est pour cela que je vais attendre avec impatience le positionnement de l'Exécutif pour

l'entendre sur l'ensemble des propositions de ce rapport, si lui aussi, il considère que tout va dans le bon sens.

J'aimerais quand même vous alerter sur un ou deux points. J'ai pu noter avec l'interruption entre 2015 et 2017, par exemple, une amélioration dans cette mandature, je le disais, notamment sur la question de la télé-présence. J'interpelle ici le Président de l'Assemblée et le Président de l'Exécutif, il y a quand même aujourd'hui des conditions catastrophiques sur l'extrême-sud et sur la Balagne concernant la télé-présence. J'invite quand même l'Exécutif, dans un souci d'équité vis-à-vis des élus de cette Assemblée, de lancer vite un projet pour que nous ayons à Porto-Vecchio, je ne dis pas à Bonifacio pour bien montrer qu'il n'y a pas une vision campaniliste, mais sur le territoire de Porto-Vecchio, d'avoir enfin un outil digne de ce nom pour éviter d'être convoqué dans un cagibi sans réseau mobile. Je crois que les élus de notre Assemblée, quel que soit le banc sur lequel ils siègent, méritent cela. Là-dessus, il y a un effort à faire.

Il y a encore un effort à faire. Pas plus tard qu'hier, Président, j'étais interpellé sur notre façon de travailler. L'Exécutif fait du mieux possible pour être efficace en commission. Mais il arrive assez régulièrement qu'il manque un fonctionnaire, qu'il manque un conseiller exécutif et que nous n'ayons pas, en commission, toutes les réponses à nos questions. Le conseiller exécutif arrive dans cette Assemblée, il présente son rapport. Pas plus tard qu'hier, François ORLANDI, demandait, questionnait sur un certain nombre de précisions importantes pour pouvoir se prononcer. On attend la réponse de l'Exécutif et derrière, alors qu'on a conditionné notre vote par rapport à ces questions, on se retrouve dans l'interdiction de pouvoir expliquer notre vote. Je crois que là, il y a encore des efforts à faire parce que c'est quelque chose qui est un peu illogique selon nous.

On le voit aussi sur les motions. Il y a encore un effort à faire. Là aussi, je ne vise pas l'actuel fonctionnement, je le répète, je trouve que ça fonctionne mieux, je veux être très clair sur le sujet.

Je crois qu'il y a encore un effort à faire sur les moyens techniques, technologiques, l'évolution, les enregistrements. C'est vrai que ce rapport participe à une amélioration. La question de la questure est une question qui est importante. C'est vrai que les assemblées délibérantes ont ce type de fonctionnement. Pourquoi ne l'aurions-nous pas ?

Je crois que ce rapport va dans les bons sens. C'est pour ça que nous allons le soutenir, même si on attend quand même de savoir si, sur le fonctionnement de la

commission permanente, il faut se poser des questions, sur les satellites aussi, je crois que c'est l'occasion aussi de se poser un certain nombre de questions.

Voilà ce que notre groupe voulait dire sur le rapport. François ORLANDI va apporter des précisions sur nos amendements.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, François ORLANDI a la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, juste un point de forme. Si vous avez le même document qui nous a été distribué, sur l'amendement n° 1, il ne s'agit pas de la page 9 du rapport et paragraphe 2, mais plutôt de la page 7 et du paragraphe 4. C'est en tout cas celui que nous avons sur nos iPad, qui concerne un point sur lequel je voudrais revenir, M. le Président. Vous avez évoqué l'intérêt d'une personnalité, d'un juriste et plus particulièrement d'un avocat. Je vous avoue sincèrement, je m'interroge, même si je souscris à l'idée qu'un notaire, c'est plutôt un technicien du droit dans un domaine particulier, un magistrat c'est une pré-condamnation ou ça pourrait être interprété comme tel, encore que, il y a des magistrats en retraite ou suffisamment éloignés qui ont le recul nécessaire pour apporter un regard, et puis, j'ai envie de vous dire, qu'il y a surtout la règle de droit qui existe en règle générale et qui est là pour éventuellement sanctionner en cas de non-respect de la déontologie ou en tout cas, de non-respect de la règle dans les attitudes et les engagements que nous prendrions à titre individuel.

Il me semble que la personnalité choisie doit être peut-être une forme de sage qui serait suffisamment distant des activités éventuelles, même si c'est un ancien bâtonnier. Je pensais, par exemple, à un professeur de droit qui peut avoir aussi un regard très transversal sur d'autres activités qui concernent également la Collectivité de Corse, pourrait être la personne idoine. Je me demande si définir aussi précisément le contour de la personnalité habilitée à être à la tête de cette commission de déontologie, s'il fallait la fermer à ce point à une profession.

Le Président TALAMONI

Simplement encore un élément de réponse puisque l'idée, c'était quand même qu'on soit opérationnels très rapidement. L'idée, c'était aussi que ce ne soit pas les élus de l'Assemblée ou du Conseil exécutif qui choisissent cette personnalité

extérieure. Il faudrait confier à un corps extérieur et non pas à une personnalité extérieure, mais à un corps extérieur, la possibilité de désigner cette personne.

Alors on a parlé des notaires ; les magistrats, je crois que vous en convenez, effectivement ça pourrait être vécu comme une pré-condamnation ; les huissiers de justice, on ne voit pas trop le rapport, même si ce sont des juristes... Alors, les professeurs de droit, à la faculté de droit, il y a aujourd'hui à Corte, peu de professeurs spécialistes ou pouvant être considérés comme d'une matière voisine de la déontologie. Personnellement, peut-être qu'il y en a un, mais je ne connais pas d'enseignants de la fac de droit qui se soient penchés spécialement sur cette question-là, mais peut-être je me trompe. En tout cas, il n'y en a certainement pas un grand nombre.

En revanche, si nous confions aux deux conseils de l'ordre, de Bastia et d'Ajaccio, le soin de désigner un ancien bâtonnier, ou pourquoi pas un avocat honoraire, mais l'ancien bâtonnier a cet avantage de s'être déjà occupé de questions de déontologie de manière régulière pendant son bâtonnat. C'est pour cela, sincèrement.

Nous avons eu en conférence des présidents, un échange à ce sujet. Vraiment, loin de nous l'idée... D'abord ce n'est pas du tout une démarche corporatiste, c'est vrai que je suis avocat de profession, mais ce n'est pas du tout une démarche corporatiste, mais j'ai beau me creuser la tête pour essayer de trouver un autre système... Là, si nous le décidons ainsi, nous chargeons immédiatement les deux conseils de l'ordre de nous donner un nom. Nous n'avons strictement aucun moyen d'influer sur ce choix qui va se faire entre plusieurs dizaines de personnes, je parle sous le contrôle d'un ancien bâtonnier. Evidemment, ça ne sera pas un ancien bâtonnier siégeant dans nos travées ! Je crois vraiment que ça offre à la fois beaucoup de garanties d'indépendance et beaucoup de garanties techniques.

Si on dit « une personnalité à choisir », qui va la choisir ? Si dans notre rapport, nous ne précisons pas, « une personnalité à choisir », qui va choisir la personnalité ? Encore une fois, on ne va pas revenir vers l'Assemblée de Corse pour lui demander de choisir la personnalité.

Sincèrement, j'ai beaucoup réfléchi à cette question. Je ne suis pas marié avec cette procédure particulièrement, mais je ne vois pas comment on pourrait avancer.

Si nous votons ce rapport dans ces termes, sur ce point, dans les heures qui viennent, nous demandons aux deux bâtonniers actuels de saisir le conseil de l'ordre de cette demande. Encore une fois, il ne faut pas que ce soit les bâtonniers en exercice qui choisissent seuls, il faut qu'ils demandent au conseil de l'ordre de choisir. Il va y avoir plusieurs dizaines d'avocats d'horizons différents qui vont choisir, en toute

indépendance. Je crois vraiment qu'on offre à l'opinion les garanties maximales d'impartialité.

Jean-François CASALTA qui est aussi un ancien bâtonnier, mais qui ne sera pas choisi par les conseils de l'ordre, je pense.

M. Jean-François CASALTA

Je pense aussi, M. le Président, surtout si je siége dans cette Assemblée.

Sur le rapport en général, bien entendu, j'y suis très favorable, ça ne surprendra personne.

Vous avez rappelé, M. le Président, cette motion que j'avais présentée à la sagacité de tous nos collègues et qui a été rejetée. J'en ai pris acte et je le regrette parce que c'était, me semble-t-il, quelque chose d'important et c'était des obligations qui étaient satisfaites par nombre d'élus, non seulement en Corse, mais sur le plan national français. Peu importe. Ce que j'ai surtout regretté, c'est qu'il n'y ait pas eu de discussion, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas eu d'amendements qui soient proposés. Les motions, vous savez, on en passe souvent, elles sont souvent en difficultés même entre les groupes de la majorité, on en discute. Là, on demande le retrait intégral de cette motion sans en discuter. C'est ça que j'ai trouvé un petit peu curieux, mais passons.

Sur le rapport particulier et sur le président de la commission de déontologie, je suis et vous n'en serez pas surpris non plus, de votre avis, M. le Président, même si j'entends ce que dit M. ORLANDI, c'est vrai que c'est dommage d'enfermer peut-être à la profession d'avocat la possibilité de présider cette commission, même si un ancien bâtonnier a tous les critères, en tout cas coche toutes les cases pour pouvoir la présider.

Mais se pose la question de la désignation que vous avez également soulevée de cette personne-là si on ne la désigne pas dans un cadre qui soit un peu structuré et cohérent.

Une petite précision, désigné par les deux conseils de l'ordre en même temps, ça me paraît peut-être un peu compliqué. Peut-être conviendrait-il qu'il soit désigné, si toutefois nos collègues acceptent cette proposition alternativement par le conseil de l'ordre du barreau d'Ajaccio et le conseil de l'ordre du barreau de Bastia pour qu'il y ait un roulement.

Mais je pense effectivement qu'un ancien bâtonnier qui a, un, l'expérience de la déontologie, deux, l'expérience des relations entre confrères qui sont parfois un petit

peu houleuses et, trois, une expérience juridique et des textes qui vont s'appliquer à cette commission, me paraît être un choix judicieux.

Mais encore une fois, j'entends les réserves qui sont apportées par François ORLANDI. Si toutefois quelqu'un a un autre système pouvant se substituer à celui que propose le Président de l'Assemblée de Corse, le tout est que ce soit une personnalité extérieure, qu'on ne se juge pas nous-mêmes, c'est ça qui est important, pour qu'on puisse donner des gages de transparence réels aux Corses qui nous regardent. C'est ça qui est fondamental. Moi, je n'en fais pas une religion non plus de l'avocat ou du bâtonnier, mais c'est vrai que c'est pratique, c'est rapide et ça coche toutes les cases, comme je le disais.

Le Président TALAMONI

Je crois que c'est ça, la question. Un sage, oui, tout le monde veut un sage, espérons avoir un ancien bâtonnier sage, tant qu'à faire... Mais qui va désigner le sage et qui va être le secrétaire de la sagesse parce que si on demande qui est sage, je pense qu'il y a beaucoup de mains qui vont se lever, après tout, chacun est en droit de s'estimer aussi sage que les autres. Après, reste à savoir comment ce sage va être désigné. La difficulté est vraiment technique.

S'agissant du mode de désignation par les conseils de l'ordre, je crois que la seule chose, c'est qu'il faut que ce soit véritablement un choix collectif des conseils de l'ordre, que ce ne soit pas le choix du bâtonnier en exercice parce que sinon, on va retomber dans une espèce de suspicion. Après, que les conseils de l'ordre fassent alternativement des propositions, je pense qu'ils s'arrangeront. Mais il faut insister sur le point et peut-être faut-t-il le préciser parce que dans mon rapport initial, je n'ai pas précisé cela, mais je crois qu'un ancien bâtonnier désigné par les conseils de l'ordre de Bastia et d'Ajaccio.

J'ai beau me creuser le tête, je ne vois pas trop comment on pourrait mettre en œuvre rapidement... Vous savez, s'agissant de la transparence dont on parle beaucoup et en particulier depuis quelques semaines avec la création de collectifs qui ont cette exigence et je crois que cette exigence est fondée, il y a deux manières de prendre les choses : soit on prend les choses par le bout personnel et c'est vraiment la chose la pire qu'il puisse exister à notre société, c'est-à-dire de dire « un tel, un tel, mais celui-ci, la proximité avec celui-là ». Personnellement, je pense que ça n'est pas une bonne manière de prendre les choses, de manière générale et dans notre société encore moins que dans une autre compte tenu de la proximité qui existe, c'est une société de proximité.

Après, il y a une autre méthode, c'est la procédure, c'est de donner des garanties procédurales, de dire « voilà comment les choses se passent. Nous ne sommes pas juge de nous-mêmes, nous n'évaluons pas notre action publique. Nous demandons à des personnalités extérieures ou à des organes extérieurs de le faire ». Là, je crois qu'effectivement, nous donnons à l'opinion publique un certain nombre d'éléments qui lui permettront de considérer, il y aura toujours des critiques bien entendu, que les élus de la Corse sont responsables et ils n'ont pas peur d'être évalués, d'être conseillés, s'agissant de la déontologie, mais éventuellement, peut-être demain, sanctionnés par un avis défavorable parce que, évidemment, le déontologue, s'il dit « eh bien là, l'Assemblée de Corse n'a pas agi comme il aurait été nécessaire de le faire », ça sera aussi une forme de sanction. Donc, je pense qu'il faut prendre ce risque collectivement pour donner des garanties à l'opinion. C'est une chose importante et il faut se mettre très rapidement en ordre de bataille à cet égard.

Voilà, c'est ce que je voulais dire s'agissant de votre amendement. Est-ce qu'au regard de cet échange...

M. François ORLANDI

M. le Président, on n'en fera pas une affaire plus importante que cela des arguments qui ont été avancés dans cet amendement et on peut comprendre les explications qui ont été données, que l'on puisse, dans un souci de rapidité, mettre en place une organisation de ce type.

Peut-être faudrait-il, parce qu'en même temps que vous proposez une solution, vous l'avez bien compris, on soulève quelques petites problèmes. On dit que ce sont les barreaux d'Ajaccio et de Bastia qui doivent s'entendre pour désigner. Alors, désigner sur quelle base ? Candidature ? Simple désignation ? Peut-être faut-il, sans s'immiscer dans la façon dont le choix va être opéré, s'intéresser à cela. Quelle est la durée du « mandat » du président de cette commission de déontologie ? Tout la durée de la mandature, est-ce qu'il faudrait alterner, définir une durée, en tout cas un espace-temps pour l'exercice de cette fonction ?

Ceci étant, l'idée de proposer un juriste ne nous empêchera pas d'adhérer totalement à cette proposition. S'il s'avère que le choix de l'avocat, de l'ancien bâtonnier, pour répondre à un besoin de rapidité pour le moins, est celui qui doit être retenu, je pense qu'avec mon groupe, on pourrait très bien retirer cet amendement, ça ne pose pas de problème. Il n'avait pour but que d'essayer d'améliorer les choses et peut-être d'attirer l'attention sur le risque d'enfermer une démarche qui se veut vertueuse dans des contraintes qui ne sont pas corporatistes, mais qui n'empêchent

une réelle connotation, en tout cas, une relation avec la profession d'un certain nombre de nos éminents collègues.

Le Président TALAMONI

Nous avons compris que cet amendement partait d'une intention tout à fait constructive. Nous l'avons parfaitement compris.

En revanche, c'est vrai que la durée du mandat, il faut la préciser par amendement. La mandature, ça ne serait pas mal, pourquoi ? Parce que ça va être un vrai travail. Et ça va peut-être permettre, si c'est la durée de la mandature, au juriste qui sera choisi de se perfectionner encore et d'approfondir sa connaissance de la question déontologique, qui est une manière très précise en droit. Je pense que la mandature, ça ne serait pas mal.

Sur désignation ou sur candidature, je ne pense pas que les barreaux puissent commettre d'office. Je pense qu'il y aura quelqu'un qui se proposera et ensuite, je pense qu'il faut simplement que les conseils de l'ordre votent. Les membres du conseil de l'ordre de Bastia, les membres du conseil de l'ordre d'Ajaccio. Il n'est pas interdit aux Bastiais de voter pour un Ajaccien, ou l'inverse.

Oui ? Vous avez la parole.

M. Jean-François CASALTA

Sur ce point, je précise aussi, on pourrait se calquer sur ce mode de désignation qui a une commission régionale de discipline des avocats qui joint les barreaux d'Ajaccio et Bastia pour justement statuer sur des fautes déontologiques et disciplinaires qui auraient été commises par des avocats en exercice. C'est un petit peu ce même mode de désignation. Il est proposé chaque année, au conseil de l'ordre, ou tous les deux ans, je ne sais plus, de désigner l'avocat qui sera président de cette commission de déontologie au plan régional et donc au plan corse.

Le Président TALAMONI

Ah, donc ce serait la somme des membres du conseil de l'ordre de Bastia et d'Ajaccio qui voterait sur deux candidatures qu'ils choisiraient ?

Oui, Hyacinthe VANNI, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Juste un mot pour sortir un peu de ce débat entre avocats, très intéressant d'ailleurs. Après, faut-il encore que les conseils de l'ordre soient d'accord. Je pense que vous vous êtes rapprochés d'eux déjà ?

Le Président TALAMONI

Je pense qu'ils ne seront pas hostiles.

M. Hyacinthe VANNI

Encore faut-t-il que la personne désignée, dans quelles conditions on la fait travailler ? On est au départ. Je m'en réjouis, la transparence, aujourd'hui, ça fait partie de tous les débats et j'ai l'impression que chacun veut être plus transparent que l'autre.

Je pense qu'il faut poser le débat tranquillement, ne pas se précipiter dans le choix des personnes, je suis assez d'accord avec François. Si les conseils de l'ordre des avocats sont d'accord, moi ça me satisfait. Mais il faudrait peut-être aller plus loin, élargir notre commission à d'autres personnalités et d'autres personnes aussi qui peuvent apporter leur expertise, parce que je pense que le travail de cette personne va être très lourd et très important pour nous, puisqu'il va nous apporter un certain nombre de réponses à des questions qu'on se pose tous les jours.

Sur ce point, je n'ai aucune opposition.

Juste une interrogation sur l'amendement qui réduit les suspensions de séance. Je pense qu'il faut peut-être le préciser, il y a des suspensions de séances pour des commissions, quelquefois, qui donnent lieu à un temps un peu plus long. D'expérience, on a vu que sur certains dossiers, une heure, ça n'était pas suffisant. On a passé quelquefois 2 et 3 heures sur des sujets très importants, et les uns et les autres. Donc, se bloquer à une heure, on peut expérimenter. Il y a des sujets qui ne pourront pas être traités en conférence des présidents, parce que quand il s'agit d'une suspension de séance interne à un groupe, ce n'est pas la conférence des présidents qui va répondre à cette question.

Là aussi, je pense qu'il faut peut-être réfléchir, ne pas s'enfermer dans le temps parce qu'aussi bien dans votre groupe, demain, que dans le nôtre, on peut être amenés à discuter pour prendre des décisions qui sont des décisions importantes, qui peuvent quelquefois dépasser une heure. Mais je pense que la tolérance est de mise.

Le Président TALAMONI

Avant de donner la parole à M. MONDOLONI qui l'a demandée, cher collègue, sur la question de la course à la transparence, vous m'accorderez qu'en ce qui me concerne, ayant lancé une démarche il y a une dizaine d'années à une époque où personne n'en parlait et où même ma proposition a été accueillie au départ avec une certaine perplexité, avant d'être adoptée, eh bien, il a fallu quand même quelques années. Vous avouerez qu'en ce qui me concerne, ça n'est pas quelque chose de nouveau. Vous me l'accorderez.

Jean-Martin MONDOLONI a la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

A des fins opérationnelles du point de vue de la méthode, il faut considérer à mon avis ce rapport comme un point de départ et il faut arbitrer.

J'étais un peu réservé en effet, sur le choix du bâtonnier, je pense qu'on pouvait élargir. Mais si on va encore créer une commission de désignation, ça veut dire qu'on ne commencera jamais. Je pense que ce rapport doit marquer un point de départ. Après, l'expérience montrera si le choix d'un bâtonnier était le choix le plus judicieux et on sera toujours à temps d'apporter des corrections de trajectoire au contenu de ce rapport. Ça, c'est la première chose, il faut commencer.

Par contre, il y a une question que j'ai soulevée, M. Le Président, en commission permanente hier qui ne me semble pas neutre, c'est de quelle façon allons-nous indemniser, rémunérer, rétribuer cette personne parce que, mon avis, c'est qu'il va y avoir beaucoup de travail et à un moment donné, ça va être à payer.

Après, cher Hyacinthe, quand je parle de suspension de séance, ce n'est pas quand on suspend, d'ailleurs on ne suspend pas, c'est quand on quitte l'hémicycle pour aller en commission, ce ne sont pas des suspensions. Je parlais stricto sensu des suspensions qui sont le plus souvent liées à des rapprochements de point de vue ou en tout cas à des ajustements que nous avons besoin d'opérer, soit entre nous, soit plus largement et qui de mon point de vue, sont trop longues. Même chose, on fixe à 1 heure, à 1 heure 05, on ne va pas dresser un échafaud per taglià u capu à quellu chì ha passatu l'ora. On se comprend...

Le Président TALAMONI

Ùn tagliemu micca i capi quì ! Même sur un plan métaphorique, il y a des assemblées où, quand vous dépassez d'une seconde, on vous coupe la parole.

Il y avait Anne TOMASI, Pierre GHIONGA, Petr' Antone TOMASI et Jean-François CASALTA.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

Je ne reviendrai pas sur l'amendement n° 1 qui a déjà été longuement discuté. L'amendement n° 2 me semble tout à fait pertinent. J'ai toutefois quelques remarques d'ordre très technique sur l'amendement n° 3.

Concernant la suspension de séance, je rejoins un petit peu les inquiétudes d'Hyacinthe. Par exemple, il suffit de parler d'une suspension pour déjeuner. Les suspensions pour déjeuner sont des suspensions et elles durent plus d'une heure. Je pense qu'il faut, même si je comprends l'objectif de l'amendement, préciser un petit peu plus cette partie-là.

Concernant la partie sur les motions : « continger leur nombre selon des modalités restant à définir », il me semble difficile de nous prononcer sans connaître les fameuses modalités. Je comprends l'objectif de limiter le nombre de motions. Maintenant comment on fait ? Comment on choisit ? On tire au sort ? J'ai un petit peu du mal à voir et donc à me prononcer sans savoir les modalités en question.

Enfin, concernant les questions orales, je ne crois pas que nous fassions des questions orales pour faire de la communication. Nous faisons des questions orales pour avoir des réponses. Or, il est logique que les réponses soient plus longues que la question. Je pense qu'il faut rester sur 1 tiers/2 tiers. Laisser le temps au Conseil exécutif de répondre, me semble indispensable.

Enfin, même si nous essayons tous très fort de suivre les instructions du Président concernant le temps, force est de constater que...

Le Président TALAMONI

Je le confirme.

Mme Anne TOMASI

Force est de constater que même en essayant très fort de suivre les instructions, nous avons du mal et puis 6 minutes pour une question orale, il faut quand même laisser le temps au Président de nous donner la parole, de donner la parole au Conseil exécutif, on dépasse toujours un petit peu les 6 minutes.

Ce qui veut dire qu'en limitant à une heure de questions orales, on arriverait à 6 questions : comment on choisit, encore une fois, quelles sont les questions qui seront diffusées ou qui ne le seront pas ?

6 questions, ça veut dire, dans la configuration actuelle de l'Assemblée, une question par groupe, il y a des groupes qui sont quand même de taille plus importante que d'autres, ça me semble difficile.

Je propose de couper la poire en deux et de proposer une heure et demie.

Le Président TALAMONI

Donc, en fait c'est un sous-amendement à l'amendement ? D'accord. Il faut retenir qu'il y a un sous-amendement. Vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, bien entendu nous sommes favorables à ce rapport qui modernise et veut rendre plus transparent le fonctionnement de notre Assemblée. Mais par-delà les questions techniques relatives au fonctionnement de notre Assemblée, il me semble que la vertu principale de votre rapport, mais j'extrapole peut-être, est de poser la question du rééquilibrage des prérogatives de l'Assemblée et du Conseil exécutif.

Je regrette par exemple, à titre personnel, qu'on ait voté à l'unanimité, certains dans l'euphorie de la victoire, moi dans la déception de la défaite, en janvier 2018 un rapport nous amputant, Assemblée, de nombre de prérogatives.

Je pense donc que votre rapport doit être le débat d'un questionnement sur l'architecture de notre fonctionnement et je pense que ça doit être les chantiers des mois à venir, en faisant fi des nouvelles élections, parce qu'on le doit à nos successeurs d'avoir un fonctionnement beaucoup plus efficace et respectueux de cette Assemblée.

Le Président TALAMONI

C'est l'esprit de ce rapport effectivement, d'ailleurs je crois même que c'est écrit en toute lettre dans le rapport.

Alors, il y a Petr'Antone TOMASI et ensuite Jean-François CASALTA.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci Président. Sur ce point je ne saurais mieux dire que le docteur GHIONGA, je crois que c'est un enjeu qui est commun à l'ensemble des démocraties modernes et des régimes parlementaires. Et, notre Collectivité, notre régime politique est un régime parlementaire, c'est ce qui a été voulu par les textes et singulièrement depuis le statut Joxe avec la séparation de l'organe délibérant et de l'organe exécutif, avec des moyens de contrôle réciproques et d'interactions réciproques, comme l'ensemble de ces régimes avec un système de séparation des pouvoirs rationalisés.

Mais notre Collectivité a beaucoup évolué, y compris avec la fusion, et je crois qu'il faut que nous évoluions aussi en ce sens afin de moderniser notre fonctionnement et puis de revivifier le débat démocratique.

Pour rester sur ce point et avant d'aborder la question du comité d'évaluation des politiques publiques, je crois qu'on est les uns et les autres assez frustrés que certaines sessions conduisent à démonétiser des débats politiques et des débats de fond par l'appel d'un certain nombre de rapports qui, de mon point de vue, n'ont rien à faire dans l'hémicycle. Ce sont des rapports qui sont importants, techniques, quantité de conventions qui sont renouvelées d'année en année, des cessions de délaissés de routes de quelques mètres carrés, la fixation des tarifs que nous vendons en régie et dans un certain nombre d'endroits de notre Collectivité, de musées et autres.

Mais je crois que lorsque l'on accumule quantité de rapports techniques qui pourraient passer très facilement en commission permanente, on démonétise le débat politique sur des grands rapports parce qu'ils passent très tard dans la journée, parce que nous avons beaucoup moins de temps pour pouvoir les aborder.

Je crois que le rôle de cette Assemblée gagnerait à pouvoir recentrer son action autour de ses grands objectifs.

Comme de la même façon, bien qu'on soit conscient que ceci soit compliqué, en tout cas que ça nécessite quelque petits ajustement techniques, je crois qu'il est assez compliqué que l'on puisse disposer de rapports de fond de plusieurs dizaines de pages,

qui nous engagent tous, quelques jours avant la réunion des commissions qui, dans tout régime parlementaire est l'organe idoine pour pouvoir examiner au fond le rapport, pour pouvoir l'amender et pour pouvoir contribuer utilement à son amélioration et à faire valoir aussi des orientations qui sont des orientations politiques.

Alors, c'est un débat qui est un débat de fond qui nous engage aujourd'hui, qui engagera la prochaine et les prochaines mandatures, mais je crois que l'enjeu de ce rapport, c'est effectivement de poser les jalons d'un parlement moderne qui nous permettent de travailler efficacement en tant qu'élu de la Corse.

Effectivement, il est frustrant parfois d'avoir à examiner au canon, en séance publique même, des amendements qui sont des amendements déterminants, qui ont une incidence réelle sur le rapport et sur l'orientation qui est donnée au rapport et nous n'avons pas forcément le temps nécessaire afin de pouvoir en appréhender toutes les implications. Je crois qu'il faut qu'on se le dise ensemble et qu'on trouve les moyens de moderniser nos institutions afin de pouvoir avoir un fonctionnement qui soit un fonctionnement normal, digne de tout parlement. Nous avons la prétention de dire que cette instance est une instance parlementaire à part entière, elle n'est pas une simple assemblée délibérante de collectivité locale, elle est encore moins un conseil d'administration, et c'est vrai que parfois lorsque l'on passe certains rapports, on ne voit pas bien la différence entre le conseil d'administration d'un office et d'une agence et l'Assemblée de Corse.

Donc, je crois qu'il faut épurer ces petits rapports et les renvoyer vers la commission permanente, c'est très important. Et, planifier aussi les grands enjeux, les grands débats afin que l'on puisse s'en saisir et s'en saisir pleinement.

Sur le comité d'évaluation des politiques publiques, vous le rappelez Président, c'est une revendication ancienne, qui avait fait l'objet d'une motion du groupe « Corsica Libera » sous la mandature de Paul GIACOBBI, qui avait été à l'époque adoptée, c'est une garantie de fonds. C'est une double garantie en réalité, c'est une garantie à l'égard des citoyens, eu égard à l'utilisation des fonds publics, et à l'efficacité et l'efficience de nos politiques publiques. On vote des budgets, confer hier, qui dépassent le milliard d'euros, je crois qu'il est important que l'on puisse mesurer quel est l'effet exact de chaque denier public investi par notre collectivité en matière de transformation économique, de transformation sociale, de transformation culturelle et de pouvoir mesurer si les objectifs que nous nous fixons, sont poursuivis utilement. Et ça encore, c'est une question qui est une question de fond qui dépasse de très loin la mandature qui est en cours.

Et puis, c'est aussi une garantie pour l'élu, parce que l'élu il s'engage à travers son vote, lorsqu'il donne quitus à un rapport, lorsqu'il donne quitus à une vision, lorsqu'il donne quitus à des objectifs, et il est important qu'il puisse avoir a posteriori, une évaluation de la façon dont ces politiques ont été menées. Et, je crois que l'expérience de la dernière mandature est une expérience qui est positive, moi je trouve que nous avons très bien travaillé dans le cadre du comité d'évaluation des politiques publiques sous l'égide de Jean BIANCUCCI, notamment sur la question du PEI, c'était un sujet et un travail qui avaient été extrêmement utiles à tous, sur des politiques publiques transversales et sûr, je dirai, une programmation qui a été extrêmement importante, qui a eu une incidence extrêmement importante sur les décennies passées.

Et, je crois que notre Assemblée gagnerait à pouvoir se saisir d'autres grands dossiers et travailler de la sorte, de façon méthodique, afin de pouvoir avoir une vision précise sur l'incidence qu'ont eue nos votes, nos engagements financiers et nos politiques publiques.

En effet, il est important que nous puissions mener toutes les garanties de neutralité et d'indépendance et de participation, y compris des usagers. C'est ce qui est proposé par le rapport du Président de l'Assemblée de l'Assemblée de Corse, du Président TALAMONI.

Je ne voudrais pas rentrer au fond dans un certain nombre de propositions techniques, on aura peut-être aussi l'occasion d'y revenir dans des groupes de travail, en conférence des Présidents ou en commission permanente, mais je partage aussi un certain nombre de propos et de propositions qui ont été faites afin, encore une fois, de rationaliser notre travail.

Nous avons été un certain nombre à jouer le jeu des questions écrites, Jean-Martin MONDOLONI le rappelait, ça permet de désengorger la séance publique, la question écrite est posée souvent sur un élément technique, j'estime qu'elle n'a pas vocation forcément à arriver en séance publique le jeudi matin, ce n'est pas le format. Mais pour que l'on puisse inciter l'élu à continuer à jouer le jeu de la question écrite, il faut qu'il puisse avoir une réponse dans des délais utiles et dans des délais raisonnables.

De la même façon, il y a une réflexion à avoir sur les motions. Une motion, lorsqu'elle est adoptée, c'est une délibération de l'Assemblée de Corse et elle nous engage tous. Et, je crois qu'il y a travail à faire sur le suivi des motions. Alors, il y a des motions qui sont des vœux, qui sont des motions très conjoncturelles, très politiques, qui sont en fait l'expression d'un positionnement la Collectivité de Corse et de l'Assemblée de Corse. Et puis, il y a des motions aussi qui donnent des impulsions, exemple : cette motion sur l'évaluation des politiques publiques qui aujourd'hui devient

opérationnelle. Mais il y a d'autres motions qui ont été déposées et adoptées, qui doivent avoir derrière des manifestations opérationnelles parce qu'il s'agit du vote de notre Assemblée qui nous engage à tous.

Il serait utile, par exemple, nous l'avions proposé en commission permanente, que devant la commission permanente, nous puissions convenir ensemble d'un suivi des votes qui ont été opérés dans ce cadre-là.

Voilà en quelques mots quelques éléments, nous sommes évidemment disponibles pour pouvoir continuer ce travail de façon plus précise et plus opérationnelle. Mais vous le comprenez, c'est avec enthousiasme et satisfaction que nous votons ce rapport comme une étape importante dans la modernisation de nos institutions parlementaires.

Le Président TALAMONI

Merci, donc il y a Jean-François CASALTA qui a demandé la parole.

M. Jean-François CASALTA

Deux mots, M. le Président.

Tout d'abord pour dire que je m'inscris parfaitement en accord avec les propos qui viennent d'être tenus par mon collègue Petr'Antò TOMASI, notamment sur la répartition des rapports entre la commission permanente et l'audience publique. Je pense que c'est effectivement important et ça permettra à notre Assemblée de consacrer plus de temps à des rapports d'importance politique qui font sens aux yeux et aux oreilles de la population.

Je m'inscris également en accord avec les propos de Jean-Martin MONDOLONI quand il expliquait que finalement à un moment donné, il faut bien faire les choses.

J'ai été un petit peu étonné d'entendre le mot « course à la transparence » dans la bouche de mon confrère, collègue et ami Hyacinthe VANNI parce que cela pourrait laisser supposer qu'il y a un fond peut-être de démagogie, voire même de populisme, puisque le mot avait été employé par le Président du Conseil exécutif, tout en précisant qu'il ne s'adressait pas à moi.

Mais ces atermoiements, je les comprends un petit peu mal concernant cette question sur laquelle tout le monde est d'accord. On ne peut pas sans cesse repousser le

débat au lendemain, dire qu'on va réfléchir, qu'on va voir... Bien évidemment, ce sont des questions qui sont des questions importantes, mais le groupe « Femu a Corsica » d'ailleurs est un groupe qui dans son discours fait de la question de la transparence quelque chose de très important, donc à un moment donné, quand il y a des questions précises et des, comment dire, mesures précises qui peuvent être prises dans ce sens-là, eh bien il faut les valider le plus rapidement possible.

Et l'argument que j'entends aussi de dire que parfois nous serions en période électorale et que ce n'est pas bon moment, oui c'est sûr, mais au vu de la régularité des échéances électorales depuis une dizaine d'années et encore des échéances qui vont arriver dans un an, malheureusement ce n'est jamais le bon moment. A un moment donné, on ne peut pas prévoir et pallier en amont toutes les difficultés qui peuvent se présenter, il faut prendre des mesures précises pour aller dans ce sens ; ce qui correspond, de notre point de vue, à la volonté d'une très, très grande majorité de Corses.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons demander au Président du Conseil exécutif de donner son point de vue sur, à la fois le rapport... Alors, les amendements on les verra au fur et à mesure, parce qu'il y en a un grand nombre, mais si vous voulez donner déjà un point de vue globale sur le document et sur les évolutions qui sont proposées ?

Le Président SIMEONI

Merci. Donc j'ai écouté et nous avons écouté depuis le Conseil exécutif avec intérêt le débat qui a eu lieu entre collègues, élus de l'Assemblée de Corse. Je pense qu'il y a trois niveaux en fait de réflexion qui se combinent, mais sont différents.

Le premier niveau, c'est la logique de nos institutions et leur façon de fonctionner.

Le deuxième niveau c'est par rapport à notre exigence commune et partagée de transparence accrue, de fonctionnement optimisé et de respect de la déontologie, c'est le débat interne à l'Assemblée de Corse et je dirai que de ce côté-là le Conseil exécutif n'a pas vocation à s'immiscer dans un débat qui concerne l'organe délibérant.

Et le troisième niveau, c'est ce que nous devons faire ensemble sur ces champs-là, soit dans le cadre de nos prérogatives respectives, soit dans le cadre de nos compétences partagées, ou en tout cas à faire converger.

Alors brièvement, parce que le débat d'aujourd'hui n'a pas vocation à épuiser le sujet, c'est un point de départ, quelques observations sur ces trois points.

Premièrement, sur l'esprit de nos institutions : le rapport développe une vision que je partage souvent et largement, qui est celle du Président de l'Assemblée de Corse. C'est un rapport sous votre plume, donc ce sont vos opinions bien sûr, nourries de nos différents débats, mais encore une fois, on ne vote pas un rapport en tant que tel, on vote le corps de la délibération.

Alors, moi je pense de façon globale, on sait ce que sont les institutions en 1982, quand elles commencent ; on sait ce qu'apporte la réforme, le statut Joxe en 1992 et sa logique ; et on sait aussi que la fusion du 1^{er} janvier 2018 a de facto conduit à un renforcement, sinon un renforcement en tout cas une extension des compétences qui sont conférées au Conseil exécutif et au sein du Conseil exécutif, singulièrement au Président du Conseil exécutif du Corse.

Cette situation dont je bénéficie à titre transitoire, comme n'importe quel élu, est une situation qui ne me fait pas changer d'opinion ni d'avis sur ce doivent être nos institutions. Je pense que nous avons intérêt à mettre en place un système de poids et contrepoids démocratiques, je pense qu'il y a un Conseil exécutif et un Président du Conseil exécutif qui ont des prérogatives qui sont consacrées et reconnues par les textes, je pense qu'il y a une Assemblée de Corse et un Président de l'Assemblée de Corse qui ont des prérogatives qui sont reconnues par les textes. Il y a aussi un certain nombre de dispositions qui donnent matière à débat ou interprétation, il faut que nous l'ayons ce débat et nous partageons ou pas les interprétations des textes, notamment sur le pouvoir d'initiative existant, sur la façon dont les rapports peuvent intervenir ou saisir l'Assemblée de Corse, ça c'est un débat que nous n'allons pas avoir aujourd'hui et que nous n'allons pas réouvrir à l'occasion du rapport qui est présenté aujourd'hui par le Président de l'Assemblée de Corse.

Moi, globalement, sur l'esprit des institutions, je réaffirme ce que j'avais dit avant 2018, je pense que nous avons intérêt à avoir une Assemblée de Corse qui joue pleinement son rôle, et le fait qu'elle aille, y compris au-delà de ce qu'est un simple organe délibérant pour s'affirmer dans la logique d'ailleurs de l'autonomie de plein droit et de plein exercice pour laquelle nous nous battons comme une véritable institution parlementaire, est tout à fait conforme à ce que je pense devoir être la trajectoire des institutions de la Corse.

Donc, c'est clair, c'est une vision politique de fond, et je dirai qu'elle n'est pas reliée à la place qu'au titre des résultats électoraux, telle ou telle personne peut occuper. Donc, ça est posé sur le premier volet.

En même temps, cette affirmation doit se faire dans le respect des textes, dans le respect des prérogatives, y compris le respect des prérogatives du Conseil exécutif de Corse. Premier niveau.

Deuxième niveau, sur la partie qui concerne l'Assemblée de Corse, encore une fois, je le répète, nous n'avons pas vocation à nous immiscer dans ce débat-là, c'est un débat interne à votre organe, moi je suis là pour éventuellement simplement demander que lorsqu'il y a des décisions que vous envisagez de prendre et qui ont des conséquences, par exemple, des conséquences budgétaires ou des conséquences en termes de surcroît de travail pour l'administration, que nous puissions en parler en amont, y compris dans un souci d'efficacité parce que nous avons eu des exemples de décisions qui ont été prises à l'initiative de l'Assemblée de Corse ou de son Président, et que nous partageons, y compris du côté du Conseil exécutif de Corse, sans réserves, mais précisément parce que sans doute il y avait eu un déficit de dialogue et de réflexion sur la déclinaison technique de ces décisions, eh bien nous avons eu décalage ou un retard au démarrage.

Troisième et dernier point, sur la façon de faire ensemble et notamment dans la mise en œuvre de la transparence et de la déontologie, je vais reprendre l'article 1^{er}, l'article 2, l'article 3, l'article 4 et l'article 5.

Article 1^{er} : « PREND ACTE de la nécessité d'engager une modernisation des pratiques de l'Assemblée de Corse, sur la base des principes et recommandations formulés dans le rapport du Président de l'Assemblée de Corse, de façon à renforcer l'efficacité et la transparence des institutions en vue de garantir le meilleur fonctionnement de la démocratie au service du citoyen », l'objectif nous est commun que l'Assemblée de Corse s'affirme comme désireuse d'atteindre toujours mieux cet objectif, ne peut bien sûr que nous satisfaire à tous.

Deuxièmement, sur la question centrale de l'évaluation, nous avons besoin de renforcer nos dispositifs d'évaluation, c'est une exigence partagée par toutes les institutions et a fortiori dans une Corse où souvent, nous avons l'impression que les politiques publiques n'atteignent pas suffisamment leur objectif, ou en tout cas que nous n'avons pas suffisamment de visibilité sur l'efficacité des politiques publiques que nous mettons en œuvre, oui bien sûr l'évaluation.

Alors techniquement, il y a deux niveaux : il y a l'évaluation qui est organisée à l'initiative du Conseil exécutif du Corse, et je vous rappelle qu'il y a notamment eu la décision politique forte de créer une direction générale adjointe dont les prérogatives recouvrent celles de l'évaluation, c'est-à-dire une volonté réelle d'avoir un contrôle à l'initiative du Conseil exécutif, de l'administration, sur la façon dont les choses

fonctionnent. Cette évaluation-là ne peut pas se confondre avec celle qui est l'expression du contrôle par l'instance délibérative, ou l'instance parlementaire ou pré parlementaire, de l'action de l'Exécutif et de la mise en œuvre des politiques publiques. Oui, il faut une évaluation, bien sûr, y compris à l'initiative de l'Assemblée de Corse.

Simplement, je voudrais vous dire qu'en ce qui concerne ce point 2 et également en ce qui concerne le point 3, c'est-à-dire le respect de la déontologie, nous sommes en l'état de deux délibérations qu'il faut faire converger, parce qu'en décembre 2019 nous avons voté ensemble, et c'est normal aussi parce que nous sommes d'accord sur le fond, sur un groupe de travail dans lequel devait être impliqué l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse, avec le DGS, l'inspectrice générale, le Conseil exécutif etc. Donc, ce groupe de travail devait se charger d'un certain nombre de points et d'atteindre un certain nombre d'objectifs qui aujourd'hui seraient plutôt du domaine de la commission de déontologie.

Donc moi aujourd'hui, je ne fais pas du tout une guerre de prérogatives, je pense que ce qu'il faut faire c'est être efficace, le dire et le montrer le plus vite possible.

Donc à ce stade-là, moi je dirai, sous les réserves que je viens d'évoquer, mais qui sont des réserves, vous avez compris, de méthode qui ne peuvent en aucun cas venir différer en encore moins amoindrir l'expression de la volonté commune d'aller vite et efficacement dans ce cadre-là.

Moi je pense qu'aujourd'hui bien sûr il faut voter ce rapport, en tout cas le Conseil exécutif de Corse y est favorable. Nous devons nous voir pour travailler, et y compris sans doute revenir rapidement avec une délibération qui lissera les éventuels points de contradiction, de difficulté et avoir un fonctionnement qui soit le plus efficace possible, parce qu'il ne faut pas que l'on démultiplie les instances.

Par exemple, sur la déontologie je pense effectivement, on avait pensé à un corpus unique, et c'est important qu'élus et fonctionnaires partagent une large part du chemin et de l'analyse sur la déontologie. Après, il y aura certainement un tronc commun et puis il y a une partie qui concerne plus directement les fonctionnaires, et une autre qui concerne plus directement les élus.

Moi je pense que ça, il faut qu'on voit ensemble comment on va le faire.

Dernier point, par définition, moi je pense qu'effectivement la personnalité qualifiée, un ancien bâtonnier, ça me paraît être quelqu'un d'adapté, sous la réserve, bien sûr, que les conseils de l'ordre acceptent, et que la procédure puisse se mettre en œuvre. Je pense qu'il faut démarrer et ne pas figer les choses, et commencer à avancer.

Réfléchir également, je dirai, aux aspects, je le dis au passage mais pas du tout pour que ça soit considéré comme dissuasif, mais simplement il y aura aussi des aspects budgétaires qu'il faut que nous intégrions, y compris dans la volonté de mieux identifier dans nos documents budgétaires ce que sont les crédits et les lignes consacrées au fonctionnement de l'Assemblée de Corse ; je suis évidemment d'accord sur le principe, mais il faut que nous ayons une discussion technique pour voir comment ces choses-là se mettent en forme.

Sur la question du fonctionnement de la commission permanente, et notamment du fait qu'un certain nombre de dossiers n'ont pas forcément vocation à venir en séance plénière, je vous rappelle que le Conseil exécutif est, bien évidemment, d'accord sur les principes. Nous avons sans doute, les uns et les autres pris plus de retards qu'il n'aurait fallu pour décliner ce principe de façon opérationnelle. La seule demande que nous ayons développée c'est qu'éventuellement il y ait un système qui permette une passerelle pour le cas où l'orientation vers la commission permanente serait considérée comme non pertinente par des élus de la majorité ou de l'opposition, qu'on ait un moyen de solliciter le rebasculement du dossier en session plénière. Sous cette réserve-là, je pense qu'il faut aller vite là-dessus.

Sur la question de la rationalisation de notre de travail, je dirai votre temps de travail parlementaire, mais qui est aussi le temps de travail de l'Exécutif puisque souvent nous participons aux suspensions de séance, en tout cas quand elles ne concernent pas exclusivement le fonctionnement de l'Assemblée. Moi je m'en rapporte à la sagesse de l'Assemblée sur ce point-là.

Je pense aussi que nous avons besoin d'avoir une discussion plus générale sur la façon d'organiser notamment les séances plénières, parce que cela a aussi des incidences sur le fonctionnement du secrétariat général, j'en ai parlé hier, nous en avons parlé hier et nous avons la volonté d'avancer vite.

Voilà donc ce que je voulais dire de ce côté-là. Pour le reste, je vais, après cet avis de principe favorable sous les quelques réserves que j'ai exprimées, mais qui seront réglées au fil de notre travail commun, je regarderai les amendements, et le Conseil exécutif se rangera à ce qui semble être pour l'Assemblée de Corse, le plus efficace.

Quant à la discussion sur l'évolution de nos institutions, c'est une discussion qui est fondamentalement politique. Moi en ce qui me concerne, j'ai dit ce que j'avais à dire, je l'avais dit avant le 1^{er} janvier 2018 et je continue à la dire aujourd'hui et je continuerai à la dire après, et à la faire.

Le Président TALAMONI

Bien. La discussion générale est terminée. Donc, il y a Pierre-Jean LUCIANI qui demandait un peu tardivement la parole, il la prendra sur les amendements, par exemple, ça lui donnera l'occasion de dire ce qu'il a dire par ailleurs, sans bien entendu déborder trop sur le débat qui devient dès lors un débat un peu plus technique, puisque nous allons examiner les nombreux amendements l'un après l'autre.

Si vous voulez bien, on va commencer par les amendements que j'apporte à mon propre rapport afin de la préciser et peut-être de l'améliorer un peu.

D'abord, il y a la question des quatre questeurs au lieu de trois avec deux membres de l'opposition, deux membres de la majorité et également la parité homme/femme.

Est-ce qu'il y a une demande d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets donc cet amendement aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Il faudra que l'on désigne, après le vote, les questeurs et aussi les membres de la commission de déontologie.

A ce stade, mon deuxième amendement : un déontologue désigné, j'avais dit, par les barreaux. Soyons précis : désigné par les conseils de l'ordre des deux barreaux de Bastia et d'Ajaccio, comme ça on voit bien que ce ne sont pas les deux bâtonniers qui décident seuls, ça me paraît donner plus de garanties. Et, on ajoute le mandat dans le temps pour la mandature en cours, c'est ce qui a été plus ou moins accepté tout à l'heure de manière consensuelle.

Donc, c'est le deuxième amendement que j'apporte à mon propre rapport.

Sur ce point, est-ce qu'il y a une demande d'intervention ? Vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Juste une remarque technique, est-ce qu'il ne faudrait pas aussi déterminer la rémunération dans une délibérant ou pas ?

Le Président TALAMONI

Ça, il faudra que les services travaillent sur la question dans le cadre des missions qui seront données.

Donc : « déontologue désigner par les conseils de l'ordre des deux barreaux de Bastia et d'Ajaccio pour toute la mandature ». Je mets aux voix cet amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Enfin s'agissant de la commission de déontologie, on n'avait pas précisé comment les élus se répartissaient. Je vous propose un membre par groupe pour que tous les groupes de l'Assemblée puissent travailler dans la commission de déontologie.

Je propose donc cet amendement à mon propre rapport, donc : la commission de déontologie, outre le déontologue, le Président qui est extérieur, ça nous l'avons validé, la commission de déontologie composée d'un membre par groupe.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Maintenant il y a l'amendement n° 1 du groupe « Andà per dumane ». Je crois savoir qu'il est retiré ?

Donc, l'amendement n° 1 est retiré.

L'amendement n° 2 du groupe « Per l'Avenue » sur l'habilitation de la commission permanente.

Donc sur cet amendement, il a été présenté par Jean-Martin MONDOLONI, j'interroge le Conseil exécutif qui est quand même donc concerné ?

Le Président SIMEONI

Tout à fait favorable.

Le Président TALAMONI

Très bien. Vous avez la parole M. LUCIANI.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je suis arrivé peut-être un peu tard dans le débat...

Le Président TALAMONI

Certes !

M. Pierre-Jean LUCIANI

J'ai compris le système.

Simplement, si vous n'en avez pas parlé, une idée, elle vaut ce qu'elle vaut : pourquoi la conférence des Présidents ne se réunit-elle pas avant les sessions pour élaborer l'ordre du jour de l'Assemblée et de la commission permanente ? Ce qui permettrait à la conférence des Présidents de bien séparer les choses et qu'on puisse arriver en Assemblée pour discuter normalement des sujets de fond et traiter le reste comme on le faisait dans les conseils départementaux à l'époque.

C'est une idée, est-ce qu'elle a été soulevée ou pas ? Je n'en sais rien, je n'étais pas là, si ça peut faire avancer le débat, pourquoi pas.

Le Président TALAMONI

C'est une idée qui était dans le projet de rapport sur la commission permanente, donc on l'intègre à notre réflexion. A ce stade, je ne vois pas comment l'intégrer ex abrupto dans ce rapport-là, mais en tout cas, c'est quelque chose qui... A moins d'ajouter une formule...

M. Pierre-Jean LUCIANI

Il aurait fallu que je fasse un amendement, mais bon...

Le Président TALAMONI

Je vais demander à Serge donc de rédiger un projet d'amendement de manière à l'intégrer quand même au rapport, et puis on y reviendra après avoir examiné les autres amendements, cher collègue.

Le Président SIMEONI

C'est quand même un taux d'efficacité exceptionnelle du Président LUCIANI ! Il a pris les débats en cours et il fait un amendement... C'est l'expérience !

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je n'ai pas été Président pour rien.

Le Président TALAMONI

Nous en sommes parfaitement convaincus, vous venez d'en administrer la preuve.

Donc « habilitation de la commission permanente », cet amendement n° 2 qui bénéficie du soutien du Président du Conseil exécutif, je le mets aux voix, cet amendement n° 2.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 3 déposé par le groupe « Per l'Avenue », sur la rationalisation des travaux.

Alors, il s'agit de limiter les suspensions de séance. Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je vais le sous-amender pour tendre vers le point d'équilibre qui a été suggéré par nos collègues.

J'entends que l'on pourrait aller jusqu'à 1 h 30 d'une part, j'entends qu'il faudrait supprimer, pour qu'il soit recevable, « ne pas accéder une heure, délai après lequel le Président de l'Assemblée de Corse réunirait la conférence des Présidents », ça on enlève, la conférence des Présidents après une heure.

J'entends aussi que les réponses devraient être dans une répartition deux tiers/un tiers, donc on supprime ça.

En gros, ce qu'il reste de cet amendement ainsi sous-amendé et auquel nous restons très attachés, c'est qu'on puisse créer les conditions, d'abord pour qu'en vertu de

l'article 77 de notre règlement les réponses aux questions écrites n'arrivent pas dans un délai qui excèderait un mois et créer les conditions pour limiter, si vous en êtes d'accord, les suspensions au-delà de 1 h 30.

Le Président TALAMONI

Donc, excusez-moi, vous maintenez quoi de l'amendement n° 3 ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je me répète, M. le Président, il est suffisamment épuré pour que les deux choses auxquelles nous sommes très attachées, c'est de limiter les suspensions de séances qui sont excédées, on pourrait dire une heure ou davantage, c'est juste pour fixer les choses. Evidemment on prend acte du fait que l'indulgence que nous nous auto-manifestons les uns, les autres pourrait conduire à le dépasser, mais je pense qu'il faut fixer les choses.

Et la deuxième chose c'est le délai mois pour les réponses écrites. Tout le reste est supprimé afin que l'on puisse tendre vers le point d'équilibre que nous ont suggéré nos collègues.

Le Président TALAMONI

Donc, s'agissant, je dirai, de la durée limite à une heure des suspensions de séance avant la réunion de la conférence des Présidents, c'est ce que vous proposez ?

Il y a peut-être une petite difficulté, c'est lorsqu'il y a un grand nombre d'amendements à examiner en commission, il faut quand même préciser « hors travaux de commission » ? D'accord.

C'est court une heure pour régler certains problèmes, est-ce qu'il ne vaut pas mieux dire une heure et demie ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Bien sûr.

Le Président TALAMONI

J'interroge le Président du Conseil exécutif qui est souvent très prolix pendant les interruptions de séance, donc est-ce qu'une heure et demie, ça n'est pas préférable ?

Le Président SIMEONI

Moi, une heure et demie ça me paraît bien.

Le Président TALAMONI

Alors : « en principe ne peut excéder une heure trente, hors travaux de commission ». Très bien ?

Qui est pour le sous-amendement qui vient d'être présenté ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

Maintenant, je mets l'amendement n° 3, ainsi sous-amendé, aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 3, ainsi sous-amendé, est adopté.

Alors ensuite reste l'amendement de Pierre-Jean LUCIANI et ensuite celui de Pierre GHIONGA, s'il le maintient.

M. LUCIANI, on vous propose de le présenter sous cette forme : « dans cet esprit, le rôle actuellement consultatif de la commission permanente relative à l'organisation des travaux de l'Assemblée, sera exercé par la conférence des Présidents élargie au Président du Conseil exécutif ».

Ça vous va ?

Alors, on ajoute un nouvel alinéa à l'amendement n° 2, après « décide qu'à partir du mois de juin, soit acté et rendu opérationnel, etc. ». Donc, on ajoute la phrase suivante....

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, excusez-moi, juste une remarque, étant un peu concerné, me retrouvant à devoir venir davantage, etc., c'est sympathique, mais à un moment donné on est touché aussi, il y a des réalités, il y a des gens qui ont des fonctions. Moi j'ai la chance d'être le maire d'une commune où ça demande beaucoup de temps de travail, moi je m'interroge aussi, parce que systématiquement...

Le Président TALAMONI

Simplement, cher collègue, on peut très bien faire...

M. Jean-Charles ORSUCCI

Déjà, est-ce qu'il faut le prévoir maintenant, imaginer de la visio, vous savez que je suis un peu attaché à ça.

Le Président TALAMONI

Oui, la visio ou alors simplement réunir la conférence des Présidents juste avant la commission permanente, donc en fait...

M. Jean-Charles ORSUCCI

Jean-Guy, factuellement, il se trouve que je suis là le mercredi, je viens le mercredi, je fais l'effort parce que j'ai une réunion de groupe, etc.

Le Président TALAMONI

Oui, mais au même moment, c'est-à-dire une demi-heure avant,

M. Jean-Charles ORSUCCI

Oui, mais je ne venais pas moi ! C'est simple, je vous donne un exemple : je ne suis pas le représentant de mon groupe à la commission permanente, c'est François ORLANDI, aujourd'hui je me retrouve dans l'obligation de venir un jour avant pour pouvoir à nouveau... C'est tout je voulais juste faire la remarque.

Le Président TALAMONI

Vous pouvez vous faire représenter à la conférence des Présidents, ça arrive souvent.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Ce sera encore François ORLANDI... Exact.

Le Président SIMEONI

Quelle est la proposition ?

Le Président TALAMONI

Je répète la proposition de Pierre-Jean LUCIANI, réécrite par les services : après le cinquième alinéa que nous avons adopté à travers l'amendement n° 2, « dans cet esprit, le rôle actuellement consultatif de la commission permanente relatif à l'organisation des travaux de l'Assemblée, sera exercé par la conférence des Présidents élargie au Président du Conseil exécutif ».

Le Président SIMEONI

Excusez-moi, je ne comprends pas, comment le rôle consultatif ?

Le Président TALAMONI

C'est-à-dire que le rôle actuellement consultatif de la commission permanente relatif à l'organisation des travaux de l'Assemblée, parce que ça c'est dans le statut...

Le Président SIMEONI

Où est la plus-value à l'étendre à la conférence des Présidents ?

Le Président TALAMONI

Dans le statut, elle l'aide le Président de l'Assemblée, la commission permanente, donc c'est un rôle consultatif. Donc ce rôle consultatif là, serait dorénavant dévolu, comme le propose notre collègue, serait dévolu non pas à la commission permanente mais à la conférence des Présidents élargie au Président du Conseil exécutif.

C'est-à-dire que comme elle prend un pouvoir de délibération, la commission permanente, à la suite du vote de la loi, d'ailleurs que nous avons soutenue, que notre majorité avait soutenue, la commission permanente va avoir des délibérations sur un certain nombre de rapports, son rôle consultatif d'organisation des travaux de l'Assemblée serait déporté vers la conférence des Présidents élargie au Président du Conseil exécutif.

Brouhaha.

C'est la répartition des rôles entre les deux organes : un qui acquiert un rôle délibérant, conformément d'ailleurs à la loi, qui est la commission permanente pour des dossiers qui ont souvent une dimension technique ; et, le rôle politique d'organisation

des travaux est exercé par la conférence des Présidents de groupes, qui est d'ailleurs l'organe idoine s'agissant de cette question.

Bon, dans la pratique ça ne va pas changer grand-chose, ça veut dire qu'on va réunir la conférence des Présidents une demi-heure avant, il va y avoir souvent les mêmes personnes qui vont représenter les groupes parce que les présidents de groupes ne vont pas forcément se déplacer, mais disons que c'est un peu plus ordonné sur le plan de la lisibilité institutionnelle, il me semble.

C'est la raison pour laquelle je soutiens avec énergie, une fois n'est pas coutume, la proposition de notre collègue Pierre-Jean LUCIANI.

M. Romain COLONNA

Président, juste une question, je ne comprends pas bien quelque chose. La commission permanente est structurée en fonction d'équilibres politiques consécutivement au vote qui nous a tous placé ici.

La conférence des Présidents, ce n'est pas le cas, est-ce que là il n'y a pas un problème à ce niveau-là ? La conférence des Présidents c'est quelque chose où chaque groupe est représenté, mais pas selon des équilibres politiques.

Le Président TALAMONI

Cette pondération se retrouve à la conférence des Présidents dès lors que chaque Président engage un groupe de voix qui est déterminé et qui est connu, ce que pèse chaque groupe est connu donc ça ne pose de difficulté, le Président d'un groupe de quatre ce n'est pas le Président d'un groupe de 10.

Vous avez la parole.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Si ça peut faire réfléchir par rapport au fond de ce que je voulais dire. Mon problème n'est pas de résoudre un problème politique. Ce que je dis, c'est que si vous réunissez la conférence des Présidents avant, vous pouvez vous mettre d'accord tous sur l'ordre du jour de l'Assemblée, en décantant bien les dossiers importants qui doivent être débattus en Assemblée, et tout le reste, comme on le faisait dans les commissions permanentes des départements, les petits dossiers qu'on appelle, ceux qui ne mangent pas de pain, pour ainsi dire. Voilà le but de ma proposition.

Le Président TALAMONI

En fait, je pense que la lisibilité institutionnelle, elle est quand même plus évidente, c'est ce que dit Pierre-Jean LUCIANI, nous sommes sur la même longueur d'ondes de ce point de vue-là. C'est-à-dire qu'on réunit quelques minutes avant la conférence des Présidents qui va déterminer à un moment donné l'ordre du jour de l'Assemblée, et donc celui de la commission permanente et il y a un certain nombre de dossiers qui vont être confiés à la commission permanente et c'est ce que prévoit la loi. C'est-à-dire que le rôle qui est le rôle consultatif d'organisation des travaux de l'Assemblée (je dis consultatif, parce que c'est un rôle d'assistance du Président de l'Assemblée qui est aujourd'hui joué par la commission permanente), il est plus logique que ce rôle consultatif soit exercé par la Conférence des Présidents qui est un organe plus politique et moins technique.

Nous sommes d'accord cher collègue, c'est ça ?

Mais ça ne change pas grand-chose, en fait, c'est plus lisible, c'est plus logique.

J'interroge le Président du Conseil exécutif sur ce point. Ce n'est pas d'une importance capitale non plus, mais enfin ça me paraît positif.

Le Président SIMEONI

J'avoue que je ne vois pas bien la lisibilité du dispositif. On pourrait faire peut-être une période probatoire, une période d'essai, parce que la différence avec le Conseil départemental, c'est qu'il y avait une unicité entre le Président Exécutif et le Président de l'Assemblée délibérante.

A mon avis ce n'est pas déterminant...

Le Président TALAMONI

Ça n'est pas déterminant, c'est vraiment une question de forme. En fait, à mon avis, ça va être, en gros, les mêmes personnes qui vont siéger, dans la pratique, parce que les Présidents, vous avez entendu tout à l'heure Jean-Charles ORSUCCI, les Présidents vont se faire représenter par ceux qui vont participer à la commission permanente, c'est cela ? Donc en fait c'est un peu plus logique sur le plan institutionnel.

Moi je serai assez d'avis de voter l'amendement de notre collègue Pierre-Jean LUCIANI.

M. le Président du Conseil exécutif est-ce que vous êtes favorable à l'amendement de Pierre-Jean LUCIANI ? Faites un effort, ça n'arrive pas tous les jours.

M. Jean-François CASALTA

Président, excusez-moi, j'avais demandé la parole.

Le Président TALAMONI

Vous l'avez.

M. Jean-François CASALTA

Simplement une question : qui va décider de l'évocation des questions orales et des motions en séance publique ?

Le Président TALAMONI

La conférence des Présidents, c'est ce que j'étais en train de dire.

M. Jean-François CASALTA

Mais est-ce qu'il n'y a pas une difficulté par rapport à ce qu'a dit notre collègue Romain COLONNA, à savoir un Président, une voix ?

Le Président TALAMONI

Mais non, ce n'est pas un Président une voix, c'est un Président pèse le nombre de voix de son groupe.

M. Jean-François CASALTA

Il faut le préciser ça !

Le Président TALAMONI

Bien sûr, il faut le préciser. Bon, on ne va pas passer deux heures dessus, on peut rejeter aussi l'amendement, personnellement je ne suis pas très motivé, s'agissant de cet amendement.

Oui, Hyacinthe VANNI avait demandé la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Je pense qu'on peut intégrer l'amendement dans la commission permanente. Je pense que ce que voulait dire le Président c'est que dans les conseils départementaux, c'était la commission c'était la commission permanente qui déterminait l'ordre du jour. Et aujourd'hui, c'est le cas aussi chez nous, en fait c'est une conférence des Présidents la commission permanente, il y a tous les Présidents, tous les groupes.

Le Président TALAMONI

Disons que formellement il y a la conférence des Présidents et ensuite il y a la commission permanente, ça ne va rien changer, là on discute pour quelque chose qui ne va avoir vraiment aucun impact, sauf une lisibilité et une élégance des institutions peut-être un peu supérieure, ce qui n'est pas négligeable.

Si ça peut rassurer certains collègues, c'est comme cela que ça marche à l'Assemblée nationale française, moi ça ne me rassure qu'à moitié, et Serge ajoute l'Italienne et la Catalane également.

Donc, je vais mettre aux voix cet amendement de Pierre-Jean LUCIANI.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Il reste l'amendement de Pierre GHIONGA :

« Lors des questions orales, droit pour l'orateur de reprendre la parole après l'Exécutif ».

Alors là, je crois que les débats chez nous n'ont pas besoin d'être revivifiés, mais plutôt domestiqués, ils sont très vivants ! En ce qui me concerne, je n'y suis pas trop favorable, mais encore une fois, ce n'est pas non plus une affaire d'Etat.

J'interroge le Président du Conseil exécutif qui est concerné.

Pierre GHIONGA propose que, lors des questions orales, l'opposition puisse parler après l'Exécutif. Ça me paraît de nature à allonger considérablement la séance des questions orales, laquelle est télévisée et donc contenue dans un temps qui est un temps extrêmement précis.

Sincèrement, cher collègue, ça part d'un bon sentiment, mais ça risque de ne pas améliorer les choses.

J'interroge le Président du Conseil exécutif qui est concerné, partage-t-il mes réserves ?

Le Président SIMEONI

Je pense que l'exercice des questions orales, c'est une question/une réponse, sinon on est dans un autre exercice.

Le Président TALAMONI

Bien je vais mettre aux voix... Vous le retirez ? Très bien, il est retiré.

Il nous reste, après l'avoir amendé, à voter sur ce rapport concernant la modernisation des pratiques institutionnelles de l'Assemblée de Corse. Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE à l'unanimité.⁸

Je vous remercie chaleureusement.

Vous avez la parole, mais je ne sais pas dans quel cadre.

M. Xavier LACOMBE

J'avais demandé, Président, si c'était possible, à vous-même et le secrétariat général, avec l'accord du Président de l'office de l'environnement et de l'Exécutif aussi, si nous pouvions passer les deux conventions concernant les déchets, dossiers 48 et 49, se semble-t-il, conventions de partenariat CTC et communauté d'agglomération du pays ajaccien et de la CAB, si cela était possible.

Le Président TALAMONI

Je n'y vois aucun inconvénient, en ce qui concerne.

⁸ Délibération N° 20/036 AC

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

* **Raportu n° 048** : Cunvenzione di partenariatu trà a Cumunità d'Agglomerazione di Bastia, a Cullitività di Corsica, u Statu è u Sindicatu di Valorizzazione di i Rumenzuli di Corsica in quantu à a giniralizzazioni di a trascelta à a fonti di i frazi casani.

* **Rapport n° 048** : Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Bastia, la Collectivité de Corse, l'Etat et le Syndicat de Valorisation des Déchets de relative à la généralisation du tri à la source des déchets ménagers.

* **Raportu n° 049** : Cunvenzione di partenariatu trà a Cumunità d'Agglomerazione di u Paesi Aiaccinu, a Cullitività di Corsica, u Statu è u Sindicatu di Valorizzazione di i Rumenzuli di Corsica in quantu à a giniralizzazioni di a trascelta à a fonti di i frazi casani.

* **Rapport n° 049** : Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, la Collectivité de Corse, l'Etat et le Syndicat de Valorisation des Déchets de Corse relative à la généralisation du tri à la source des déchets ménagers.

Mme Mattea CASALTA préside la séance.

Mme Mattea CASALTA

M. Le Président de l'Office de l'environnement, c'est à vous.

M. François SARGENTINI

Merci, Mme la Présidente. Je fais donc une présentation des deux rapports, donc du 48 et du 49, puisque l'esprit des deux rapports est le même.

Après, selon des interventions, des différences peuvent être marquées parce que les situations du terrain, je dirai, ne sont pas les mêmes.

Mme Mattea CASALTA

M. le Président, pardonnez-moi, mais vous nous présentez des rapports qui n'étaient pas vus par l'ensemble de nos collègues, et nous avons besoin d'un délai abrégé. Alors, dans un premier temps, je souhaiterais que vous donniez la raison de la demande de délai abrégé et que nous votions ce délai abrégé.

M. François SARGENTINI

D'accord, excusez-moi.

Alors, la demande de délai abrégé se fait vue la situation d'urgence que nous connaissons aujourd'hui sur la question des déchets.

Donc, il y a un plan qui avait été annoncé lors d'une rencontre entre le Président du Conseil exécutif et le Président de l'office de l'environnement, Mme la Préfète et les responsables du SYVADEC, où des décisions importantes avaient été prises. Donc, ces deux rapports s'inscrivent dans le cadre de cette décision, vue l'urgence et vue la montée en puissance du plan.

Mme Mattea CASALTA

Nous allons donc voter ce délai abrégé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté à l'unanimité.

Je vous en prie, vous avez la parole.

M. François SARGENTINI

Merci, Mme la Présidente.

Donc ces deux rapports, comme je viens de le dire, s'inscrivent dans le cadre de la situation d'urgence que nous connaissons, ils s'inscrivent aussi dans le cadre du plan qui a été voté le 26 octobre 2018 au niveau de l'Assemblée de Corse et qui prévoit, je dirai, la déclinaison matérielle du plan et notamment son pilier : la montée en puissance du tri à la source.

Donc, à partir du moment où aujourd'hui nous sommes dans une situation extrêmement aigüe au niveau de la crise des déchets et que ce plan doit rentrer dans sa

phase d'exécution, nous avons préconisé de commencer après la signature d'une convention-cadre entre les trois principales composantes au niveau du traitement de la question des déchets, de rentrer dans cette phase opérationnelle et dans la phase de mise en place de conventions particulières avec les différents EPCI.

Nous avons, dans ce cadre-là, essayé et voulu tracer un chemin par rapport aux deux grands pôles de production des déchets que nous avons en Corse, qui sont bien sûr la CAPA et la grande région Ajaccienne et la CAB et la grande région Bastiaise.

Nous pensons et nous voulons donner un signal très fort à la Corse à travers la mise en place de ces conventions, pour montrer que ces deux territoires, qui sont les principaux producteurs, doivent eux rentrer dans le cadre de la mise en place du porte à porte qui est une étape extrêmement importante.

Donc, je ne vais pas rentrer dans les chiffres, vous les avez au niveau des rapports.

Aujourd'hui, l'engagement de la Collectivité de Corse, par la signature de la convention avec les communautés d'agglomérations de Bastia et d'Aiacciu, consiste bien sûr à apporter, et c'est ce qui avait été annoncé dans le cadre du budget général au niveau de la dotation des communes, des communautés de communes, d'une avancée et d'une sécurisation importante au niveau du budget, nous rajoutons un apport important au niveau de l'ingénierie qui est nécessaire, parce que souvent aussi revient cette question. Elle est importante puisqu'elle est posée très souvent notamment au niveau des communautés des communes, il y a un manque en ingénierie et là aussi, un effort important qui est fait à travers cette convention que ce soit bien sûr par la Collectivité de Corse ou par les services de l'Etat.

De plus au niveau de la réunion de Corti, où il a été décidé de mettre en place ces conventions et de rentrer dans le cadre de l'opérationnalité du plan, il y a eu un engagement aussi de la part de l'Etat qui a été très ferme, notamment au niveau du soutien pour le financement pour abonder les budgets nécessaires pour mettre en place l'ensemble des structures du plan et notamment, je le répète, la question du porte à porte qui est un point majeur du plan.

Aujourd'hui, vu la crise que nous connaissons, nous nous rendons compte que cette étape-là doit passer vraiment au stade de l'opérationnalité pour que nous puissions réussir la mise en place du plan.

Voilà l'objet de ces deux conventions-cadres qui, je le répète, ne concernent que les deux grandes régions productrices, mais qui très rapidement vont être passées avec les 17 autres communautés de communes de Corse.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. Ces rapports ont été étudiés simultanément en commission des finances et en commission du développement. Vous avez un avis oral ?

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable pour les deux rapports.

Mme Mattea CASALTA

M. ARMANET pour l'avis de la commission des finances.

M. Guy ARMANET

Avis favorable.

Mme Mattea CASALTA

Y a-t-il de demandes d'intervention sur ces rapports ? M. LACOMBE, vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement, les deux conventions qui sont présentées aujourd'hui en vue d'apporter des solutions à notre problématique des déchets et notamment à notre crise qui dure et qui se répète régulièrement chaque année, et particulièrement celle-ci qui est la plus sévère pour la Corse puisqu'elle a commencé le 8 novembre 2018 et elle se poursuit. Une crise qui coûte en moyenne pour la Corse au niveau régional et pour les Corses, qual'hè ch'hà da pagà, entre 32 et 35 000 euros par jour.

Vous savez très bien qu'aujourd'hui, on ne peut plus enfouir, les capacités sont bloquées, j'oserai dire de cette façon, sans préjuger de quoi que ce soit, mais aujourd'hui, nous mettons, aussi bien sur la Haute-Corse, je fais référence aussi SYVADEC et à M. ARMANET, sur les 4 coins de l'île entourée d'eau, et notamment sur le site de Saint-Antoine, avec les deux presses à balles qui appartiennent à la CAPA

et qui ont été mises à disposition du SYVADEC, j'oserais dire anc'assai, autrement nous aurions tous aujourd'hui des poubelles dans les rues.

Je parlerai un peu plus de la CAPA, du territoire CAPA, mais aussi des 4 territoires, l'ouest Corse de manière générale, Celavu/Prunelli et le Taravo. On met en balles à Saint-Antoine. Vous connaissez, je voudrais alerter, nous parlions de développement durable, le souci d'insalubrité, nous avons parlé des mouches et nous parlons aujourd'hui d'autres problèmes que nous rencontrons qui sont dans les milieux urbains et dans les milieux ruraux. Je voudrais faire référence à cette plate-forme qui a été mise en place de stockage, de dépôt des balles, je ne sais pas comment on peut l'appeler, à Carbuccia qui occasionnent des nuisances dans la vallée de la Gravona, et notamment aux villages. Je parle de la communauté des communes du Celavu/Prunelli.

Voilà un peu la situation, 32 à 35 000 € par jour pour la Corse. L'addition est salée.

Je voudrais revenir sur la nécessité de ces conventions et pour exemple, je voudrais saluer le travail de l'office de l'environnement, pour donner des indicateurs forts, autant que ça soit les 2 plus gros producteurs, donc les deux grosses communautés d'agglomérations, celle de Bastia et quidda di Aiacciu qui doivent être en tête de ligne. Aujourd'hui, nous nous apprêtons à le faire.

Vous avez dans ce rapport une présentation des coûts 2018 de la gestion des déchets. Vous le voyez bien, il suffit d'observer les quelques graphiques, ils sont très parlants et je ne m'étendrai pas dessus, ce n'est pas peine.

Ensuite, la présentation des mesures par la CAPA de la diminution des déchets à enfouir, je parle notamment de l'annexe 1. Je voudrais faire 2 petits rappels sur le plan d'action de la CAPA, suite au plan pluriannuel de 2015, le compostage. Je tiens à souligner que la CAPA est désormais labellisée « territoire zéro déchet, zéro gaspillage », je tiens à le rappeler : les actions en faveur du tri et de la valorisation, et toutes les mesures qui sont mises en place.

La mise en place de la tarification incitative, les études sont en cours, nous attendons dans les mois qui viennent, les résultats.

La mise en place de la police intercommunale sur le territoire CAPA et je peux les saluer, saluer le travail parce que nous faisons appel à cette police intercommunale régulièrement. Encore cette semaine, entre lundi et mardi, nous avons verbalisé sur ma commune, territoire commune de Peri, 7 procès-verbaux qui ont été dressés à l'encontre d'administrés de la commune. Je tiens à le dire, ce ne sont pas des

touristes, oui peut-être une perte électorale, mais à un moment donné, il ne faut pas être que dans le calcul, M. ARMANET, sans cesse politicien.

Quand un point d'apport volontaire ou un point de regroupement est supprimé, on dépose les déchets, je pense, après l'information et la pédagogie qui a été faite par les ambassadeurs du tri de la CAPA qui ont visité au moins 3 fois chaque domicile, chaque foyer, je pense qu'il est temps, après les lettres de rappel, de passer à une mesure plus directe. Aujourd'hui, des procès-verbaux ont été rédigés, je le dis sans détour. Evidemment ça peut faire l'objet de quelques critiques, mais nous les assumons. Nous sommes là aussi pour les assumer.

Donc, la création de 2 recycleries supplémentaires, la création d'une plateforme de compostage et la création d'une usine de tri et de valorisation des déchets, le CTV, pour tenter d'atteindre, cela dépendra des modules que nous voulons insérer, les 60 %, voire les dépasser sous certaines conditions, conformément à la réglementation nationale et européenne dans le cadre de la loi de l'économie sociale et solidaire.

Voilà ce que je voulais dire. Je pense qu'il y a sur la présentation du rapport, il y a eu un échange avec votre cabinet, M. le Président de l'Exécutif, je crois que dans le rapport, hier en commission, nous a été distribué, sur l'annexe 2, je parle de l'annexe 2 et non l'annexe 1, mais ça n'a pas été corrigé dans la présentation du rapport que vous avez sous les yeux. Aujourd'hui, l'annexe 2 prévoit en investissement, sur l'ensemble de la CAPA, à termes, les financements portés par le SYVADEC, entre 30 et 34 M€. La présentation que vous avez sous les yeux, en annexe 2, ne fait pas figurer le centre de tri multifonctions, même s'il est dans la convention, de 32 à 37 M€. Elle a été remplacée en commission, mais aujourd'hui, les conseillers ne l'ont pas sur le rapport qu'on a sur les iPad... Est-ce que vous l'avez ? Non. Je voulais le préciser. Les choses sont claires, vous n'avez pas 32 sur l'annexe 2, « financements portés par le SYVADEC », ne figure pas le centre de tri multifonctions, donc ne figurent pas les 32 à 37 M€ dans ce plan de financement et dans le rapport 49 que vous avez sous vos yeux sur vos iPad. Cela a été discuté et corrigé en commissions des finances et du développement hier, et l'annexe a été apportée. La seule chose, il n'y a pas eu de « correction informatique ».

Voilà ce que je voulais dire. Bien évidemment, la CAPA qui avait déjà présenté des conventions il y a plusieurs mois, a travaillé. Nous les avons amendées. Aujourd'hui, nous regrettons d'avoir perdu du temps, mais il fallait peut-être ce temps-là pour arriver à quelque chose de cohérent et de convenable qui pourrait répondre à la situation.

Hélas, encore une fois hélas, on va perdre encore un peu de temps pour mettre tout cela en place et, point d'interrogation sur les financements qui vont suivre.

Sur ce centre de tri de valorisation, nous avons bien avancé. Comme le rappelait le président de l'office de l'environnement, M. SARGENTINI, hier, 4 copil ont déjà été réalisés concernant ce projet. Nous attendons la finalisation puisque nous allons rentrer dans l'étude finale de faisabilité et opérationnelle. Nous attendons cela.

J'avais émis le souhait et je l'avais répété à plusieurs reprises, il m'aurait semblé opportun, au vu de la situation puisque c'est une priorité pour la Corse même s'il y a d'autres domaines très importants, que lors des budgets, je ne l'ai pas dit hier pour ne pas me répéter, il aurait été souhaitable, et je m'en étais entretenu aussi avec le Président de l'Exécutif, même si un soutien est apporté à travers ces conventions, office de l'environnement, Assemblée, je pense qu'il aurait été dans ces cas d'urgence extrême, de créer une ligne budgétaire, à définir des montants puisque notre situation financière est mirobolante avec des ratios plus qu'acceptables, concernant les déchets, ce qui aurait participé à aider plus rapidement et à soulager les finances des intercommunalités qui aujourd'hui sont exsangues.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Madame MARIOTTI, il vous reste très peu de temps, mais je vous en prie, vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci. Pour une fois, je trouve un peu dommage qu'on n'ait pas lu le rapport de la commission des finances et du développement économique parce que je pense que nous avons eu des échanges extrêmement constructifs et intéressants hier.

Très rapidement, parce qu'on ne va pas refaire le débat et je pense que ce sera peut-être intéressant de réintégrer ces remarques dans les conventions que l'on va déployer avec toute les intercos.

On a parlé hier des indicateurs de suivi. On a dit que suivre un taux de tri comme ça, sans rentrer dans le détail, ce n'était peut-être pas très pertinent. Dans le taux de tri, vous avez 2 sous-secteurs, les recycleries et les tris sur les points de collecte sélective. On se rend donc compte que le taux issu des recycleries explose, dans le bon sens du terme, mais que le taux issu des collectes sélectives, malheureusement ne prend pas la même tendance.

Tout ça pour dire que non seulement, il faudrait suivre deux sous-segments mais il faudrait également suivre quand même, ce qui n'est pas négligeable, le volume d'ordures ménagères résiduelles, parce qu'on pourra afficher demain des taux de tri extrêmement hauts en s'en félicitant, sans pour autant avoir une même décroissance du volume des ordures ménagères. C'est fondamental si on veut piloter cette activité.

Ensuite on a parlé également (Xavier LACOMBE a parlé plutôt de la convention CAPA), on s'est posé la question, toutes tendances confondues... J'ajoute quand même qu'on va voter la convention, mais ce que nous disons, va plutôt dans un objectif de meilleure compréhension. On parle de l'objectif de la convention qui est de développer le porte à porte. Or, dans certains cas, on a effectivement intégré le centre de tri multifonctions. Sur la CAB, il n'y en a plus de centre de tri multifonctions puisqu'à priori, il serait programmé ailleurs. Je pense que l'objet de la convention devrait être un peu plus précisé. Tout comme, on a parlé, dans certaines intercos, des difficultés à mettre en place le porte à porte.

Donc, j'insiste sur le fait que piloter le déploiement d'un projet sans avoir les bons indicateurs de suivi, c'est peut-être pas la meilleure des choses à faire.

Je pense qu'on a un gros travail probablement pour le futur, pour fiabiliser les indicateurs, se mettre d'accord sur les définitions et travailler surtout sur le volume d'ordures ménagères résiduelles qui pour nous a peut-être autant d'importance que le taux de tri affiché. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci, chère collègue. M. Antoine POLI.

Juste une seconde pour vous dire, pardonnez-moi, je vous ai coupé la parole, pour préciser qu'effectivement les 2 rapports n'ont pas été lus parce qu'il n'y avait aucun rapport écrit. C'est la raison pour laquelle maintenant tout le monde pourra s'exprimer et donner plus d'informations.

M. Antoine POLI

Merci.

Ces deux rapports vont bien sûr dans le bon sens. On peut regretter qu'ils ne soient pas arrivés dans les délais, parce qu'un sujet aussi important que les déchets, de le traiter aussi rapidement, des dossiers qui ne sont pas examinés, je trouve ça

regrettable que les engagements des présidents aussi bien de l'Assemblée de Corse que du Conseil exécutif ne soient pas tenus sur de tels dossiers.

Qu'est-ce que on peut dire sur la crise des déchets ?

Elle dure depuis plusieurs années, depuis la fermeture de Tallone. Le budget du SYVADEC a dû être voté ce matin. Les taux, il faut donner quelques chiffres, les taux de traitement, le coût du traitement des déchets qui était l'année dernière de 159 € est passé à 242 €. Donc, nous avons une augmentation de 83 € la tonne.

Pour vous donner un ordre d'idée, pour une petite communauté de communes comme celle de la Castagniccia/Casinca qui est dans le rural et je sais que l'Exécutif met souvent en avant le rural, mais nous allons être impactés à hauteur de 470 000 €. Nous sommes déjà déficitaires de 600 000 €. Donc, il faudrait augmenter la TOM ne serait-ce que pour combler les 470 000 €, il faudrait augmenter la TOM (taxe sur les ordures ménagères) de 5 points. Vous comprenez que ça devient ingérable.

Je pense qu'on se tire, je ne sais pas si l'expression est bonne, une balle dans le pied en quelque sorte parce qu'on nous demande de mettre en place un plan qui est très coûteux, nous sommes favorables à ce plan, bien sûr, mais il faut dire que nous aurons des retours sur investissement peut-être dans une dizaine d'années, les plus optimistes peuvent dire d'ici 5 ans, mais bon, on va dire d'ici une dizaine d'années. Comment allons-nous faire aujourd'hui pour mettre en place un plan que nous n'avons pas les moyens de mettre en place ?

Nous voyons que nos demandes de financement, malgré toute la bonne volonté du Président de l'office de l'environnement, c'est vrai que nos arrêtés de subventions tardent à arriver. Même les 20 % sont des sommes très importantes pour nos collectivités, nos petites intercommunalités, donc nous n'arrivons pas à mettre en place convenablement le tri.

Le tri est coûteux encore plus dans le rural parce que vous savez que dans le rural, quand un camion tourne, je vois dans l'Orezza, pour collecter une tonne d'emballages, malheureusement c'est plus coûteux de mettre en place le tri que de l'envoyer à l'enfouissement. Ce n'est pas du tout notre état d'esprit, mais il faut se dire la vérité. A un moment donné, la TGAP augmente également. Même si nos tonnages diminuent, le coût augmente. Je ne vois pas comment on pourrait s'en sortir.

Notre groupe aurait une proposition à faire à l'Exécutif. Je pense que, à un moment donné, le député ACQUAVIVA avait fait un amendement pour récupérer la compétence traitement, je ne pense pas que ce soit la bonne chose parce que déjà, avant

de récupérer des compétences qui appartiennent aux intercommunalités, il faudrait déjà en discuter avec les intercommunalités. Il aurait fallu que le débat vienne devant cette Assemblée. Mais nous pensons qu'il serait bon peut-être que la Collectivité de Corse adhère au SYVADEC, dans un syndicat ouvert peut-être, avec une participation financière importante pour diminuer les coûts des intercommunalités, à négocier bien sûr. Mais, on ne peut pas demander aux intercommunalités de faire un effort financier aussi important quand on n'a pas les moyens. C'est impossible. Malgré notre bonne volonté, c'est impossible.

Après, on comprend que l'Exécutif ne peut pas donner un chèque en blanc au SYVADEC. Mais je pense que la bonne solution serait que la Collectivité adhère au SYVADEC dans un syndicat ouvert et ait un droit de regard sur ce qui se fait, ce qui serait tout à fait normal, puisqu'elle apporterait des finances. Je pense que ça réduirait le coût pour les collectivités et ça pourrait nous aider à mettre en place ce plan que l'on désire mettre en place.

Il faut savoir pour l'année 2020, les prévisions sont à 50 000 tonnes qui n'ont pas d'exutoire. Qu'est-ce que qu'on va faire de ces 50 000 tonnes ? Est-ce qu'on va continuer à mettre en balles nos déchets ? On voit que nous avons des balles sur l'ensemble du territoire un peu partout. Chaque intercommunalité a dû mettre à disposition un ou deux sites. On voit les difficultés à Saint-Antoine. Nous avons vu dernièrement dans les médias, les difficultés des risques sanitaires que cela occasionne.

Je pense qu'on ne peut plus continuer comme ça. Les budgets vont être votés dans les intercommunalités au mois d'avril, mais je pense qu'il va falloir qu'il y ait une décision forte qui soit prise dans cette Assemblée. On ne peut pas dire qu'il y a un plan Marshal qui est mis en place, on ne peut pas donner des leçons de morale constamment aux intercommunalités. On voit qu'on n'arrive même pas à imprimer des documents recto-verso. Je pense que ça fait plusieurs mois qu'on a des leçons de morale et on reçoit constamment des documents encore alors que papier est déjà le déchet le plus facile à trier, ne serait-ce qu'à ne pas produire. On a des iPad comme je vous l'ai déjà dit, on devrait recevoir ces notes sur nos iPad et on continue à nous distribuer des papiers.

Vous voyez que la tâche est grande. Je pense qu'il faut travailler tous ensemble, les responsabilités sont partagées. Les intercommunalités veulent bien assumer les leurs, mais je pense que la Collectivité de Corse, notre assemblée, a de grandes responsabilités également, aussi bien que le SYVADEC.

Ensuite, il ne faut pas exclure certaines solutions novatrices, tel que les CSR peut-être. A un moment donné, la valorisation énergétique, sur le plan déchets, il faudra

qu'on en parle, parce qu'on ne peut pas continuer à enfouir nos déchets, à faire des trous partout dans la Corse et exclure la valorisation énergétique. Il faut y réfléchir, voir ce que ça peut apporter en sachant qu'en plus, cette filière est défiscalisée, exonérée de TGAP. Donc, ça peut nous apporter au niveau financier également, je pense qu'il serait idiot, je vais le dire franchement, d'exclure cette filière. On voit qu'il y a des territoires qui sont très performants sur le tri et qui ont mis en place des filières de valorisation énergétique. Je pense qu'il faut y réfléchir.

C'est tout ce que j'avais à dire. Mais je pense que le moment est grave pour les intercommunalités, pour notre population, surtout pour la population du rural. Il va falloir un geste fort de notre Collectivité.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y a-t-il une autre intervention ? Guy ARMANET.

M. Guy ARMANET

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais dire quelques mots. Il n'est pas question ici de faire de morale à qui que ce soit, pour ma part.

Je voudrais simplement recentrer les débats, à savoir que ces 2 conventions n'excluent pas le débat sur les déchets. Mais je crois que l'indicateur fort, c'est que les 2 plus gros producteurs de déchets ménagers doivent véritablement prendre des mesures importantes. D'ailleurs, j'associe le cabinet du Président, le SYVADEC, les intercos qui ont travaillé d'arrache-pied pour que l'on puisse sortir un conventionnement digne de ce nom. D'ailleurs, mon cher Xavier, ton courage politique t'honore. Quand je parle de courage politique, tu faisais état de la suppression des points de collecte de regroupement qui doivent ne plus exister si on déploie le porte à porte. C'est un exercice que l'on doit faire et qui pose des problèmes, nous le savons tous.

Au demeurant, par rapport à cela, personnellement je considère avec beaucoup d'humilité que la collecte séparative n'a de sens que si on y retire les biodéchets. A partir de là, on doit tous avoir en tête cette question-là et on doit essayer de la traiter. Quand je dis la traiter, c'est-à-dire que non seulement il faut mettre en œuvre ce qui va nous permettre de les retirer des ordures ménagères, mais en plus de ça, il va falloir trouver des exutoires pour le faire. Le courage politique, c'est aussi

d'apporter des sites pour pouvoir le faire. J'en parle en connaissance de cause puisque moi-même, en période électorale, j'ai trouvé un site probablement pour essayer de traiter des biodéchets. On aura l'occasion d'en reparler.

Un problème autre que Mme MARIOTTI a abordé, mais qui est extrêmement important, c'est sur la quantification des choses. Je crois qu'il faut qu'on se le dise très clairement, on ne peut pas se féliciter du bon fonctionnement de nos recycleries aujourd'hui sachant pertinemment qu'elles viennent tronquer les chiffres du porte à porte. On est d'accord avec ça ? Et le porte à porte, c'est-à-dire qu'il faut qu'il soit déployé en intégralité sur nos territoires, aussi bien dans les habitations collectives que dans les habitations individuelles. Là, on verra véritablement l'incidence que l'on doit avoir. Mais je crois véritablement que ça passe par ces points-là.

Enfin, vous l'avez dit aussi, je reprendrai vos propos, il faut faire attention à regarder comment est-ce que notre volume d'ordures ménagères continue d'évoluer. Aujourd'hui, avec toutes les mesures que nous prenons, avec tout ce que nous déployons, nous continuons de voir nos ordures ménagères augmenter. Il faut être extrêmement conscient de cela et extrêmement attentif. C'est pour ça qu'il ne faut pas faire d'amalgame et qu'il faut qu'on ait dans les résultats que l'on va pouvoir annoncer des chiffres précis, qu'on sache qui fait quoi et comment.

Moi, je pense qu'il faut les dissocier, les recycleries, c'est un compte et le porte à porte, ç'en est un autre. Mais il faut que l'étude sur le porte à porte soit précise pour que l'on sache véritablement ce qui impacte les choses.

Je ne parlerai pas de temporalité. Il n'est pas nécessaire de parler de temporalité en matière de déchets. Je considère que tout ce que l'on va faire à partir d'aujourd'hui va nous amener vers un idéal. Mais il faut arrêter de croire que ça va se faire en un an, deux ans, trois ans. Je crois que ça serait une erreur manifeste que de s'installer dans cette posture-là. C'est ce que je voulais vous dire.

Ensuite, M. POLI a évoqué des sujets prégnants, forts et je ne peux que m'associer sur ce discours-là. Aujourd'hui, les intercommunalités vont être en cessation de paiement parce qu'aussi bien dans le rural que dans l'urbain, on va se retrouver pour la communauté d'agglomérations de Bastia, pour ne citer qu'elle parce que je connais le sujet, qui paie déjà 5 M€ de traitement par an au SYVADEC, elle va voir sa masse budgétaire augmenter de 1,5 M€ pour les personnes qui auront, après les élections, un budget à construire à la CAB. Il faut que tout le monde l'intègre.

Oui, on peut se poser différentes questions à savoir, et je vous rejoins aussi sur un point qui pourrait probablement avoir une réflexion autre, à comment est-ce que

la Collectivité de Corse pourrait être partie prenante du SYVADEC, pourquoi pas ? Je dis qu'il faut réfléchir à toutes les opportunités. Celle-là, en est peut-être une intéressante. Mais quoi qu'il en soit, elle viendrait diminuer le coût des intercommunalités, si la CDC était partie prenante du SYVADEC. Partie prenante ou pas, la question reste sur la table, quid de ce qui va se passer demain et comment est-ce que l'on va essayer d'aider les intercommunalités pour passer ce cap qui est la résorption des balles que nous avons sur nos différents sites et que nous continuons à avoir ? Je crois que c'est important de se le dire. Je crois qu'il est important que l'on travaille tous dans ce sens-là.

Après, je terminerai mes propos en vous disant que les mesures qui ont été annoncées dans ce plan là pour essayer de continuer d'accentuer le porte à porte sur Ajaccio et Bastia, sont d'excellentes mesures parce qu'elles vont nous permettre d'aller le plus rapidement possible vers un idéal que l'on souhaite tous, qui est de donner la possibilité à nos concitoyens de trier au plus près de chez eux. C'est l'axe majeur et essentiel.

Enfin je terminerai en vous disant que lorsque nous déployons ce genre de chose, il faut que les tournées soient faites par substitution. On ne peut pas engager, je vous l'accorde, vous avez raison de le dire, ça coûte plus cher, forcément ça coûte plus cher, il faut acheter des bacs, il réorganiser les tournées, il faut peut-être des véhicules différents pour collecter dans des zones plus restreintes, plus sensibles. Il faut véritablement que ce soit fait dans un package global et tout le monde doit l'avoir en mémoire.

Mais quoi qu'il en soit, il faut que l'on aille dans une substitution de tournées pour essayer d'atténuer les coûts. Ça, c'est la règle. Hier, on collectait 6 jours sur 7 des ordures ménagères, aujourd'hui, on collecte toujours 6 jours sur 7 mais de manière différente. Le lundi, les ordures ménagères, le mardi, les emballages, le mercredi, les biodéchets, et ainsi de suite. Ça ne peut se faire que comme ça. Je ne suis pas en train de dire que ça permet de passer un cap, mais ça permet en tous les cas d'envisager les choses de la manière à mon avis la plus juste possible.

Ensuite, j'entends ce que dit M. POLI, dans le rural, il faut peut-être se poser les bonnes questions. Je ne vais pas vous dire que si ça coûte plus cher de collecter les emballages dans le rural, que de les mettre à l'enfouissement, il faut arrêter de le faire. Ça serait un peu l'antithèse de ce que l'on explique jusqu'à aujourd'hui. Mais je considère qu'il faut trouver un juste équilibre et que peut-être que ce qui se fait dans l'urbain aujourd'hui, n'est pas duplicable dans le rural. Arrêtons de croire qu'il y a une solution et une seule en matière de déchets.

Je continue de dire et je le dis très tranquillement, à tous les niveaux, aussi bien sur le traitement des déchets que la valorisation, que ce que l'on a à faire, il faut qu'on regarde la réalité en face, les uns, les autres. Un peu de tout fera certainement une bonne solution. Je pense que nous devons être vigilants et attentifs à essayer de gérer ce problème de cette manière-là.

Voilà, M. le Président, ce que je voulais vous dire.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. D'autres interventions ? Julien PAOLINI, vous avez la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci, Mme la Présidente.

Quelques éléments de réflexion relatifs à l'intervention de M. POLI sur le transfert de la compétence à la Collectivité éventuelle qui avait été portée à l'Assemblée nationale par Jean-Félix ACQUAVIVA, et je ne vais ici me faire son porte-parole, mais il me semblait qu'en effet, il s'agissait plutôt d'associer la Collectivité de Corse à la compétence pour avoir une opérationnalité peut-être meilleure entre le plan d'action qui donne un peu la ligne et ce qui peut être mis en place sur le terrain dans le cadre d'une structure qui aurait pu être un syndicat mixte. Mais on aurait pu imaginer une autre structure de regroupement, un peu comme le parc par exemple, où la Collectivité de Corse seraient partie prenante. Je crois qu'il ne s'agissait pas de récupérer l'intégralité de la compétence, mais de garder à la fois un partage des compétences entre la Collectivité de Corse et les intercos, notamment par rapport à la problématique du coût.

Là-dessus, je voudrais quand même revenir sur la loi qui a été examinée récemment à l'Assemblée nationale où les députés nationalistes ont porté certains amendements qui auraient permis d'avoir des recettes supplémentaires pour les intercos, pour déployer à la fois la collecte et le traitement, notamment des biodéchets mais aussi de tous les autres types de déchets. Je pense par exemple à la TGAP sur les déchets qui aurait pu être transférée à la CDC ou encore la place prise, ce qui avait été demandé, de 100 % du coût net de collecte et de traitement comme dans les collectivités d'Outre-mer. Là, je vous regarde à vous en priorités, puisque le Gouvernement a refusé ces 2 amendements qui auraient pu nous donner dans la période actuelle, un petit bol d'air pour pouvoir déployer notre plan, notamment sur les biodéchets, sachant que là encore, c'est le seul déchet qui peut vraiment être valorisé localement, pour avoir de la rentabilité, pour valoriser localement les emballages ou le verre, on sait que c'est délicat.

Les biodéchets, on ne va pas les exporter pour être traités, ils vont être traités au niveau local. Donc, on a vraiment intérêt à mettre le paquet là-dessus.

C'était quelques compléments d'informations sur ce point-là. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Plus d'interventions ? Donc, l'Exécutif, s'il vous plaît.

M. François SARGENTINI

En deux minutes. Je comprends les problèmes et les soucis des intercommunalités. Je suis moi-même responsable d'intercommunalité, je sais que ce n'est pas simple de construire les budgets.

Mais nous, nous n'avons jamais voulu donner, ni faire les moralisateurs avec qui que ce soit. Bien au contraire, nous avons respecté les EPCI et les responsables des communautés de communes. Je rappellerai simplement que nous avons eu un très long débat avec les EPCI pendant pratiquement plus d'un an, des discussions et des débats en respectant les compétences des uns et des autres.

Nous avons donc essayé, pour ce qui est de notre responsabilité, premièrement, de faire un plan, c'est ce qui a été fait, et deuxièmement, nous avons essayé avec les communautés de communes et aujourd'hui, nous avons une première traduction au niveau de ces conventions, de mettre en place ce plan.

Je ne reviendrai pas sur les difficultés que nous avons rencontrées, je ne reviendrai pas aussi sur le manque d'engagements qu'il y a eu. Mais ce n'est pas un reproche, ni être moralisateur de dire cela. Il faut constater que nous avons quand même perdu un an. Nous avons perdu un an ! Or, cette année, il ne fallait pas la perdre parce que le sujet est extrêmement prégnant et important.

Je rappellerai à M. LACOMBE qu'il y a quand même une proposition de la CAPA qui aujourd'hui n'est pas complète. Je rappellerai la proposition qui a été faite par M. MARCANGELI, c'était deux centres de compostage, un centre de surtri qui aujourd'hui est sur les rails et il y avait aussi prévu un centre de stockage. A ce niveau-là, il y a quand même des lacunes, M. LACOMBE.

Donc aujourd'hui, effectivement, nous en sommes là. Nous sommes dans une situation de crise. J'ai entendu des reproches aussi qui arrivaient de la part des

communautés des communes en disant « nous avons signé la convention-cadre et maintenant, l'office de l'environnement nous demande une étude supplémentaire », si j'ai bien compris ce qui vient d'être dit, c'est qu'effectivement, il y a des traitements spécifiques qui doivent être faits selon les territoires. Donc, l'étude qui est demandée et préconisée par l'office de l'environnement, c'est bien pour regarder au niveau de chaque territoire, comment déployer le plan.

Donc, aujourd'hui, on se rend compte qu'effectivement, on a besoin de cette étude, on a besoin de cette spécificité.

L'évolution du SYVADEC, c'est une question qui est posée. Elle sera certainement posée après les municipales, voire au niveau des territoriales. Donc, je n'irai pas plus loin à ce niveau-là.

Vous avez parlé, M. POLI, de technologies nouvelles et de techniques nouvelles. Je signalerai aussi à ceux qui étaient présents lors de la présentation, qui a eu lieu il y a une quinzaine de jours, des travaux par le bureau d'études sur la révision du plan en cours, que ces questions, aujourd'hui, elles arrivent et vont être incluses dans le prochain plan. Donc, toutes ces questions-là, effectivement, nous les avons regardées en fonction des directives européennes, d'Etat et bien sûr du plan voté par notre Assemblée pour faire en sorte qu'on prenne en compte le maximum de possibilités, les étudier et les mettre en pratique si, demain, les possibilités existent en Corse. Il y a toujours, et je l'ai rappelé, y compris le jour où le plan a été présenté, c'est que se poseront toujours des questions d'ordre économique, des logiques d'ordre économique. On verra en fonction de ce que nous dit le cabinet d'études, quelles seront les mesures que nous prendrons. Mais tout cela, M. POLI, est en route, ça rentre tout doucement.

Aujourd'hui, ce qu'il faut réussir, je crois que c'est ce que nous démontre cette crise, c'est qu'il faut rentrer dans l'opérationnalité. Rentrer dans l'opérationnalité, ça se fait à partir du plan voté dans notre Assemblée, le premier acte, ça se fait à partir des compétences des communautés de communes. Aujourd'hui, la sécurisation budgétaire est présente, l'engagement de l'Etat, il est présent puisqu'il y a eu un engagement très ferme de la part de la préfecture de région, de la Préfète de région qui à l'époque était toujours là, il y a eu des engagements très fermes. Aujourd'hui, tout cela est sécurisé. Il va falloir qu'on franchisse cette étape. Je sais qu'on est dans une période d'élections, que c'est compliqué, que ça peut compliquer les choses, mais même si nous sommes en période d'élections, on n'arrête pas de produire des déchets, on ne s'arrête pas de vivre. Là aussi, chaque responsable, chaque élu est face à cette responsabilité et il se doit de l'assumer.

A travers ces 2 conventions, je le répète, c'est un acte extrêmement important, c'est un signal fort qui est donné et notamment aux territoires ruraux parce qu'ils ont constamment reproché aux 2 gros pôles producteurs de déchets de ne pas assumer leurs responsabilités et de s'en débarrasser, de se débarrasser de leurs déchets sur les territoires ruraux.

Aujourd'hui, avec la mise en place de cette convention et avec la montée en puissance notamment du tri à la source, ça a été rappelé tout à l'heure à juste titre, de la séparation, et notamment des biodéchets, parce que le problème principal que nous avons, ce n'est pas le stockage, c'est le stockage des biodéchets. Ces biodéchets, on le sait très bien, dans le cadre du plan, ça doit finir au niveau du compostage pour faire en sorte qu'on puisse alimenter notre agriculture avec du compost bio.

Donc aujourd'hui, je crois que c'est tous ces mécanismes-là qui sont compris dans ces conventions que nous allons décliner, comme je l'ai dit tout à l'heure, avec l'ensemble des EPCI. C'est le plan qui rentre dans son opérationnalité. Il faut que tout le monde soit responsable. Je pense que tout le monde l'est, les élus au niveau des communautés de communes, je pense qu'ils sont responsables. Il faut que tout le monde s'engage pour qu'on sorte de cette crise. Si on ne le faisait pas, effectivement vous l'avez soulevé, on aurait des coûts extrêmement importants au niveau des redevances, au niveau des citoyens qui vivent sur cette terre. Ça aussi, on le sait très bien, on n'a pas de baguette magique, nous n'avons pas de baguette magique, personne n'en a.

Aujourd'hui, il y a une seule solution, il faut faire monter en puissance le plan et notamment le tri. C'est un pilier fondamental. Tout le monde est convaincu, l'immense majorité du monde politique, l'immense majorité des décideurs est convaincue. Maintenant il faut rentrer dans l'opérationnalité et c'est ce que nous proposons à travers ces conventions.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. La parole est au Président du Conseil exécutif.

M. Antoine POLI

Excusez-moi, juste un petit mot, ce n'est pas pour revenir sur les propos du Président. J'ai oublié dans mes propos de dire qu'à un moment donné, on voudrait tous arriver à la tarification incitative, mais pour arriver à la tarification incitative, il faut équilibrer nos budgets.

Au jour d'aujourd'hui, l'ensemble des intercommunalités comble le budget déchets par un apport du budget général, comme je le disais, dans notre petite communauté, à hauteur de 600 000 €. Le jour où on va vouloir passer à la tarification incitative, c'est-à-dire que c'est la population qui va être encore impactée. Donc, on va donner encore un mauvais signal de dire « on met le tri en place, la tarification incitative, mais on vous augmente fortement ». C'est une raison de plus, à un moment donné, pour qu'on travaille tous ensemble et pour qu'on ait l'aide de la Collectivité. Bien sûr il faudra discuter avec l'Etat, c'est évident, il faudra que l'Etat également fasse une part du chemin avec nous. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Très bien. C'était très exceptionnel, votre intervention. Donc, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

On connaît la complexité du problème, nous mesurons tous la gravité de la situation avec une crise qui est à la fois structurelle et conjoncturelle.

Structurelle, je n'y reviens pas, crise de l'exutoire, crise financière, incertitudes techniques, difficultés à construire un modèle global, éparpillement des compétences, faiblesse des moyens de certains acteurs et notamment les intercommunalités rurales et de montagne qui ont la compétence collecte, et qui souvent ont la plus grande difficulté à l'exercer de façon efficace. Donc, ce constat-là a été fait.

Engagement certain, je rappelle, sans doute, je n'ai plus le chiffre exact, mais je crois une vingtaine de réunions sous le format Collectivité de Corse/Office/SYVADEC/Etat/intercommunalités, sans parler des multiples échanges informels, réunions avec les collectifs, etc., etc.

Crise structurelle, mais aussi crise conjoncturelle parce qu'au moment où nous parlons, on a une double crise : la crise du stockage provisoire des mises en balles qui est dans une situation sanitaire inquiétante, on va le dire comme ça. On ne peut pas rester comme nous sommes actuellement, confier ce qui se passe à Aiacciu et partout ailleurs en Corse. Donc, première crise.

Deuxièmement, on est aussi au risque d'une menace de blocage à nouveau du centre de Viggianello, nous le savons, avec une situation qui serait donc aggravée.

Et puis, on a une perspective où, même si on arrive à débloquent sur le très court terme, on sait qu'on a un problème structurel d'exutoire pour l'année à venir et sans doute pour l'année suivante.

Ce constat-là, il s'impose à nous et personne n'a de solution magique pour résoudre le problème.

Ce que nous avons essayé de faire, et je m'adresse à tous les intervenants et à travers vous, aux Corses qui nous écoutent, c'est d'essayer d'identifier un chemin et de faire un pas après l'autre.

Le premier pas qu'il faut faire aujourd'hui, et c'est le sens de ces conventions, c'est d'envoyer un message fort que, quelle que soit notre place dans un système institutionnel à plusieurs niveaux, qu'on soit intercommunalités, rurales et de l'intérieur, qu'on soit CAB ou CAPA, qu'on soit SYVADEC, qu'on soit Etat ou qu'on soit Collectivité de Corse et Office de l'environnement, nous avons la volonté de dire que le tri généralisé à la source et notamment le tri au porte à porte, est une priorité absolue. Je ne dis pas que c'est l'alpha et l'oméga qui va nous permettre, y compris dans la durée, de résoudre le problème. Mais je dis qu'aujourd'hui, c'est un passage obligé notamment pour au moins, un peu à la manière dont on essaye de sortir les épines d'oursins une à une quand on a marché sur un oursin, aujourd'hui, la première épine qu'il faut sortir, c'est ce blocage de Viggianello et c'est cette crise sanitaire qui s'annonce.

Le corollaire, le passage obligé pour sortir de cette crise, c'est d'envoyer des signaux forts, notamment dans le domaine du tri.

Depuis décembre dernier, on a fait cette proposition, François SARGENTINI et moi-même, on était en réunion, il y avait la Préfète de Corse, le SYVADEC, il y avait d'autres parties prenantes autour de la table, y compris d'ailleurs le collectif de Viggianello. On a dit « on va s'engager pour », alors l'expression « plan Marshal », on la laisse de côté, mais « un engagement sans précédent en faveur du tri à la source et on va le contractualiser ».

Pour le contractualiser, il faut d'abord que les deux plus grandes intercommunalités, la CAB et la CAPA acceptent de s'engager et qu'on envoie ce signal-là, à la fois aux autres intercommunalités et aux citoyens.

Il y a eu notamment la réunion à Corte à l'initiative de « Zeru frazu », du représentant de Capannori, on sait que ce chemin-là, il faut le prendre.

Aujourd'hui, on a ces deux conventions. Ces deux conventions, elles sont certainement perfectibles, mais elles balisent tout le chemin qu'il faut prendre, y compris en termes de fiscalité, de redevances incitatives, etc., et surtout elles définissent des moyens en fonctionnement et en investissement qui vont permettre, dès aujourd'hui, dès la signature, parce qu'on sait qu'il y a un temps d'inertie, mais là, ce n'est pas 2021, c'est en 2020, au moment de la signature, on monte en puissance sur le tri au porte à porte. Ça, c'est un premier message qu'on envoie, en signant ces deux conventions. Ça ne résout pas le problème, mais au moins, on est dans le cheminement que nous avons proposé d'emprunter.

On va retourner vers le collectif de Viggianello notamment puisqu'aujourd'hui, on est dans une situation où eux n'ont pas confiance en personne, où ils ne répondent à personne lorsqu'on essaie de les convaincre, sauf dans un cadre de dialogue.

Il y a un choix aussi qui est que la force publique n'a pas à être employée, c'est un choix qui s'impose à tout le monde. Donc, aujourd'hui, on est obligés de convaincre. Pour essayer de convaincre, il faut avoir des billes. Ces deux conventions, ce sont les premières billes.

Après, vous le savez, on travaille, François SARGENTINI et moi-même, le Conseil exécutif à des solutions plus structurelles, y compris pour essayer de positionner la Corse comme un territoire extrêmement innovant, sur la vision du modèle des déchets. On va revenir rapidement vers vous pour vous faire des propositions de ce côté-là.

Sur tout le reste, je pense que nous avons fait la démonstration, personne ne peut se permettre aujourd'hui d'avoir une approche qui soit une approche démagogique ou une approche uniquement idéologique. On est confrontés à une situation de crise extrême, protéiforme. Il faut avoir des principes clairs, il faut essayer de s'y tenir et il faut essayer d'être d'une bonne foi totale dans chacun de nos choix et dans chacune de nos décisions.

Déjà, valorisons cette convention. Il y a des points de désaccord entre nous, il peut y en avoir, etc. Mais ce qu'on sait aujourd'hui c'est qu'à travers ces deux conventions, on a la CAB et la CAPA qui disent « nous, on rentre dans des objectifs de tri à source et notamment de collecte séparative et de tri des biodéchets qui sont des objectifs majeurs pour nous et on se donne les moyens de le faire ». C'est un premier pas. On reviendra très rapidement vers vous en termes de jours ou de semaines pour proposer d'autres pas.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Nous allons voter ces deux rapports, mais bien sûr, il est précisé que ces deux rapports incluent les deux annexes telles qu'elles ont été modifiées et examinées hier en commission.

Le premier vote pour le **rapport n° 48**. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁹

Le premier vote pour le **rapport n° 49**. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁰

Avant que nous n'allions déjeuner... Nous avons des sandwiches parce que nous avons quand même ici beaucoup de travail, vous en êtes tous conscients.

Nous allons voter tout à l'heure pour les membres de la nouvelle commission permanente de notre Assemblée. Nous devons respecter une heure de délai entre le dépôt des candidatures et l'élection de ces membres.

Je vous rappelle la commission telle qu'elle est présentée actuellement : M. Hyacinthe VANNI, moi-même, M. Pierre POLI, Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, M. Romain COLONNA, Mme Christelle COMBETTE, Mme Isabelle FELICIAGGI, M. Jean-Martin MONDOLONI, Mme Nadine NIVAGGIONI, M. François ORLANDI, M. Paulu-Santu PARIGI, Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI, Mme Rosa PROSPERI, M. Petr'Antone TOMASI.

Pour rappel, ces candidats sont donc présentés, mais si à l'issue d'une heure, nous revenons avec un nombre de candidats supérieur à celui qui est actuellement présenté, nous devons procéder à une élection.

Vous avez une heure pour réfléchir. Nous nous retrouvons ici... Oui, M. LACOMBE ?

⁹ Délibération N° 20/037 AC

¹⁰ Délibération N° 20/038 AC

M. Xavier LACOMBE

Mme la Présidente, avant de nous quitter, je tenais à vous remercier, vous-même, le Président de l'Assemblée de Corse, le Président de l'Exécutif, le Président de l'office de l'environnement pour avoir accepté d'avoir passé ces deux rapports à ma demande, et l'ensemble de mes colistiers, des partenaires et des collègues de l'Assemblée de Corse, vous remercier, c'est très important, pour manifester encore la volonté de sortir de cet épineux dossier. Mais rappeler quand même qu'il n'y aura pas de centres d'enfouissement sur la commune d'Ajaccio. Je voudrais ici, rappeler que par la loi littoral dont personne n'ignore, mais surtout en présence d'un aéroport international où à 14 kilomètres, il ne peut y avoir d'installation de stockage pour reprendre la sémantique qui paraît plus claire et plus propre, il impossible d'en créer, si ce n'est dans la haute vallée de la Gravona ou du Prunelli, peut-être et peut-être qu'il y a des communes prêtes à tendre la main. J'ai l'idée d'une, avec un ancien projet...

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. LACOMBE. Nous avons connaissance des risques aviaires, etc. On ne va pas reprendre le sujet. Je vous souhaite un très bon appétit à tous. Nous reprenons à 14 h 30.

Le Président SIMEONI

Et nous ne voulons plus de l'enfouissement. Ce n'est seulement un problème sémantique, c'est une question de fond. Nous ne voulons plus de l'enfouissement.

Mme Mattea CASALTA

Evidemment, M. le Président, et je pense que tout le monde a intégré que notre Assemblée, notre Collectivité de Corse ne veut plus d'enfouissement.

La séance est suspendue à 13 h 20 et reprise à 15 heures.

Le Président TALAMONI

Je vous demande de bien vouloir. Je vous demande de bien vouloir regagner vos places. Xavier LUCIANI a la parole.

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

* **Raportu n° 010 : Assestu idraulicu di a Piaghja orientale - Travagli di sicurizzazione di u situ d'Alzitone**

* **Rapport n° 010** : Aménagement hydraulique de la Plaine orientale - Travaux de sécurisation du site d'Alzitone

M. Xavier LUCIANI

Président, on a deux rapports, un seul la Plaine orientale qui concerne des travaux de sécurisation du site du barrage d'Alzitone et un second qui est, dans le droit-fil de l'aménagement du sud-est, un projet de surpresseur sur Porto-Vecchio qui va nous permettre d'accélérer le transfert de volume et de réguler les deux barrages de Figari et de l'Ospedale.

Pour le premier qui concerne Alzitone, c'est donc un travail de sécurisation qui va nous permettre... Ce sont deux rapports, ce n'est pas des coups par coup qu'on fait, on est sur une stratégie, une logique de construction qui nous permet d'améliorer l'autoroute de l'eau entre i trè vaddine et Golu. On a commencé sur la commune de Marie-Thé MARIOTTI entre autres, avec ce surpresseur. On continue en aménageant le feeder en 1 000, donc gros tuyau qui descend entre i Trè vaddine pour accélérer les remplissages des retenues de la basse plaine, pourquoi ? Parce qu'à un moment donné, il faut profiter des tempêtes, en quelque sorte, pour remplir quand il y a de l'eau, ces réserves.

Alzitone, on avait voté l'an dernier et terminé les travaux de la grande station de pompage, 2,5 M€ à peu près. Là, aujourd'hui c'est le remplissage et la sécurisation à tous les niveaux de la structure. Tout simplement, je ne vais pas rentrer dans les détails, ça fait partie d'aqua nostra, on est au premier chapitre. Ça va nous permettre, avec le surpresseur de la Vergaghjola qui a été rénové cette année puisqu'on a 4 pompes neuves et derrière, on aura bien sûr la phase des canalisations, donc de sécuriser toute l'irrigation du sud de la Plaine orientale. Ça, c'est pour le premier dossier.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Avis favorable. Un avis oral de la commission des finances. La rapporteure n'est pas là, mais le président est là.

M. Guy ARMANET

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹¹

Vous avez la parole, M. le conseiller exécutif pour le second rapport.

*** Raportu n° 028 : Prughettu da migliurà i trasferimenti d'acqua colta in u Sudeste di a Corsica - Realizzazione di un amplificatore di pressione è di un cundottu di trasferimentu - Fasa 1 : realizzazione di l'amplificatore di pressione di Portivechju**

*** Rapport n° 028 : Projet d'amélioration des transferts d'eau brute dans le Sud-Est de la Corse - Réalisation d'un surpresseur et d'une conduite de transfert - Tranche 1 : réalisation du surpresseur de Portivechju**

M. Xavier LUCIANI

Le deuxième rapport, je l'ai évoqué tout à l'heure, c'est aussi un projet en deux phases. Là aussi, c'est la sécurisation et surtout conjuguer la gestion des deux barrages. Ça concerne aussi la commune de Bunifaziu, puisque c'est un surpresseur qui

¹¹ Délibération N° 20/039 AC

va permettre de transférer des volumes de Figari vers Purtivechju et en quelque sorte, de réguler avec ce qu'on a fait sur Nota dernièrement. C'est un investissement qui se fait aussi en prévision d'un troisième barrage dans le sud-est. On est sur une stratégie là aussi qui est tout à fait logique, une logique de construction importante.

En gros ce surpresseur ne peut pas se trouver dans la banlieue de Purtivechju. Dans sa première tranche, c'est bien sûr la construction du bâtiment. La deuxième tranche, ce sera les canalisations à partir de Scupeddu, de Figari jusqu'à Purtivechju. On fait déjà des travaux, mais ça va continuer.

Là aussi, ça fait partie de l'aménagement de tout le sud-est. Cela va nous permettre, notamment sur la partie est de la côte, de pouvoir répondre... Je le dis et n'y voyez aucun vice de ma part, on n'a pas sur la partie est de la côte suffisamment de capacité de réservoirs communaux ou intercommunaux qui nous permettent de garantir une autonomie à 24 heures. Donc, ces surpresseurs et tous les aménagements qu'on fait, sont faits pour sécuriser l'alimentation pratiquement en direct. Ces deux-là sont pratiquement bouclés.

Derrière, vous avez compris qu'on aura une phase 2, en canalisations notamment, et aussi une phase qui sera proposée certainement, on en parlera, le Président de l'Exécutif n'est pas là mais on a fait des propositions qui sont remontées pour le fameux PTIC, et bien entendu derrière, je l'ai dit mais je le répète, vraisemblablement fin avril ou fin mai, on présentera le schéma hydraulique général de la Corse à cette Assemblée.

Le Président TALAMONI

Merci. Avis de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Avis de la commission des finances.

M. Guy ARMANET

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Très bien. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Non.

Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹²

Le Président TALAMONI

Vous avez combien de rapports ? Trois. Vous souhaitez les passer maintenant ?

Est-ce que je peux passer deux rapports ? Bien.

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

*** Raportu n° 051 : Urgenza ecologica è climatica - Attu 1 Prupusizione di cuncertazione pè andà versu una autosufficenza alimentaria di a Corsica**

*** Rapport n° 051 : Urgence écologique et climatique - Acte 1 Propositions de concertation pour tendre vers l'autosuffisance alimentaire de la Corse**

Le Président TALAMONI

C'est un rapport qui ne va pas nécessiter de débat et qui ne va pas entraîner de vote. C'est un rapport d'information s'agissant de la concertation que nous avons annoncée au moment du vote de l'urgence climatique et écologique.

Donc, nous avons annoncé, comme vous vous en souvenez, dans notre délibération une concertation avec les organes de la Collectivité de Corse mais également des experts, le milieu associatif, l'ensemble des parties prenantes de façon à pouvoir, dans les mois qui viennent, arrêter une doctrine de la Collectivité de Corse, ce que d'autres entités ont déjà fait.

¹² Délibération N° 20/040 AC

Donc, il serait nécessaire d'être prêts, disons soit au printemps ou au début de l'été, soit véritablement au plus tard à la rentrée prochaine, compte tenu du fait qu'ensuite nous serons en campagne électorale et qu'évidemment toute démarche paraît suspecte dans une telle période.

Donc, il faut s'atteler à ce travail sans tarder. Bien entendu nous ne le ferons pas pendant la campagne des municipales, parce qu'un certain nombre, je dirai, d'entre vous ou d'entre nous sont occupés à cela, mais dès que cette campagne sera derrière nous, eh bien il faudra que nous commencions notre série de réunions.

Je signale simplement que pendant les débats de l'Assemblée de Corse, seuls les huissiers de l'Assemblée de Corse peuvent être dans l'hémicycle, parce que sinon on ne peut pas travailler.

Donc, je reprends le cours de mon propos, ce qui vous est proposé c'est une méthode. La concertation, en tout cas je vous le propose, pourrait commencer par la question de l'agriculture et de l'alimentation, sachant que la Corse importe aujourd'hui près de 96 % de l'alimentation consommée sur l'île, ce qui entraîne un fort niveau de dépendance à l'égard des productions extérieures ; niveau de dépendance qui sera d'ailleurs encore renforcé par les derniers traités internationaux comme le CETA ou le MERCOSUR.

Donc, cette situation, la déprise agricole, n'est pas sans conséquences sur l'aménagement du territoire, sur la sécurité des biens et des personnes, le risque incendie... Vous connaissez tout cela.

Donc, dans ce rapport il est question de l'adaptation d'une politique européenne il est question également de faire face à cet enjeu écologique majeur. Donc, il est à notre avis nécessaire de commencer la réflexion sur l'urgence écologique et climatique à travers cette question.

La question à laquelle il faudra répondre est la suivante : dans le cadre de la déclaration d'urgence écologique et climatique votée par l'Assemblée de Corse, comment tendre vers l'autosuffisance alimentaire de l'île dans le contexte du changement climatique, de l'évolution technologique et de la nécessaire réduction des inégalités ?

Donc, comme je vous le disais, cette concertation pourrait débiter dès le mois de mars. Je vous propose 7 réunions : 6 réunions pour 6 thèmes qui couvrent 3 champs, l'écologique, l'économique et le social, et une 7^{ème} réunion de synthèse.

Donc, l'action des institutions de la Corse pourrait faire l'objet d'une première réunion qui sera l'occasion de faire le point sur l'action de nos institutions, ainsi que sur la mise en pratique des préconisations du PADDUC et d'envisager des pistes pour tendre vers ces objectifs en matière agricole et alimentaire.

La seconde serait consacrée à la maîtrise du foncier et l'utilisation des sols. Donc, cette deuxième réunion posera la question de la terre sous tous ses aspects, la gestion des sols, la maîtrise du foncier. Il ne peut pas y avoir d'agriculture durable, bien sûr, s'il n'y a pas de terres disponibles.

La production sera l'objet de la troisième réunion, en examinant si son niveau actuel permet de garantir la sécurité alimentaire de la Corse tant en quantité, qu'en qualité.

La quatrième réunion serait consacrée à l'innovation et la formation, donc l'évolution des procédés et des métiers.

La cinquième réunion serait consacrée à la distribution : tous les acteurs, chacun à son niveau, interviendront à l'occasion de cette cinquième réunion pour identifier les pistes et les perspectives des circuits de distribution.

Enfin, la sixième réunion serait consacrée à la consommation, avec une prise de conscience des conséquences du gaspillage et de la surconsommation sur l'environnement.

Donc, cette sixième réunion sera consacrée à l'émergence que nous souhaitons d'une culture qui vise à changer les habitudes alimentaires et les modes de consommation, afin notamment d'augmenter le reste à vivre.

Donc voilà, l'importance du sujet fait que cette concertation est l'affaire de toute l'Assemblée de Corse et c'est la raison pour laquelle je proposerai que chaque réunion soit présidée par un ou une présidente de groupe, donc 6 réunions, 6 groupes, c'est en tout cas la proposition que je formule.

Donc, la concertation se conclura par un rapport qui sera soumis à l'Assemblée de Corse lors de la session de juillet 2020 dans le meilleur des cas ; dans le pire des cas, à la rentrée prochaine.

Voilà ce rapport d'information sur cette démarche que je propose de structurer et d'engager sans tarder.

M. Romain COLONNA

M. le Président, excusez-moi, juste une information : pourquoi ce rapport, il n'aurait pas été possible de l'avoir un petit peu avant pour pouvoir en prendre connaissance, parce qu'il y a quand même 5 ou 6 pages. Alors, je sais qu'on ne vote pas, j'ai bien compris, moi je suis parfaitement tout ce que vous dites, mais...

Le Président TALAMONI

Il a été présenté en conférence des Présidents il y a quelques heures. Donc, il vous est soumis, il n'y a pas aujourd'hui de calendrier très précis, donc il est susceptible d'évoluer ce rapport, mais c'est un début de structuration de la réflexion dont nous avons voté le principe en décembre dernier.

Donc, c'est la raison pour laquelle, bien entendu, j'essaye de faire avancer les choses à un rythme soutenu.

Voilà donc les propositions que je formule pour ma part.

Le second rapport que je voulais vous présenter va nécessiter un vote de notre Assemblée, il s'agit de la démarche PRIMURA, que vous connaissez puisque vous l'avez déjà validée à l'unanimité de notre Assemblée.¹³

*** Rapport n° 046 : « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » : Cunitatu di seguità è di valutazione.**

*** Rapport n° 046** : « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » : Comité de suivi et d'évaluation.

Le Président TALAMONI

Alors, je vous rappelle que le 20 septembre 2018, l'Assemblée de Corse adoptait à l'unanimité une délibération prévoyant la création du comité de pilotage du projet « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » au sein de la Collectivité de Corse.

Cette délibération avait pour principal objectif de déterminer les démarches à suivre ainsi que les actions prioritaires à mettre en œuvre pour aboutir à la mise en place d'une formation généralisée des Corses aux gestes qui sauvent. Nous avons à l'époque comparé les chiffres de survie lors d'un incident cardiaque dans un lieu public, les chances de survie qui existent dans l'ensemble français et les chances de survie

¹³ Délibération N° 20/041 AC

largement supérieures qui existent dans le nord de l'Europe, et modestement, notre ambition est de nous rapprocher des chiffres du nord de l'Europe.

Simplement, la raison de cette différence aujourd'hui, ce décalage est très simple, elle est due au fait que dans ces pays du nord de l'Europe il y a une formation aux premiers secours généralisée et une démarche qui est engagée depuis longtemps.

Donc la Corse, à cet égard, pourrait être un modèle, en tout cas un modèle pour le sud de l'Europe et le centre peut-être aussi.

Les objectifs et missions du comité de pilotage, il y avait notamment un état des lieux, l'audition des acteurs concernés, la réalisation d'un schéma d'action, un certain nombre de pistes de travail, je présente cela très vite puisque vous l'avez validé.

Et puis, les travaux du comité de pilotage se sont déroulés à un rythme soutenu puisque le comité de pilotage s'est réuni à six reprises, le 24 octobre 2018 pour sa séance d'installation puis encore à 5 reprises à la suite, et enfin la dernière fois c'était le 15 novembre 2019.

Et, à l'issue de cette dernière réunion il a paru cohérent aux membres du comité de pilotage, que ces travaux devaient se poursuivre sous la forme d'un comité de suivi et d'évaluation et de mettre en œuvre la désignation d'un référent au sein des services de la Collectivité de Corse, la signature d'une convention de partenariat avec les acteurs de la formation aux gestes qui sauvent et par l'adoption d'un plan de communication.

Un travail a été fait de manière extrêmement sérieuse avec un fort investissement des pompiers, des associations comme la Croix-Rouge, également de l'académie qui a participé régulièrement au comité de pilotage.

Il y a un certain nombre de choses qui ont déjà été faites :

Notamment le 16 janvier 2019 la formation des élus de l'Assemblée de Corse sous le parrainage des docteurs EMMANUELLI et TARTIER à Aiacciu, vous vous en souvenez ;

Ensuite, le 12 mai 2019 A Festa di a natura, à Vicu ;

Le 22 mai 2019 : le triathlon UNSS à Algaghjola ;

Ensuite la Sainte Restitude à Calenzana ;

Un atelier des Gestes Qui Sauvent à Olmi Capella en juin ;

Et puis encore en juin, le tournoi d'échecs place Saint Nicolas à Bastia ;

Toujours en juin : l'Ecole à Bunifaziu ;

En août, à La Porta ;

En octobre 2019 : Place Saint Nicolas à Bastia ;

Toujours en octobre : la marche « Octobre rose » à Folelli ;

Et puis Ortiporiu, en janvier 2020.

Donc, vous voyez que c'est une démarche qui tourne déjà à travers l'engagement des parties-prenantes. Effectivement, c'est quelque chose qui avance assez naturellement en fait, parce qu'il y a vraiment une forte mobilisation des acteurs sous cet intitulé PRIMURA et cette philosophie véhiculée par la démarche.

Alors, aujourd'hui, nous voulons passer à une autre séquence, donc impulser une deuxième phase à travers la signature d'une convention, c'est d'ailleurs véritablement passer un partenariat formel avec nos partenaires, ceux qui sont d'ores et déjà nos partenaires et avec lesquels nous travaillons maintenant depuis des mois, donc signature d'une convention de partenariat et adoption d'un plan de communication pour donner encore plus de force à une démarche qui fonctionne et qui peut fonctionner de manière encore plus performante.

Donc s'agissant des actions à venir, elles vont permettre la pérennisation de la démarche PRIMURA par l'adoption d'une convention liant la Collectivité aux différents intervenants et la désignation d'un service référent au sein de la CdC.

Cette évolution permettra d'organiser le recensement des personnes formées, ainsi que l'évaluation du dispositif car il faut toujours évaluer bien entendu ce que nous faisons ensemble. La démarche PRIMURA disposera de moyens supplémentaires permettant d'organiser des évènements plus importants, notamment dans les grandes villes.

La formation aux gestes qui sauvent ou au PSC1 devra également être généralisée en interne dans le cadre d'un plan de formation aux agents de la Collectivité, presque 5 000 agents répartis sur l'ensemble du territoire c'est effectivement une force.

J'ajouterai pour conclure que les élus de l'Assemblea di a Giuventù ont été formés il y a quelques jours également.

Voilà donc simplement un point sur ce qui a été fait, sur les perspectives. Il y a une délibération qui est jointe à ce rapport par laquelle on commence par prendre acte de la constitution du comité de pilotage en comité de suivi et d'évaluation, puis on décide de la composition du comité de suivi, vous avez la liste, je ne vais pas énumérer les responsables qui font partie du comité de pilotage.

En article 3, on charge le Président du Conseil exécutif de Corse de désigner un service référent au sein des services de la CdC, cela paraît effectivement tout à fait urgent.

En article 4, on charge le Président du Conseil exécutif de Corse de mettre en place un plan de formation de tous les agents.

En article 5, l'Assemblée approuve les termes de la convention de partenariat que vous avez en annexe, bien entendu, avec les acteurs de la formation aux gestes qui sauvent dans le cadre du dispositif PRIMURA.

En article 6, on autorise le Président du Conseil exécutif de Corse à signer le projet de convention annexé au rapport.

En article 7, la présente délibération fera l'objet d'une publication, comme cela est habituel en la matière.

Voilà ce que je voulais vous dire, le rapport que je voulais vous présenter et la délibération que je voulais vous proposer de valider.

La parole est à qui la demande ? Personne. Alors l'Exécutif.

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci M. le Président. Evidemment nous soutenons cette démarche et nous allons l'accompagner.

Juste une petite précision pour l'Assemblée, le plan d'information 2020 a été validé par le comité technique et il prévoit justement la formation de tous les agents aux gestes qui sauvent et aux premiers secours. Donc, du coup, je ne sais pas si ça vaut le coup de maintenir l'article 4 de la délibération, puisque ce plan de formation est mis en place.

Le Président TALAMONI

Ça fait le lien avec la démarche globale.

Mme Lauda GUIDICELLI

Comme vous le souhaitez ! Mais pour votre information, sachez que c'est prévu.

Le Président TALAMONI

Parfait. Oui, ça fait le lien avec la démarche globale et ça montre finalement la cohérence de l'action de notre Collectivité, en la matière en tout cas.

Donc, s'il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole, je vais mettre aux voix ce rapport et cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport et la délibération sont ADOPTES à l'unanimité.¹⁴

Je vous remercie.

Alors, le rapport suivant.

*** Raportu n° 020 : Rinnuvamentu di a Cummissione Permanente di l'Assemblea di Corsica.**

*** Rapport n° 020** : Renouvellement de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse.

Le Président TALAMONI

Il y a donc la Commission permanente de l'Assemblée de Corse dont les membres ont été à nouveau élus. Donc, le délai d'une heure a été ouvert.

Je rappelle la procédure : si à l'issue de ce délai, le nombre de candidat est égal à celui des postes à pouvoir, les nominations prennent effet immédiatement. C'est le cas, je parle sous le contrôle des services.

¹⁴ Délibération N° 20/042 AC

Donc, les membres de la commission permanente sont les suivants :

Mmes et MM. VANNI Hyacinthe, CASALTA Mattea, POLI Pierre, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, FELICIAGGI Isabelle, MONDOLONI Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, ORLANDI François, PARIGI Paulu-Santu, POLI-ANDREANI Laura-Maria, PROSPERI Rosa et TOMASI Petr'Antone.

Voilà notre nouvelle commission permanente qui ressemble un peu à la précédente.¹⁵

Rapport suivant :

*** Raportu n° 021 : Elezzione di i Vici Prisidenti di l'Assemblea di Corsica.**

*** Rapport n° 021 : Élection des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse.**

Le Président TALAMONI

Donc, si Hyacinthe VANNI et Mattea CASALTA sont à nouveau candidats et s'il n'y a pas d'autres candidats, nous pouvons procéder à un vote à main levée. Est-ce que c'est le cas M. VANNI ? Est-ce que vous êtes toujours candidat ?

M. Hyacinthe VANNI

Oui, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Très bien. Mme Mattea CASALTA, elle est toujours candidate, me dit-on, elle en a informé les services.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Mme Mattea CASALTA et M. Hyacinthe VANNI sont renouvelés dans leur fonction de vice-présidents à l'unanimité.¹⁶

Félicitations !

¹⁵ Délibération N° 20/043 AC

¹⁶ Délibération N° 20/044 AC

Rapport suivant donc. Peut-être faut-il demander aux groupes la désignation des questeurs et des membres de la commission de déontologie de manière à être en ordre de bataille immédiatement...

* **Raportu n^u 052 : Designazione di i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica à i posti di questori.**

* **Rapport n° 052** : Désignation des conseillers à l'Assemblée de Corse aux postes de questeurs.

Le Président TALAMONI

Les questeurs sont quatre. En fonction de l'importance numérique des groupes, il y a un questeur qui doit être désigné par Femu, un questeur qui doit être désigné par Corsica Libera, un questeur qui doit être désigné par Per l'Avvene et enfin un questeur par Andà per Dumane.

Alors, il est nécessaire que l'on obtienne en définitive une parité homme/femme aussi.

Alors nous allons d'abord demander, je pense à **Femu**, on commencera par le groupe le plus important, quel est le questeur que vous désignez : c'est vous, **Hyacinthe VANNI** vice-président et questeur.

Corsica Libera, il serait bon que ce soit une dame : **Rosa PROSPERI**.

Per l'Avvene : Chantal PEDINIELLI.

Pour **Andà per Dumane**, il faudrait que ce soit un homme : **François ORLANDI**. Très bien.

Donc, nous avons nos **quatre questeurs**.¹⁷

Rapport suivant :

* **Raportu nu 053 : Designazione di i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica in a cummissione di deontulugia.**

* **Rapport n° 053** : Désignation des conseillers à l'Assemblée de Corse à la Commission de déontologie.

¹⁷ Délibération N° 20/045 AC

Le Président TALAMONI

J'interroge à présent les groupes pour savoir qui ils désignent pour la commission de déontologie.¹⁸

Femu a Corsica : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

Corsica Libera : Laura-Maria POLI-ANDREANI, contre son gré.

Per L'Avvene : Christelle COMBETTE ; les absents ont toujours tort.

PNC : Anne TOMASI.

La parité n'est pas respectée, mais c'est très bien.

Andà per Dumane : Catherine RIERA.

A Corsica indè a Republica : Valerie BOZZI.

Très bien, je vous remercie. Nous allons passer au rapport suivant :

*** Raportu n^u 019 : Presa in carica di e spese d'alloghju, di trasportu è di risturazione di Mma Pascale SIMONI, in u quattru di u salone « Les Thermalies 2020 - salone di l'acqua è di u benistà ».**

*** Rapport n° 019 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration de Mme Pascale SIMONI, dans le cadre du Salon « Les Thermalies 2020 - Salon de l'eau et du bien-être ».**

Le Président TALAMONI

Je crois que je n'ai pas besoin de développer davantage, puisque l'intitulé vous donne l'objet du rapport de manière suffisamment précise et je vais simplement le mettre aux voix, à moins que quelqu'un veuille intervenir sur ce rapport ? Non.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁹

Absente : Mme Pascale SIMONI.

¹⁸ Délibération N° 20/046 AC

¹⁹ Délibération N° 20/047 AC

Nous en arrivons enfin aux rapports de François SARGENTINI qui attend depuis tout à l'heure, qui est dans les starting-blocks.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

* **Rapport n° 011** : Prughettu di cofinanziamentu di travagli di u Cunservatoriu di u Litorale : Situ di u « Pianu di l'isulottu » - cumuna di Centuri.

* **Rapport n° 011** : Projet de cofinancement de travaux du Conservatoire du Littoral : Site du « Plan de l'îlot » - commune de Centuri.

Le Président TALAMONI

Mme Anne-Laure SANTUCCI quitte l'hémicycle, nous en prenons acte.

Vous avez la parole.

M. François SARGENTINI

On attend qu'elle sorte ?

Le Président TALAMONI

Oui, surtout ne commencez pas à parler avant qu'elle n'est refermée la porte derrière elle ! Déontologie, déontologie !...

Pardonnez-moi, Jean-Charles ORSUCCI quitte l'hémicycle définitivement, nous dit-il.

M. François SARGENTINI

Dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles et/ou protégés, la Collectivité de Corse s'est engagée dans la gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral.

Dans ce contexte, il vous est proposé de vous prononcer sur la demande de financement relative à des travaux d'aménagement et de restauration écologique et paysagère du « Plan de l'îlot », sur la commune de Centuri, pour un coût total qui s'élève à 80 146 €.

Il y aurait donc une participation de 80 % de la Collectivité pour 64 117 € et du Conservatoire du Littoral à une hauteur de 20 % pour 16 030 €.

Les crédits sont prévus au BP 2020.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci. Sur ce rapport, il y a un avis de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président.

Sur ce rapport, Mme la présidente NIVAGGIONI a souhaité se voir préciser la nature des travaux de préservation envisagés.

M. Pierre DOLFI a indiqué, en réponse, qu'il s'agissait pour l'essentiel de réaliser des aménagements d'accès consistant en la réalisation de balisages et d'aires de stationnements afin de contrôler les flux.

Il a ajouté que des opérations de restauration du petit patrimoine bâti, de signalétique et de préservation des habitats étaient également prévus.

Pour sa part, Mme CASALTA, a souhaité connaître les sources de financement du Conservatoire du Littoral pointant dans le rapport présenté un financement basé essentiellement sur la participation de la Collectivité de Corse.

En réponse, M. DOLFI a précisé que l'entité disposait de financements propres auxquels il faut ajouter des cofinancements émanant des collectivités locales.

Il a fait observer que dans le cas d'espèce, par convention, l'essentiel du cofinancement était effectivement assuré par la Collectivité de Corse ajoutant que l'Office de l'Environnement de la Corse pouvait également être sollicité dans certaines opérations.

Il a enfin souligné que cette participation était double, la Collectivité de Corse intervenant à la fois en termes financiers et en termes de gestion.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a également un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

M. ORLANDI a tenu à remercier les interventions de l'Association des Îles Finocchiarola qui depuis des années a permis de préserver ce site et de le sortir des griffes des spéculateurs. Toute une série de mesures a permis de le remettre en état et de permettre sa végétalisation.

Il a rappelé que Centuri connaissait une fréquentation touristique très importante du fait d'être en plein cœur du Parc marin du Cap Corse et de l'Agriate.

M. LEONETTI a fait observer que le financement à hauteur de 80 % pour la Collectivité et de 20 % pour le Conservatoire du Littoral équivalait à un financement à 100 % de notre Collectivité.

La Commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui et contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁰

Absente : Mme Anne-Laure SANTUCCI.

Rapport suivant :

*** Raportu n^u 012 : Gistioni di u duminiu di u Cunsirvatoriu di u Litoralì - Parmissu pà un adopru pruvisoriu di a pista di sirviziù di u Ricantu - cumuna d'Aiacciu.**

²⁰ Délibération N° 20/048 AC

* **Rapport n° 012** : Gestion du domaine du Conservatoire du Littoral - Autorisation d'usage temporaire de la piste de service du Ricantu - commune d'Aiacciu.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. François SARGENTINI

Toujours par convention du 15 novembre 2009 entre le Conservatoire du Littoral et l'ex-Collectivité territoriale de Corse, le Conservatoire bénéficie d'un transfert de gestion du domaine public aéroportuaire pour les terrains sis à Aiacciu et appartenant à présent à la Collectivité de Corse.

Cette convention est à durée illimitée et à titre gracieux.

Ce transfert a ensuite été élargi par avenant en date du 14 mars 2014, augmentant ainsi la superficie donnée en gestion au Conservatoire du Littoral.

Le Conservatoire a réalisé des travaux d'envergure en deux phases dans le but d'une réhabilitation paysagère, de la préservation d'espèces endémiques protégées ainsi que de permettre une ouverture au public dans des conditions respectueuses des lieux et de sécurité.

La seconde phase de travaux comprenait le déplacement d'une piste de service de la base hélicoptère de la gendarmerie, impliquant la traverse d'une parcelle faisant l'objet du transfert de gestion. Ainsi le SGAMI Sud a pu bénéficier par convention, en date du 27 janvier 2017, d'une Autorisation d'Usage Temporaire de cette piste pour une durée de trois années.

Il vous est aujourd'hui proposé un avenant à cette convention révisant la durée initiale, afin de consentir l'usage de la piste pour une durée de six années, avec effet rétroactif, soit à compter du 1^{er} janvier 2017 et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc, il y a un avis de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²¹

Absente : Mme Anne-Laure SANTUCCI.

Rapport suivant

* **Rapport n° 027 : Cunvinzioni cinquennia 2020-2024 rilativa à a difinizioni è à a missa in opara di l'azzioni di u Parcu di Corsica nantu à u so tarritoriu.**

* **Rapport n° 027** : Convention quinquennale 2020-2024 relative à la définition et à la mise en œuvre des actions du Parc Naturel Régional de Corse sur son territoire.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, je pense qu'il est nécessaire que je quitte l'hémicycle, sauf à ce que vous ayez une position moins prudente qu'à l'habitude.

Le Président TALAMONI

Il est indispensable que vous quittiez l'hémicycle, M. le Vice-président du Parc.

Donc, vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. François SARGENTINI

Cette convention quinquennale est extrêmement importante et elle termine un cycle important sur la gestion et sur les orientations du Parc.

²¹ Délibération N° 20/049 AC

Comme vous le savez, le parc connaissait depuis de nombreuses années une situation extrêmement difficile. Donc là, un travail qui a débuté en 2013 a permis d'aller jusqu'à la révision et la constitution de la charge, qui est une étape extrêmement importante puisqu'il faut savoir que le Parc s'est trouvé pendant de nombreuses années, je pense une dizaine d'années, complètement hors-cadre et il faut le dire, même quasiment hors-la-loi, on peut dire, puisqu'il n'y avait plus de charge qui régissait le Parc, et le Parc risquait de perdre son label.

Donc, un travail extrêmement important a été fait et nous sommes arrivés jusqu'à la mise en place de cette charte.

Il fallait passer une étape supplémentaire avec la mise en place de cette convention quinquennale. Cette convention quinquennale part de la charte et elle matérialise les objectifs budgétaires et les objectifs stratégiques du Parc.

Aujourd'hui le Parc est sur la bonne voie, que ce soit au niveau de la gestion, que ce soit au niveau des objectifs.

Je passerai sur les chiffres, je pense que tous les Conseillers les ont dans le dossier qui leur a été remis.

C'est une étape aujourd'hui extrêmement importante puisque, notamment au niveau des objectifs budgétaires, je crois que maintenant ils sont sécurisés sur 5 années, avec un travail extrêmement étroit qui est fait avec l'office de l'environnement, avec un suivi budgétaire extrêmement important. Donc, à ce niveau-là, nous travaillons en bonne entente.

Les objectifs du Parc sont clairement définis dans le cadre de la politique du Parc. Aujourd'hui il y a cette sécurisation au niveau du fonctionnement, mais il y a aussi, et c'est certain, une sécurisation au niveau des investissements de la part du Parc qui, il faut le rappeler, avaient fortement diminué pour arriver à être quasiment, je ne dirai pas nuls, mais à avoir un taux très bas d'engagement.

Donc aujourd'hui, les agents du Parc sont présents en montagne.

Est prévu bien sûr, mais ce n'est pas inscrit dans cette convention, la réhabilitation de l'ensemble des refuges, mais nous le faisons à travers le comité de massif. Mais dans ce cadre-là, je dois dire que l'exécution est lancée de rénovation des refuges, puisqu'aujourd'hui nous sommes déjà à trois refuges qui sont lancés, et trois arrivent, qui sont en cours d'instruction. On le voit, nous rentrons dans une étape extrêmement importante.

Les agents du Parc sont aujourd'hui présents au niveau de la montagne Corse, là-aussi c'est quelque chose d'extrêmement important et qui était attendu, avec des missions précises en commun avec l'office de l'environnement, je pense notamment à l'étude sur la fréquentation.

Nous allons rentrer dans une phase beaucoup plus importante, c'est-à-dire d'aller jusqu'à la protection des principaux sites de montagne, je pense aux lacs, je pense à la Vallée de la Restonica, je pense à Bavella, etc.

Donc, il y a toute une politique de la montagne qui se met en place avec l'office, mais bien sûr avec le savoir-faire des agents du Parc, que je tiens d'ailleurs à féliciter pour tout le travail qu'ils sont en train de faire au niveau de notre montagne, au niveau de la rénovation des refuges, au niveau du travail immense qu'ils sont en train de faire.

Donc aujourd'hui, cette convention termine une boucle, elle termine un travail, mais elle va nous permettre de bien rebondir aujourd'hui et d'inscrire le Parc dans la durée pour les années à venir, avec une tranquillité budgétaire et des objectifs stratégiques bien définis. Voilà.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Il y a la commission des finances qui a un avis à donner également.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

M. TOMASI a souligné que cette convention entre la Collectivité de Corse, l'Office de l'Environnement et le Parc Naturel Régional de Corse était une bonne chose et qu'elle mettait en évidence la volonté de partenariat entre ces trois organismes.

Il a également rappelé que l'on était resté 10 ans sans cadre commun ce qui traduisait une relation au mieux distendue, parfois même conflictuelle entre le Parc et l'Office de l'Environnement.

Il a fait observer que ces deux dernières années, il y a eu une volonté forte de part et d'autre de rentrer dans une logique de partenariat, marqué par un certain nombre de réalisations et par un haut niveau d'investissements. Tout ceci est encourageant pour les enjeux liés à la montagne et aussi au littoral qui sont des champs d'action communs de ces deux entités.

La Commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Oui, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Je tenais à féliciter François SARGENTINI et ses services, et les services du Parc pour la signature de cette convention. C'est l'aboutissement d'un travail long, mais fait sérieusement. Et donc, je tenais à le féliciter pour ce travail.

Je veux une précision mais qui n'est pas du tout polémique, je ne sais pas comment on la règle. Sur le territoire du Parc, il y a deux opérations « grand site » qui trainent depuis 20 ans et qui n'aboutissent pas. Comment, même s'il n'a pas que les deux partenaires qui signent cette convention, comment on pourrait s'y impliquer et faire évoluer les choses de manière positive ?

Le Président TALAMONI

On va prendre les autres intervenants et puis vous répondrez globalement, si vous voulez bien. Rosa PROSPERI, vous avez la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Un mot pour dire que, bien entendu, nous nous félicitons de ce rapport qui sanctionne un travail important réalisé depuis de nombreux mois, tout d'abord parce que c'est un rapport qui permet de sécuriser la situation du Parc. François SARGENTINI l'a rappelé, le Parc s'est trouvé dans une situation que l'on peut qualifier de quasiment illégale pendant 10 ans puisque la dernière convention date d'il y a 10 ans.

Et, cette sécurisation à surtout un intérêt majeur en ce qu'elle sécurise le label qui aurait pu être affecté par cette situation de non-droit ou de quasiment non-droit.

Ensuite, nous vous félicitons aussi de ce rapport parce qu'il normalise enfin les relations entre le Parc, la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement, parce qu'il y permet de fixer des modalités d'un partenariat technique qui aura pour objet de renforcer la position du Parc au centre d'un certain nombre de problématiques. Et enfin, parce que dans la détermination de ces objectifs, et le Président de l'office de l'environnement le disait tout à l'heure, il y a notamment des actions liées à la protection d'un certain nombre de sites d'abord fragiles et ensuite majeurs.

Donc, pour toutes ces raisons, on ne peut que se féliciter qu'aujourd'hui ce partenariat, cette convention soit sur les rails et qu'elle produise rapidement les effets que j'ai indiqués.

Le Président TALAMONI

Merci. Anne TOMASI a demandé la parole.

Mme Anne TOMASI

Merci M. le Président. Mon intervention sera brève, je ne voudrais pas redire ce que vient de dire ma collègue Rosa PROSPERI puisque c'est plus ou moins ce que j'avais l'intention de dire.

Me féliciter de cette convention, le Parc a engagé depuis maintenant 2 ou 3 années une vraie procédure de modernisation et proactive pour la montagne et pour l'environnement d'une manière générale. Et je suis contente de voir que ce partenariat va pérenniser les relations et le projet du Parc.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, donc Mme MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci. Egalement nous tenons à saluer le travail réalisé, la nécessaire remise à niveau des procédures et des normes. Ce n'était pas une mince affaire mais c'était indispensable.

Vous avez anticipé, M. le Président, les demandes d'informations que nous voulions vous poser, on avait régulièrement des problématiques récurrentes qui étaient la vétusté des installations et des refuges, qui nécessitait une réhabilitation globale, vous avez commencé d'ailleurs à répondre à la question.

Alors peut-être avec vous déjà réglé le problème, mais pourriez-vous nous en dire un petit peu plus sur la situation aujourd'hui des gardiens de refuges, parce qu'on savait que certains se voient confier les sites en gérance, d'autres avaient été embauchés en saisonniers, donc est-ce que vous avez des informations à nous communiquer là-dessus ? Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la réponse de François SARGENTINI.

M. François SARGENTINI

Alors, d'abord à Pierre GHIONGA. Pour les deux opérations « grand site », il y a celle de la haute vallée de la Restonica. J'avais une réunion qui était programmée, mais pour des raisons d'ordre administratif entre la mairie de Corte, je dirai, et la sous-préfecture de Corte, je pense qu'il y a eu un léger problème et cette réunion a été reportée. Donc, j'espère qu'on pourra le plus rapidement possible rentrer dans la phase de mise en place du grand site haute vallée de la Restonica.

Le deuxième, c'est celui de Bavella, qui est quand même un site emblématique. Et là aussi, je vais avoir une réunion je pense dans le mois qui vient sur Bavella avec l'ensemble des responsables, que ce soit au niveau des communes ou des professionnels de la montagne de la région pour voir un peu comment nous allons faire en sorte d'avoir une stratégie sur ce site. Nous allons avoir certainement une première étape qui va être celle que nous allons traduire soit au niveau d'un site Natura 2000, soit d'une réserve. Alors, les discussions sont ouvertes, mais il faudra bien sûr, au niveau de Bavella, aller sur une opération « grand site » parce que je pense que Bavella le mérite de par sa fréquentation bien sûr, mais aussi de par la beauté du site sur lequel il va falloir avoir une action extrêmement importante pour le protéger.

Alors, pour répondre à Mme MARIOTTI pour ce qui est de la gestion des refuges. D'abord il est certain que, comme vous l'avez souligné, qu'il fallait aller vers une rénovation des refuges. Les refuges, je les ai visités cet été, je suis allé voir, c'était vraiment des situations plus que spartiates, dans laquelle se trouvaient les visiteurs et ceux qui arrivaient au refuge, avec des douches qui étaient complètement hors d'âge, des WC qui étaient complètement hors d'âge, voire les refuges eux-mêmes.

Donc, c'est pour cela que nous sommes rentrés dans cette phase de rénovation qui maintenant est en train de commencer. Cette phase de rénovation va porter sur 11 refuges qui vont être totalement rénovés, avec un coût approximatif entre 1 M€ et 1,2 M€ par refuge. C'est-à-dire que ça va être des refuges qui vont être construits vraiment avec toutes les normes modernes, étalés sur plusieurs budgets, cela s'entend. Mais il est certain que si on veut assurer aux visiteurs, à tous ceux qui vont dans la montagne corse aujourd'hui de disposer de tous les moyens, wifi, etc., et c'est ce que demandent les visiteurs, ce que demandent ceux qui viennent visiter notre montagne.

Après, une deuxième chose, vous avez soulevé le problème de la gestion des refuges. La gestion des refuges, c'est quelque chose d'extrêmement important. C'est vrai que, jusqu'à aujourd'hui, les choses n'étaient pas clairement définies, aujourd'hui le Parc procède par DSP, c'est-à-dire qu'il y a des DSP qui sont émises refuge par refuge, donc il y a des candidatures qui se présentent avec un projet de gestion du refuge et un développement de cette gestion au niveau du refuge.

Il y a un deuxième point qui aujourd'hui est acquis, c'est la présence obligatoire d'un agent du Parc dans chaque refuge, chose qui ne se faisait plus. Je vous l'ai dit tout à l'heure, en montagne on ne voyait quasiment plus d'agents du Parc ; aujourd'hui les agents du Parc sont présents au niveau de la montagne Corse et c'est quand même quelque chose d'extrêmement important.

Alors la rénovation, c'est une étape importante, elle est liée à la fréquentation au niveau de notre montagne. Si on veut en faire un espace de grande protection, et si on veut en faire aussi un espace où faire vivre aussi une économie, il faut qu'il y ait aussi des engagements budgétaires, qu'il y ait des engagements humains à travers les personnels du Parc et à travers de l'Office de l'environnement.

A ce moment-là on arrivera à encadrer et à suivre tout ce qui se passe dans notre montagne, mais il faut aussi aujourd'hui, lorsque nous faisons les choses, qu'il y ait un maximum de sécurité. On sait très bien que la sécurité coûte très cher, elle peut coûter donc beaucoup à la communauté Corse. Et, c'est pour cela que toutes les mesures doivent être prises pour faire en sorte que ceux qui arrivent dans notre montagne qu'ils soient bien reçus, qu'ils soient reçus dans des conditions bonnes, pour qu'ils puissent revenir et contribuer à la vie économique de notre pays.

Donc, je vous remercie pour vos questions.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.²²

M. Petr'Antone TOMASI (Vice-président du PNRC) et M. Marcel CESARI :
Absents

NPPV : M. François BENEDETTI

Le rapport suivant donc est un rapport sur le tourisme.

TURISIMU / TOURISME

* **Raportu n° 030 : Chjama à prugetti 2020 « Cunissioni à u sistema corsu d'infurmazioni turistica tarritorialiali ».**

* **Rapport n° 030** : Appel à projets 2020 « Connexion au système d'information touristique territorial corse ».

Vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, M. le Président.

Je tenais à excuser Nanette MAUPERTUIS qui est malheureusement avec les personnels de l'ATC, suite au décès brutal de Daniel CHARAVIN, et je voulais avoir une pensée particulière pour Florent, son fils, avec qui j'ai la chance de travailler dans le cadre de la direction de l'innovation.

Donc Nanette m'a demandé si je pouvais lui passer ses rapports afin qu'elle gère cette situation dramatique à l'ATC, et donc j'ai accepté.

Le premier rapport concerne donc l'appel à projets 2020 « connexion au système d'information touristique territorial corse » qui a pour objectif de soutenir les structures ayant compétence déléguée au tourisme sur le territoire, dans leur interconnexion au système d'information touristique territorial ainsi mis en place et ce,

²² Délibération N° 20/050 AC

quel que soit le système actuel qu'elles utilisent et quel que soit le niveau de traitement de l'information au sein de leur structure.

Donc, les bénéficiaires sont les intercommunalités et/ou les communes.

Le taux d'intervention publique est fixé à 80 %.

Le montant des dépenses subventionnables éligibles est plafonné à 25 000 €, et cet appel à projets sera ouvert à partir du 17 février 2020.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Très bien. Il y a aussi un avis de la commission développement.

Mme Julie GUISEPPI

Un avis favorable.

Le Président TALAMONI

D'accord. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Non. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²³

Rapport suivant :

²³ Délibération N° 20/051 AC

* **Raportu n° 031** : Chjama à prugetti 2020 « **Impiazzamenti di cansata pà camping-car** ».

* **Rapport n° 031** : Appel à projets 2020 « Aires d'étape pour camping-cars ».

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie.

Donc, ce rapport concerne un appel à projets qui a pour objectif le soutien d'opérations d'aménagement destinées à créer ou à moderniser des aires d'étape permettant le stationnement et qui soient équipées de bornes de service.

Donc, les bénéficiaires sont les communautés de communes, les communes et les campings.

L'opération comporte 2 parties : une plate-forme technique qui permet le ravitaillement en eau propre et la vidange des eaux usées, elle est équipée d'une borne artisanale ou industrielle et une aire de stationnement adaptée.

Donc, pour les critères d'éligibilité, je vous renvoie au rapport.

Au niveau des dépenses éligibles, ce sont les équipements qui sont obligatoires pour la plateforme technique, mais aussi pour l'aire de stationnement.

Les modalités financières d'intervention, pour les porteurs de projets publics le taux maximum est de 80 % et pour les porteurs de projets privés le taux maximum d'intervention est de 50 % sur une aide plafonnée à 80 000 €.

De même que le précédent rapport, cet appel à projets sera ouvert à partir du 17 février 2020.

Le Président TALAMONI

Merci, il y a un avis de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Sur ce rapport, après s'être fait confirmer leur éligibilité au dispositif, la présidente NIVAGGIONI a fait part de ses craintes de voir les grandes structures bénéficier des possibilités offertes par cet appel à projet, au détriment des secteurs où les besoins en équipements existent. Elle craint que soient favorisées les entreprises qui disposent largement de moyens budgétaires pour s'équiper et sont déjà très bien structurées.

A la lumière de ces éléments, elle a pointé la nécessité de disposer d'une cartographie qui permettrait de visualiser les entreprises qui ont répondu à l'appel à projet et ont été financées, de recenser les zones équipées et structurées afin d'évaluer, mesurer et corriger les erreurs éventuelles.

Sans cela, elle craint qu'on ne réponde pas à la problématique en laissant subsister des zones blanches alors qu'existent de réels besoins.

Mme GIOVANNINI a estimé pour sa part que ce rapport partait d'un bon sentiment. Pour autant, tout en soulignant la nécessaire régulation, elle a fait part de ses craintes de voir se multiplier ce type de tourisme et s'est interrogée sur les conséquences éventuelles en matière d'atteinte environnementale. A cet égard, elle a fait observer l'absence, dans le rapport, d'indications en matière de préservation des sites et notamment les zones sensibles identifiées dans le PADDUC. Aussi, elle a appelé à être vigilant sur le choix d'implantation des aménagements et des aires de stationnement.

M. ORSUCCI a émis un certain nombre d'observations. En premier lieu, il a estimé que les propositions du rapport n'étaient pas de nature à créer un appel d'air à destination des camping-caristes.

Rappelant qu'aucune réglementation ne permettait d'interdire la circulation des camping-cars, il a notamment pris l'exemple de sa commune où les campings sont à saturation à partir du 15 août. Cette situation conduit souvent à l'intervention de la police municipale sans qu'aucune autre alternative ne puisse être proposée en raison du déficit de places dans les campings et l'absence de structures et d'équipements adaptés qui permettrait de les réorienter et d'empêcher toute pratique de camping sauvage.

La situation la plus vertueuse consisterait à l'évidence à disposer d'autant de nombre de places disponibles que de camping-caristes entrant sur le territoire, en instaurant un système de contrôle des véhicules entrants et sortants.

Pour autant, il a estimé que les propositions contenues dans le rapport allaient dans le bon sens car elles permettront d'équiper les zones déficitaires et favoriseront ainsi l'accueil de ceux qui seraient tentés de pratiquer le camping sauvage.

Enfin, il a pointé la nécessité de réfléchir à une organisation plus globale en associant au plus près les territoires (communes et intercommunalités), la Collectivité de Corse ne pouvant elle-seule trouver la solution idéale.

En réponse à M. ORSUCCI, Mme GIOVANNINI a estimé que les opérations d'aménagement proposées dans cet AAP exposaient inévitablement à la multiplication de ce type de tourisme transposant la situation à celle vécue dans le cadre de la plaisance, où la mise en œuvre du mouillage organisé entraîne inmanquablement la pratique de la plaisance sauvage.

Pour autant, elle a souligné la difficulté d'une régulation sans fiscalité dédiée. Elle a pointé la nécessité d'accompagner les communes à se doter d'équipements en leur apportant des réponses qui devront être néanmoins cadrées.

Enfin, rejoignant la présidente NIVAGGIONI, elle a souligné l'importance de pouvoir disposer d'une évaluation.

Mme PROSPERI a souhaité, pour sa part, revenir sur la demande d'adaptation réglementaire de taxation des camping-cars sollicitée par l'Assemblée de Corse, laquelle avait vocation à réguler leur circulation et offrait la possibilité d'un contrôle efficace, notamment sur le stationnement dans des aires aménagées. Rappelant le rejet de cette demande dans le cadre de la Loi de Finances, elle a estimé indispensable de la réitérer au regard du constat récurrent, à savoir l'impossibilité de contrôle des camping-cars à chaque saison estivale.

Sur le contenu du rapport à proprement dit, elle a souhaité être éclairée sur la nature des opérations subventionnables (aire d'accueil, aire de services) et avoir des précisions, en particulier, sur la notion d'aires d'étapes, son interrogation portant sur la possibilité ou non d'appliquer un contrôle sur ce type d'aménagement.

Elle a par ailleurs rejoint les propos de la présidente NIVAGGIONI sur l'intérêt d'une cartographie qui recenserait préalablement les zones du territoire où les besoins sont criants. Cela permettrait en effet de cibler les AAP sur les secteurs déficitaires, et servir utilement la formulation d'une nouvelle demande basée sur une écotaxe.

Concerné par l'application de cinq différents codes, M. CHARAVIN, a rappelé brièvement les caractéristiques principales de la réglementation en matière de camping-cars.

Considérés comme des véhicules, ces derniers sont autorisés à stationner partout, l'interdiction consistant à faire acte de camping à savoir installer une table et des chaises.

Il a indiqué que l'interdiction de stationner pouvait néanmoins exister dans certains cas comme la proximité des rivages, certains parcs nationaux ayant également interdit tout stationnement de nuit.

S'agissant des différents aménagements proposés dans l'appel à projets, il a précisé qu'il fallait entendre par aire de service, un aménagement proposé dans un camping ou une station-service destiné à la vidange des eaux usées, sans stationnement ni nuitée, cela impliquant qu'il ne sera pas assujéti à la taxe de séjour.

Pour ce qui concerne les aires d'étapes, il a indiqué qu'il s'agissait en revanche d'aménagements destinés à du stationnement en nuitée, ce type d'opération constituant un réel intérêt pour les petites communes de l'intérieur confrontées à la problématique du camping sauvage ou encore pour les communes en zone littorale confrontées à la saturation des campings en périodes de pointe.

Enfin, il s'est voulu rassurant quant aux risques d'atteinte environnementale.

Il a rappelé, d'une part, qu'au-delà de six camping-cars les opérations d'aires d'accueil étaient soumises à des permis d'aménager, d'autre part, qu'aucun financement ne serait permis pour une aire de camping-car en forêt, enfin, qu'à l'instar de ce qui est pratiqué ailleurs ces aménagements étaient généralement implantés en continuité des villages.

Revenant sur le premier appel à projet, il a rappelé que sur les vingt candidatures, 2 concernaient des campings, 18 des collectivités, lesquelles n'ont pu, pour des raisons complexes liées à la réglementation, mener à bien leurs projets. Il a souligné que la relance du présent AAP visait essentiellement les communes dont certaines disposent de projets matures.

Après s'être fait confirmer que les gestionnaires de parcs nationaux pouvaient interdire le stationnement de nuit, Mme GIOVANNINI s'est interrogée sur les modalités de contrôle qui pourraient s'exercer sur les camping-cars au moment de leur départ : lieu de stationnement, lieu de vidange. Elle a émis l'hypothèse d'une enquête

sous forme de questionnaire qui permettrait de disposer d'un diagnostic chiffré pour appuyer une nouvelle demande d'adaptation réglementaire de taxation.

Il a été souligné les limites juridiques d'un dispositif qui supposerait d'instaurer un traçage localisant les véhicules entrants et sortants de Corse, cela constituant une atteinte aux droits de la personne.

Il a été pointé en revanche la possibilité de localiser facilement les camping-cars sur le territoire, les points de fixation en cas de saturation des campings étant connus des différents offices de tourisme. Il a été également confirmé la faisabilité d'enquêtes.

Par ailleurs, il a été fait valoir l'intérêt de cet AAP en termes de développement local car il peut constituer une manne financière pour les communes de l'intérieur et les petits commerces locaux, sachant que les camping-caristes constituent une clientèle aisée.

Sur la question de l'écotaxe, il a appelé à réfléchir sur le motif pour lequel la demande a été rejetée, à savoir la rupture d'égalité devant la loi, tout l'enjeu consistant à trouver les arguments nécessaires.

Enfin, il a émis la possibilité d'enrichir le rapport en demandant aux porteurs de projet de justifier le besoin à partir des pratiques de stationnement observées sur leur territoire.

Revenant sur les 18 projets non aboutis lors du premier appel à projets, la présidente NIVAGGIONI a émis le souhait de voir ces candidats mieux accompagnés afin que soient levés les points bloquants et que ces derniers soient alors en capacité de redéposer des dossiers matures.

Revenant sur la question de l'écotaxe, Mme PROSPERI a rappelé que le produit de cette taxe devait être utilisé à des opérations d'aménagement et d'équipements. Aussi, à partir du moment où la Collectivité de Corse finance sur ses fonds propres différents équipements, elle a pointé le risque de se voir opposer que l'écotaxe n'est plus justifiée.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, donc il y a également un rapport de la commission des finances. Vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

M. LEONETTI a rappelé que la question des camping-cars est un sujet épineux.

M. MINICONI a souhaité connaître les financements prévus pour cet appel à projets.

Les services ont précisé que pour les porteurs de projets publics, le taux maximum d'intervention est fixé à 80 % pour un montant d'investissement plafonné à 80 000 € HT, et pour les porteurs de projets privés, le taux maximum est fixé à 50 % pour un montant d'investissement plafonné à 80 000 € HT.

M. LEONETTI a souligné que cela permettra peut-être d'envisager une meilleure verbalisation pour ceux qui dérogeront à la règle de l'hébergement.

La Commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il une demande de prise de parole. Oui, vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Président.

Avant d'intervenir, je voudrais au nom de mon groupe, exprimer notre profonde tristesse face au décès de M. Daniel CHARAVIN.

Alors, j'ai quelques questions, Mme la Conseillère exécutive, je ne sais pas si vous pouvez y répondre, puisque Mme MAUPERTUIS n'est malheureusement pas là, mais je voulais juste savoir ce qu'avait donné le précédent appel d'offres en termes de dossiers retenus et subventionnés, combien d'aires ont été créées ? Combien d'initiatives municipales et combien de projets privés, en termes de places ?

Les camping-cars ne constituent pas la vision idéale certes du tourisme. Il faut tout de même s'adapter puisque les camping-caristes viennent dans tous les cas, et qu'il convient d'encadrer leur passage, notamment pour des raisons écologiques, de maîtrise des eaux usées.

C'est une économie qu'il nous faut capter plutôt que de laisser faire des choses de façon sauvage, ça été rappelé.

Donc, la continuité du précédent appel d'offres, nous voterons pour ce rapport qui relance une nouvelle procédure visant à créer de nouvelles aires.

Et concernant nos interrogations, nous pouvons bien sûr avoir des réponses un peu plus tard avec Mme MAUPERTUIS.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il y avait d'autres demandes de prise de parole ? Rosa PROSPERI.

Mme Rosa PROSPERI

Un mot puisque la teneur de mon intervention a été rappelée dans la lecture du rapport de la commission, indépendamment des questions techniques auxquelles, c'est quand même un petit peu troublant t'entendre dans cet hémicycle la réponse de Daniel CHARAVIN à une question qu'on a posée, mais bon, la vie est ainsi...

Donc, je ne vais pas revenir sur la partie technique. Moi, je voulais simplement attirer l'attention sur le fait que, pour nous, le mécanisme de régulation, le véritable mécanisme de régulation, c'était la demande d'adaptation législative réglementaire que nous avons formulée et que le Parlement français n'a pas souhaité retenir. C'était le principe, je le rappelle, d'une écotaxe. Je pense que cette demande, nous aurons à la reformuler, nous devons la reformuler. J'attire quand même l'attention du Conseil exécutif sur une question qui pourrait devenir un problème même si je ne le souhaite pas, la loi de finances n'a pas souhaité intégrer cette écotaxe, il ne faudrait pas que sur la base de ce rapport, on nous dise « vous aviez sollicité une écotaxe pour pouvoir équiper déserts publics et campings privés, à partir du moment où vous avez la moyens de financer ce type de dispositif, l'écotaxe n'a plus de pertinence ».

Je pense qu'il faudra, dans le cadre d'une prochaine demande, intégrer cette subvention qui sera accordée et faire en sorte qu'elle ne soit pas un obstacle à la satisfaction d'une demande ultérieure.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous avez la parole, Mme FAGNI.

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

Tout d'abord, une pensée pour Daniel CHARAVIN et sa famille. Evidemment, je m'associe ainsi que mon groupe aux hommages qui lui ont été rendus.

Directeur de l'agence du tourisme de la Corse, très actif dans son travail, nous avons débattu avec lui sur ce rapport lors du dernier CA de l'ATC qui avait lieu ce lundi et dans lequel, comme à son habitude, il était très investi.

En effet, l'objectif est de soutenir les opérations d'aménagement pour la création ou la modernisation des aires d'étape et de stationnement qui seraient équipées de bornes de service.

L'esprit de ce rapport va dans le bon sens, définir les aires d'étape et soutenir les communes et les intercos par cet appel à projets.

Effectivement, ma chère Rosa, il est nécessaire de revenir à la charge au niveau de la fiscalité, et je répondrai aussi à Chantal, si les camping-cars ne sont pas la vision idéale du tourisme, en attendant, en Corse, nous avons une progression régulière puisque selon l'observatoire régional des transports, 28 000 camping-cars sont entrés sur le territoire durant la saison 2015. Or, quand nous savons qu'ils affichent une moyenne de 25 nuitées par an centrées sur les mois de juin et de septembre, je vous laisse faire le calcul.

Nous savons également que le tourisme en camping-cars génère des retombées économiques non négligeables. Donc, l'attractivité significative de la destination corse vis-à-vis du camping caristes impose à la Collectivité de Corse de prendre les mesures nécessaires à la structuration de l'offre d'accueil et de service sur un double registre, une avancée qui, j'en suis certaine, va nous mener vers une solution ambitieuse.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme CASALTA.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Juste une précision que je voulais apporter et bien sûr, comme tout le monde, je m'associe à l'hommage rendu à Daniel CHARAVIN, il en va sans dire.

Ce que je voulais dire à propos de ce rapport, c'est que le camping-car en Corse, c'est souvent source de soucis, notamment en milieu rural et dans nos villages, aux alentours de nos villages parce que nombre de ces camping-cars se situent en zones complètement sauvages et naturelles. Ces gens ne respectent pas toujours les règles élémentaires qu'ils devraient pourtant connaître puisqu'ils sont, paraît-il, amoureux de la nature. Donc, là-dessus, il y a une solution qui m'a été indiquée par le représentant de la préfecture à l'occasion d'un conseil d'administration de l'ATC, qui demande à la gendarmerie de faire le nécessaire en ce qui concerne le camping sauvage.

C'est vrai qu'il y a une loi qui va dans ce sens. J'ai moi-même écrit à Mme la Préfète de Corse quand elle était encore en fonction ici et bien sûr, je n'ai pas eu de réponse, vous vous imaginez bien. N'empêche que c'est quand même à la gendarmerie de faire son travail et de verbaliser les camping-cars qui sont en zones naturelles. Même si ça fait sourire, ce n'est pas très facile de gérer cette situation quand on habite un village et qu'on a des camping-cars partout. Je ne pense pas que la solution puisse venir uniquement de notre Collectivité, malheureusement, ce serait trop simple.

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse de l'Exécutif.

Mme Lauda GUIDICELLI

Concernant les questions de chantage, je n'ai évidemment pas les éléments et de plus, l'ATC étant fermée ce jour, je n'ai pas pu avoir les services, mais je ferai la commission à Nanette MAUPERTUIS pour qu'elle puisse apporter une réponse lors de la prochaine session ou avant.

Rosa, on en a discuté notamment hier et on sait bien qu'au niveau de ce refus de l'Assemblée nationale, il y a encore un travail à faire et je pense que Daniel

CHARAVIN avait aussi apporté une réponse en ce sens en commission. Je ne répondrai pas aux autres intervenants qui allaient dans le sens de ce rapport.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁴

Rapport n° 32. Vous avez la parole.

* **Rapportu n° 032 : Chjama à prugetti 2020 « Accoglienza di i cicloturisti »**

* **Rapport n° 032** : Appel à projets 2020 « Accueil cyclo-touristique »

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, M. le Président.

Cet appel à projets, et ce rapport précisément, s'inscrit en complémentarité de la mise en œuvre du GTV « A traversata maiò » que l'ATC avait notamment mis en avant en août 2019.

Cet appel à projets « accueil cyclo-touristique » a pour objectif principal de favoriser le développement des services nécessaires à la pratique de l'itinérance en Corse.

Afin d'optimiser les retombées économiques de la filière vélo, il est nécessaire de déployer des services proposés par des opérateurs touristiques le long des principaux itinéraires.

Les bénéficiaires sont : les hébergeurs, campings, hôtels, gîtes, chambres d'hôte, etc. ; les loueurs de vélos et réparateurs de cycles ; les sites de visites et de loisirs ; les offices du tourisme.

²⁴ Délibération N° 20/052 AC

Pour ce qui est des dépenses éligibles, pour les structures d'hébergement et restauration, sont finançables : les stationnements, les abris vélos, les espaces d'entretien avec mise à disposition d'un kit de réparation complet, un système de recharge de VAE universel.

Pour les sites de visites ou de loisirs et les offices de tourisme, sont finançables les parcs de stationnement pour vélos, les abris vélos sécurisés, les points d'eau potable réservés aux cyclistes, les consignes à bagages, les systèmes de recharge de VAE universels.

Pour les loueurs de vélos, sont finançables les consignes à bagages, les remorques professionnelles de transport de vélos et les espaces d'accueil.

Au niveau des modalités d'intervention, pour les porteurs de projets publics, taux maximum d'intervention 80 % sur un montant d'investissement plafonné à 40 000 euros et pour les porteurs de projets privés, le taux d'intervention à maximum 50 % sur un montant plafonné à 40 000 € hors taxe. Comme pour les précédents appels à projets, celui-ci sera ouvert à partir du 17 février 2020.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un rapport de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPi

Merci, Président.

Sans avoir connaissance de l'état de maturation des itinéraires, M. Julien PAOLINI s'est interrogé sur les possibilités de compléter le rapport en y intégrant les communes traversées, de sorte que l'appel à projets puisse être relayé au sein des territoires.

M. Daniel CHARAVIN, *Directeur de l'Agence du Tourisme de la Corse*, a apporté un certain nombre de précisions sur l'état d'avancement des projets d'itinéraires.

Il a indiqué que la GT 20 plutôt concernée par les communes de l'intérieur était aboutie et structurée et permettrait de raccorder les boucles de promenades mises en œuvre par différentes intercommunalités.

S'agissant du projet INTENSE consistant en un itinéraire transfrontalier (Italie/Espagne /Sardaigne), intéressant la partie ouest de la Corse, il a précisé que ce dernier ne pourrait voir le jour que dans un délai relativement long.

La création d'un l'itinéraire vélo sur le territoire nécessite en effet des investissements et des équipements très importants évalués à 30 M€ par les bureaux d'étude. Aussi, l'idée consiste dans un premier temps à procéder pas à pas, ajoutant que chaque fois que cela est possible, les pistes cyclables sont intégrées dans les aménagements routiers.

S'agissant de l'itinéraire PADDUC de la plaine orientale initialement lié à une alternative à la voie ferrée, il a fait part également de délais de réalisation très importants.

Mme Fabienne GIOVANNINI a estimé que ce rapport allait dans le bon sens, les retombées économiques liées au cyclotourisme étant admises de tous. Toutefois, si l'engouement pour le vélo est bien réel, elle a pointé la nécessité pour les services de la CDC, les agences et offices concernés de travailler en concertation sur l'amélioration des infrastructures routières de manière à proposer une offre complète pour ne pas, selon ses propres termes, se retrouver « au milieu du gué ».

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

M. ORLANDI a souligné qu'en l'absence de cartographie dans le rapport, il serait utile de savoir ce que l'Agence du Tourisme entendait par « l'intérieur », tout en précisant que le Cap Corse se situait plutôt sur la partie « extérieure » de notre île.

M. CHARAVIN a fait observer que cet appel à projets concernait les territoires situés à 5 kilomètres autour la Grande Traversée de la Corse à vélo, la GT 20, dont l'itinéraire a déjà été défini et cela se fera uniquement sur cette dorsale, du Nord de l'île jusqu'à Bonifacio.

M. ORLANDI a fait remarquer qu'il serait opportun de l'élargir à d'autres secteurs, en dehors de cette dorsale, afin d'y intégrer le Cap Corse, voire d'autres itinéraires transversaux.

M. CHARAVIN a rappelé que d'autres circuits cyclo-touristiques existaient (Itinéraire transfrontalier INTENSE, Itinéraire PADDUC Plaine Orientale) et que celui-ci ne concernait que la GT 20.

Il a précisé que les autres projets sont éligibles aux financements de l'Agence du Tourisme de la Corse, mais qu'en l'état actuel, l'ATC, compte tenu de ses moyens et de ses financements, avait d'autres priorités.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Je donne la parole à qui la demande. Personne. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁵

Le rapport suivant est le rapport n° 47.

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / ENERGIA / AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / ENERGIE

* **Raportu n° 047 : Individualizzazione di i crediti d'investimentu à u benefiziu di u Serviziu d'Incendiu è di Succorsu di u Cismonte**

* **Rapport n° 047** : Individualisation des crédits d'investissement au bénéfice du Service d'Incendie et de Secours du Cismonte

Le Président TALAMONI

Il y a une demande de délai abrégé qui a été votée hier après avoir été justifiée.

M. ARMANET a quitté l'hémicycle.

²⁵ Délibération N° 20/053 AC

La parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Nous avons contractualisé avec le SIS 2B et parallèlement avec le SIS 2A sur l'investissement et le fonctionnement pour essayer de construire à la fois une programmation cohérente qui donne de la visibilité et de la prévisibilité aux deux SIS, tout en essayant de s'inscrire ensemble dans une trajectoire budgétaires aussi maîtrisée que possible.

Aujourd'hui, vous êtes saisis d'un rapport qui concerne le SIS 2B. Concernant les actions prévues au titre de la section d'investissement qui ont été planifiées à hauteur de 4 857 315 €, avec une participation de la Collectivité de Corse qui s'établit à un taux d'intervention de 80 %, 3 885 852 €.

Je précise au passage que nous allons forcément être conduits à rediscuter, y compris avec l'Etat puisque des incendies comme celui que nous venons de connaître vont avoir un coût à supporter directement par le SIS et donc indirectement par la Collectivité de Corse qui fait que nous allons exploser les trajectoires budgétaires que nous avons contractualisées ensemble. J'ouvre la parenthèse pour la refermer.

En ce qui concerne le SIS 2B, il y avait un retard dans les investissements qui a été fléché et nous avons construit ensemble un PPI sur 3 ans qui vise notamment à garantir les éléments suivants : une remise à plat des carences et une réponse aux besoins essentiels, un dimensionnement en phase avec l'exécution et les évolutions des missions du SIS du Cismonte, une chronologie de déploiement pluriannuel permettant de garantir les besoins et enfin, une intégration dans la prospective budgétaire globale 2019/2023.

Vous avez vu que 5 catégories de dépenses sont concernées : dépenses mécaniques obligatoires, investissements récurrents de renouvellement, investissements nécessaires à la réduction des vulnérabilités, investissements nécessaires à l'amélioration de la couverture opérationnelle et enfin, un programme d'investissement de modernisation.

Concrètement, il y avait un certain retard accumulé au fil des années, voire des décennies dans plusieurs secteurs opérationnels. Les dépenses prévues vont notamment permettre : premièrement, de renouveler le parc de matériel roulant dont l'état général était vieillissant avec une vétusté attestée. Là, progressivement, on va renouveler le parc. Ensuite, acquisition des équipements de protection individuelle ;

rénovation des casernes et bâtiments du SIS ; renouvellement du parc informatique ; modernisation des réseaux d'alerte et de transmission.

Enfin, je précise, une opération importante portée par le SIS 2B mais qui à terme concernera l'EPIDIS et le futur SIS unique. C'est une opération d'acquisition du patrimoine à Corti, avec l'acquisition d'un bâtiment qui servira pour la formation de l'ensemble des pompiers, avec une dimension européenne et méditerranéenne marquée, une opération de 800 000 €.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la commission du développement ? Non, il n'a pas pu passer. Donc, la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Non plus, il a été étudié en commission conjointe et il y avait tellement de commentaires, qu'il a été dit qu'il allait être examiné en session plénière.

Le Président TALAMONI

Très bien. C'est un avis comme un autre. La parole à qui la demande. Oui, vous avez la parole.

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président.

Juste pour remercier la Collectivité pour l'aide qui est apportée au deux SIS, mettre en avant la solidarité qui existe entre le SIS 2A et le SIS 2B, aussi bien au niveau opérationnel, comme vous l'avez vu sur l'incendie de Quenza, qu'au niveau administratif et financier. Vous dire qu'on travaille main dans la main et qu'il est évident que nous aurons besoin malheureusement de rallonge financière par rapport à ces derniers incendies parce que ce sont les SIS 2A et 2B qui ont loué les hélicoptères bombardiers d'eau. Ce sont des coûts très élevés qui vont, à un moment donné, impacter notre budget. Merci.

Le Président TALAMONI

Pierre GHIONGA a la parole.

M. Pierre GHIONGA

Je suis favorable à cette aide apportée au SIS 2B. Mais je me pose une question technique, y a-t-il des amortissements de matériel dans le budget des SIS ? Normalement, un matériel, on l'amortit et donc, on le change automatiquement. Pourquoi y a-t-il besoin d'abonder s'il y a amortissement ?

Je voudrais ouvrir une parenthèse parce que le Président a eu raison d'insister sur les surcoûts qui vont arriver. Jean-Félix ACQUAVIVA fait une réunion lundi sur ce sujet, c'est le problème des infirmiers protocolés. Il y a une polémique qui commence à poindre là-dessus et il faudrait organiser une réunion de toutes les parties prenantes sur ce sujet parce que ça va venir dans notre Assemblée dans peu de temps.

M. Pierre POLI

Juste pour répondre à Pierre GHIONGA, oui, il y a bien des amortissements sur les budgets des SIS 2A et 2B.

Le Président TALAMONI

OK. Donc, le Président du Conseil exécutif et on vote.

Le Président SIMEONI

Le problème, c'est que le budget propre du SIS ne permet pas de renouveler la flotte dans les proportions qui sont nécessaires.

Le Président TALAMONI

Parfait. Nous allons mettre ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité ²⁶

(M. Guy ARMANET absent)

Il y a quelques rapports concernant l'administration générale.

Rapport n° 16. C'est le Président du Conseil exécutif qui le présente.

²⁶ Délibération N° 20/054 AC

AMMINISTRAZIONE GENERALE /ADMINISTRATION GENERALE

*** Raportu n^u 016 : Custatazioni da attu autenticu di l'annullamentu anticipatu di l'affittu à custruzzioni nantu à u l'alloghji di Castellucciu in Aiacciu - Puteri datu à Jean BIANCUCCI di firmà l'attu autenticu currispudenti**

*** Rapport n^o 016 : Constatation par acte authentique de la résiliation anticipée du bail à construction sur le parc de logements Castellucciu - Pouvoir donné à Jean BIANCUCCI de signer l'acte authentique correspondant**

Le Président SIMEONI

Les trois rapports sont liés, M. le Président, puisqu'il y a à la fois, la résiliation anticipée d'un bail à construction, la désaffectation et le déclassement de la parcelle de terre en vue de la passation d'un bail et on repasse un bail emphytéotique au profit de l'Office public de l'habitat de la Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

Vous présentez les trois rapports, si vous voulez.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Président, je quitte la séance.

Le Président TALAMONI

Très bien, nous en prenons note. M. le Président du Conseil exécutif, vous présentez globalement les trois rapports et je les ferai voter séparément, bien entendu. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Il y avait un bail à construction qui avait été passé au profit de la société CDC habitat sur le parc de 118 logements sur la résidence de Castelluccio sis à Aiacciu, sur une parcelle de terre d'une contenance d'un peu plus de 4 hectares.

Le preneur a informé la Collectivité de Corse de sa décision de résilier par anticipation ce bail à construction. C'est l'opération qui fait l'objet de ce premier

rapport, avec une demande d'autorisation de signer cette résiliation anticipée, ce qui va permettre ensuite de récupérer, de déclasser et mettre à disposition de l'office.

Le Président TALAMONI

Avis de la commission du développement économique ? Avis de la commission des finances ? Je n'ai pas plus d'avantage de succès ! Très bien. Nous allons mettre successivement aux voix les trois rapports.

Le Président SIMEONI

Attendez, j'explique l'opération si on met les trois. Je croyais qu'on votait...

Nous sommes venus au droit du conseil départemental de Corse-du-Sud qui avait à l'époque, construit d'abord l'hôpital de Castelluccio : il y avait une partie hospitalière publique, il y avait ensuite un parc immobilier privé avec des droits à construire, c'était donc le preneur. La loi qui a institué la nouvelle Collectivité de Corse a également institué l'Office public de l'habitat de la Corse. Donc, nous demandons, venus au droit, à résilier avec celui qui était notre preneur initial, CDC habitat, nous récupérerions donc l'immeuble avec 118 logements, plus la parcelle. Cette parcelle et ces immeubles font initialement partie du domaine public de la Collectivité de Corse. Comme ils ne sont pas affectés à un service public, il s'agit de locaux à usage d'habitations à loyer modéré, nous les déclassons, c'est le deuxième rapport, en parcelle privée, domaine privé de la Collectivité de Corse. Ensuite, nous donnons à bail à l'office qui va gérer les 118 logements de Castelluccio, troisième rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre aux voix le premier rapport, celui concernant la constatation par acte authentique de la résiliation anticipée... Vous avez la parole.

M. Paul LEONETTI

On a évoqué ce problème en commission des finances. Il y a, quoi qu'il en soit, un délai de 8 mois, bientôt 9 mois. Il y a une population, 118 appartements, vous l'avez rappelé, M. le Président, ils ne sont pas tous en mesure d'assumer cette charge. Je crois qu'il faut se poser la question de savoir comment vont être payés ces loyers ? Est-ce qu'il va falloir envisager un moratoire ? Est-ce qu'il va falloir envisager une solution de règlement sur un très long terme ? Même si certaines personnes ont pu provisionner une partie des loyers, il faut que tous soient traités de la même façon. Je crois qu'on est obligés de se poser cette question. Les jours passent, et je ne voudrais pas que demain,

se présente un huissier à la porte de ces gens-là pour leur réclamer finalement des loyers sur une période excessivement longue d'atermoiements sur cette question. Que pouvons-nous envisager à ce sujet ?

Le Président TALAMONI

La réponse du Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Bien sûr, je comprends tout à fait votre souci, il est partagé. Il y avait 117 avenants à rédiger, etc., d'où la longueur, les 7 et désormais 8 mois. Les situations sont assez différentes. Certains locataires ont provisionné les loyers, de ce côté-là, il n'y aura pas de difficultés particulières. D'autres qui ne l'ont pas fait en tout ou en partie, nous avons d'ores et déjà pris contact avec eux et il y aura bien sûr des moratoires, des échelonnements de paiement pour ne pas les mettre en difficulté puisqu'on est dans des habitations à destination sociale. Nous recouvrerons les sommes dues, mais nous le ferons de façon très progressive pour que ça ne crée pas de tension auprès de nos locataires.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, je mets aux voix le **rapport n° 16** : Constatation par acte authentique de la résiliation anticipée du bail à construction sur le parc de logements Castellucci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité²⁷

(Mme Fabienne GIOVANNINI absente).

Je mets aux voix le **rapport n° 17** : Désaffectation et déclassement d'une parcelle de terre sise à Aiacciu (Pumonti) et cadastrée section D n° 220 en vue de la passation d'un bail emphytéotique avec l'Office Public d'Habitat de la Collectivité de Corse. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité²⁸

(Mme Fabienne GIOVANNINI absente)

²⁷ Délibération N° 20/055 AC

²⁸ Délibération N° 20/056 AC

Je mets aux voix le **rapport n° 18** : conclusion d'un bail emphytéotique au profit de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse ayant pour objet la gestion du parc de 118 logements de la Résidence de Castellucciu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité ²⁹

(Mme Fabienne GIOVANNINI absente)

Il nous reste les motions. Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Excusez-moi, est-ce qu'avant les motions, je pourrais pendant une minute vous faire le rapport d'information, je m'y étais engagée lors de la dernière session, pour le résultat de l'appel d'offres que nous avons passé en urgence ?

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Monsieur le Président.

Juste pour vous dire que la consultation avait été lancée dès le lendemain de notre session du mois janvier, avec une remise des offres qui était fixée au 27. Une seule compagnie s'est positionnée pour la DSP qui devait aller de début février jusqu'à fin avril. C'est la compagnie méridionale qui s'est positionnée. Nous avons pour ces quelques mois un CEP prévisionnel pour le lot n° 1 qui concerne le port de Porto-Vecchio du 1^{er} février au 30 avril 2020 qui s'élevait à 4,082 M€, et donc un CEP qui a été contractualisé avec la compagnie Méridionale après négociation et à compter du 9 février pour 3,956 M€.

En ce qui concerne le lot n° 2 de Prupia, un CEP prévisionnel qui était de 3,560 M€ et un CEP contractualisé après négociation qui s'élève à 3,494 M€.

La CDSP s'est réunie plusieurs fois et il n'y a pas eu de rupture du service, c'est une très bonne chose et nous sommes complètement dans les prévisions que nous avons envisagées.

²⁹ Délibération N° 20/057 AC

Je voulais vous faire cette information qui est plutôt une bonne nouvelle pour le service public, qui sera donc assuré dans ce cadre-là jusqu'au 30 avril 2020.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Madame la Conseillère exécutive.

Nous en venons aux motions.

MUZIONE / MOTIONS

Le Président TALAMONI

Il y a une motion que nous rencontrons régulièrement depuis quelque temps. Elle a été déposée par Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe « Femu a Corsica » et elle concerne le cerf de Corse.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Je la reporte parce qu'on attend un complément d'information de l'ODARC pour voir, au niveau financier, ce qu'on peut faire sur le remboursement des prêts liés aux dégâts du cerf.

Le Président TALAMONI

D'accord. Nous attendrons que le serpent de mer se montre à nouveau à nos yeux.

* **Motion n° 2020/O1/005** : déposée par M. le Président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Antone TOMASI, Président du groupe « Corsica Libera » : **Transfert à la Collectivité de Corse du service public de l'emploi**

Le Président TALAMONI

Deux mots et puis, Petr'Antone TOMASI donnera également son éclairage en complément.

Il s'agit d'une démarche importante qui a été lancée il y a plusieurs années aujourd'hui, qui consiste à demander la compétence globale de l'emploi.

Ceci avait été demandé par notre Collectivité, avait été relayé à l'occasion des réunions que nous avons eues avec le Gouvernement dès le début de l'année 2018. Pour l'instant, cette demande n'a pas rencontré davantage d'échos positifs que toutes les autres demandes que nous avons dirigées vers le Gouvernement dans de multiples matières.

Ce qu'il y a de nouveau, c'est qu'entre temps, le Gouvernement a proposé aux régions de droit commun de procéder à une expérimentation concernant le transfert du pilotage par Pôle emploi de la formation professionnelle. Ce transfert serait effectué à titre expérimental et initialement, il était prévu que 3 régions pourraient se positionner, pourraient être retenues pour cette expérimentation.

Il y a eu 11 régions de droit commun qui se sont positionnées et qui ont demandé à participer à l'expérimentation. 6, finalement, ont été retenues et non pas 3. La Collectivité de Corse qui n'est pas une région, qui est bien davantage puisque nous sommes censés avoir des compétences plus larges, il serait quand même assez paradoxal qu'elle ne puisse pas bénéficier de cette expérimentation.

Bien entendu, si demain nous devons être intégrés, ce que nous souhaitons, à cette expérimentation, cela ne répondrait pas à notre demande fondamentale qui est le transfert de toute la compétence emploi. Mais ça pourrait être, en tout cas à titre conservatoire, une démarche intéressante. Et puis bien entendu, il faudra revenir à la charge sur la demande qui est la nôtre au fond.

Voilà en quelques mots la philosophie de notre motion. Mais Petr'Antone TOMASI a sûrement un certain nombre de choses à ajouter à ce que je viens de dire.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, Président.

Vous avez déjà dit beaucoup.

C'est un autre type de serpent de mer, on parlait du cerf, puisque je me souviens être intervenu sur ce sujet dès les premières semaines, les premiers mois de la première mandature nationaliste, après la victoire de « Pè a Corsica » en décembre 2015. Nous avons déposé une motion qui avait été adoptée de façon très majoritaire, au mois de mars 2016, à l'exception des votes du groupe communiste à l'époque qui s'y

était opposé et qui demandait le transfert de la compétence relative au service public de l'emploi et plus précisément, tout ce qui avait trait à l'accompagnement des demandeurs d'emploi. C'était une démarche qui était cohérente avec un engagement politique, une vision politique visant à dire que cette Collectivité avait vocation à élargir son champ d'action.

C'était aussi une revendication qui s'inscrivait dans un constat que nous faisons de notre point de vue de rationalité et d'efficacité pour lutter contre ce fléau que constitue le chômage, le chômage de masse et parfois même, nous avons eu l'occasion d'en parler, le chômage de longue ou très longue durée.

Il nous semblait qu'il était important de rassembler en un même lieu des compétences qui étaient aujourd'hui éparses puisque Pôle emploi, bien sûr, accompagne les demandeurs d'emploi à un niveau qui est un niveau étatisé, à travers une politique qui est tournée vers le demandeur. Mais notre Collectivité a aussi des compétences à l'heure actuelle qui ont trait, directement ou indirectement, à la question du chômage et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, ou à l'orientation : compétence en matière de formation professionnelle, compétence en matière d'orientation (on a d'ailleurs distribué un petit livret à cet égard), jusqu'à il y a peu, formation en matière d'apprentissage avec des chiffres qui sont des chiffres pour notre Collectivité assez satisfaisants, y compris au plan de l'ensemble des régions qui exerçaient ces compétences jusqu'au 1^{er} janvier de cette année (compétence qui nous a été retirée, ce que nous continuons à contester), et puis compétence en matière de développement économique avec un objectif ambitieux qui avait été fixé en termes de réduction de chômage de masse, à travers le vote du SRDE2I, à la fin de l'année 2016.

Nous pensions qu'il fallait à la fois que notre Collectivité puisse être efficace en termes de d'accompagnement du demandeur, mais aussi de le rapprocher de l'environnement socioéconomique pour lequel nous disposions déjà de compétences importantes.

Donc, il y a eu le vote de cette motion de façon très majoritaire. Ça correspondait aussi, il faut le dire, à un moment où le gouvernement socialiste de l'époque envisageait une première vague d'expérimentation qui finalement n'était pas allée au bout en matière de pilotage de ce service public, à un moment où des régions de droit commun, donc à compétences inférieures aux nôtres, s'étaient dites très motivées pour piloter une partie de cette compétence, voire même revendiquer un transfert intégral, je pense notamment à la région PACA ou à la région Nord-Pas-de Calais à l'époque qui l'avaient dit de façon très ferme.

Nous étions revenus à la charge à deux ou trois reprises à travers deux questions orales et une question écrite à ce sujet, afin de demander quelles étaient les suites données et afin aussi de redire, vis-à-vis de Paris, la volonté qu'était la nôtre de voir aboutir cette demande.

Donc, le Président de l'Assemblée l'a rappelé, le nouveau Gouvernement a rouvert la porte à une expérimentation au congrès de Bordeaux qui a eu lieu à l'automne dernier, suite à une prise de parole d'Edouard PHILIPPE, trois régions de droit commun, je le réprécise de nouveau, à compétences inférieures et à portée politique plus modeste vis-à-vis de la Collectivité de Corse, s'étaient dite très favorables et engagées dans la démarche. Trois nouvelles régions ont été sélectionnées et on fait connaître leur disponibilité afin d'expérimenter, non pas le transfert de la compétence, mais à tout le moins en tout cas de notre vue comme première étape, le pilotage d'un segment de la politique service public de l'emploi.

Il a été dit également au niveau du Gouvernement que cette démarche pourrait être le prélude à des transferts à la carte.

Donc, au motif de tout ce qui vient d'être dit, il nous semble qu'il est important que notre Assemblée réaffirme avec force et solennité sa disponibilité et sa volonté de pouvoir être partie prenante de l'expérimentation afin, dans un moment de crise sociale et économique sans précédent où la bataille pour l'emploi, la lutte contre le chômage de masse, de longue durée et un chômage pérenne est un objectif prioritaire de notre Collectivité, qu'il est important de pouvoir cheminer sur cette question.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la procédure pour les motions, c'est un pour, un contre, l'Exécutif et le vote. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Oui, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Evidemment, c'est pour, M. le Président, ne vous méprenez pas sur ma parole. Il y a une cohérence à faire cette demande puisque nous avons la formation. Je pense que si on veut être efficaces en matière de créations d'emplois, il faut avoir aussi la compétence. Je suis donc tout à fait favorable à cette proposition.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Apparemment, il n'y a personne qui se positionne contre. Le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Bien sûr, tout à fait favorable, c'est dans la continuité de nos engagements depuis longtemps.

Simplement faire remarquer que nous continuons à avoir la compétence formation, mais nous avons beaucoup régressé sur l'apprentissage et dans des conditions inquiétantes et dangereuses.

Sur le transfert, vous rappelez les différentes motions, questions orales, interpellations... Je rappelle que c'est une demande que nous avons avancée de façon systématique à chaque occasion, y compris avec Mme GOURAULT, les quelques fois où nous avons pu la voir, de la même façon d'ailleurs que je l'ai répété au Premier ministre comme un des points sur lesquels on pouvait avancer vite et bien, sans se situer dans un cadre politique que nous appelons de nos vœux.

Cette motion viendra réaffirmer une position constante. De mon côté, avec Josepha GIACOMETTI, qui est plus particulièrement en charge de cette question, nous relancerons bien sûr le Premier ministre et la ministre compétente.

Un mot aussi pour vous dire que je pense qu'on aura une discussion sur les motions et les différentes typologies de motion, mais de façon générale, il y a un suivi très rigoureux des suites que rencontrent nos différentes motions. Elles sont systématiquement adressées au destinataire qu'elles concernent. Les réponses, lorsqu'elles interviennent, sont diffusées et il y aura l'objet d'une présentation exhaustive dans un rapport qui devrait être publié pour la session de juin, au même titre que les autres restitutions d'actes, de mandats, etc.

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets cette motion aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité des votants.³⁰

³⁰ Délibération N° 20/058 AC

POUR : « Corsica libera », « Femu a Corsica », « PNC », Pierre GHIONGA, Isabelle FELICIAGGI, (La Corse dans la république 2), Andà Per Dumane

NPPV : Chantal PEDINIELLI, Santa DUVAL (+ Pouvoirs Christelle COMBETTE et Marie-Anne PIERI).

Motion suivante. M. PAOLINI, vous avez la parole.

* **Motion n° 2020/O1/008** : déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Projet de création du Museum d'Histoire Naturelle de Corse**

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, j'ai voulu au nom de notre groupe présenter cette motion dans un contexte où la conservation et la protection de la biodiversité est devenu un enjeu majeur. On en a parlé lors de cette session, on en a également souvent parlé lors des sessions précédentes dans cet hémicycle.

Au niveau des milieux insulaires, cette problématique est d'autant plus vrai, à la fois due aux pressions anthropiques croissantes, notamment en Corse avec la pression touristique, et due aux menaces grandissantes liées au changement climatique, on l'a encore vu récemment, avec les vents violents et en corollaire, les incendies qui ont ravagé notre environnement récemment.

Au niveau scientifique, la Corse est reconnue à la fois comme un territoire réservoir de la biodiversité méditerranéenne et aussi, les scientifiques la qualifie d'Elysée de la géologie pour sa richesse minérale.

A ce niveau-là, nous avons de nombreuses collections en Corse où ce patrimoine naturel qui a été constitué, notamment à l'office de l'environnement, par exemple, sur la flore ou sur les insectes, sur la faune par le travail du Parc, on en a parlé, sur les fossiles au niveau du musée de Sartène, ou encore par des privés, par des particuliers éclairés, par exemple, sur les minéraux, les roches, ou encore à l'université de Corse.

La problématique de ces collections, aujourd'hui, c'est qu'elles sont un peu éparpillées sur le territoire, peu valorisées et surtout pas conservées dans des conditions optimales au vu de leur qualité.

Mais aussi, et c'est peut-être le plus alarmant, de nombreuses collections sont aujourd'hui archivées à l'extérieur de l'île, à Paris au Muséum national d'Histoire naturelle, à Genève ou encore à Bâle.

De nombreuses villes ou régions françaises possèdent leur propre musée d'histoire naturelle. Pourtant, au niveau environnemental et au niveau de la biodiversité, elles sont beaucoup moins riches que la Corse. C'est le cas, par exemple, de Marseille, de Nice, de Nantes ou encore d'Avignon.

Par ailleurs, au niveau insulaire, la Corse est la seule île aujourd'hui en Méditerranée qui n'a pas son propre jardin botanique et un herbier reconnu au niveau international. Ce qui pose aussi des problèmes en termes de recherche et de développement. Des jardins botaniques, il en existe en Sardaigne, en Sicile, aux Baléares, dans toutes les îles de la Méditerranée.

Donc, pourquoi un muséum d'histoire naturelle en Corse ? Il y a plusieurs avantages à cela : compléter l'offre muséographique proposée déjà par les musées de la Corse, ce qui a fait l'objet de discussions hier dans notre hémicycle ; présenter à la fois la spécificité mais aussi la fragilité des écosystèmes insulaires ; sensibiliser le grand public et notamment les enfants à la richesse spécifique de la Corse ; et aussi, renforcer nos actions de recherche et de développement relatives aux ressources naturelles.

Par ailleurs, en fonction du choix du lieu de ce muséum, renforcer l'attractivité du territoire, notamment du centre Corse. Par exemple, à Corte, il y a une cohérence, le musée de la Corse, l'université et donc pourquoi pas ce projet de muséum.

Je sais que Josepha GIACOMETTI et François SARGENTINI qui sont les conseillers exécutifs référents en la matière, ont déjà beaucoup travaillé et réfléchi sur cette problématique-là, que des études sont en cours, mais j'ai voulu quand même dans le cadre de cette motion, prendre acte de la création de ce musée. Bien sûr, c'est un projet ambitieux, qui sera coûteux et qui ne peut pas s'envisager à court terme. Mais lancer les études nécessaires pour atteindre cet objectif à court ou moyen terme.

Si elle est adoptée par notre Assemblée, j'espère vivement que cette motion permettra de créer dans les prochaines années le muséum d'histoire naturelle de Corse, en mandatant le Président du Conseil exécutif à cet effet.

Pour notre part, nous restons convaincus qu'une telle structure est aujourd'hui devenue indispensable pour valoriser et protéger notre patrimoine environnemental.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Simplement, je vais demander à Hyacinthe VANNI de venir prendre la suite et je vais donner la parole à Pierre GHIONGA qui intervient, pour ? Contre ?

M. Pierre GHIONGA

Pour, bien entendu !

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

(M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de la séance).

M. Pierre GHIONGA

Je voudrais féliciter Julien PAOLINI pour cette motion. J'avais travaillé sur ce problème quand j'étais en charge de l'office de l'environnement et j'avais envisagé de l'installer dans le siège futur de l'office de l'environnement.

Il y a des collections de pierres que possède par exemple le Professeur SPELLA-OTTAVIANI qui est extraordinaire et qui mérite d'être montrées au public. Un insectarium extraordinaire. Je vous invite tous à aller à Genève au jardin botanique où il y a un herbier de plantes corses qui remonte à 1650 qu'ils veulent nous donner, mais que nous n'avons pas les capacités actuelles de conserver.

Donc, ce projet, il faut le faire avancer. Je pense que nous serons fiers du résultat.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a une demande d'intervention contre ? Il n'y en a pas.
M. le Président.

Le Président SIMEONI

Merci pour cette motion. Je pense que c'est un projet passionnant. Le Conseil exécutif et notamment François SARGENTINI, avec l'office de l'environnement, Josepha avec la question muséale, Lauda avec la jeunesse et moi-même et d'autres, nous sommes à votre disposition pour qu'on essaie véritablement dans ce cas comme

dans d'autres, de se servir de cette motion pour engager un processus qui soit un processus qui nous conduise vers une réalisation concrète. C'est un objectif qu'on peut valider ensemble.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je mets aux voix la motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité.³¹

Motion suivante déposée par l'ensemble des groupes puisqu'il y avait un certain nombre de motions qui ont été fusionnées. On présente la motion à trois. Qui commence ? Anne, Dany et Chantal.

*** Motion n° 2020/O1/003** déposée par le groupe « Per l'Avvene » : **Demande de mise en œuvre de mesures spécifiques au bénéfice des IDEL, voire d'un statut dérogatoire**

et

*** Motion n° 2020/O1/006** déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Soutien aux infirmiers libéraux**

et

*** Motion n° 2020/O1/010** déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Demande d'un statut dérogatoire au bilan des soins infirmiers**

Motions fusionnées en motion n° 2020/O1/012 déposée par l'ensemble des groupes

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

Effectivement, la problématique du nouvel avenant des infirmiers libéraux nous a tellement choqués de manière unanime que, sans aucune concertation, plusieurs groupes avaient rédigé plus ou moins la même motion.

Nous avons donc travaillé suite à l'entretien que nous avons eu avec les porte-parole du « Cullettivu di l'infirmieri liberali corse » en commission « santé », un peu plus tôt aujourd'hui, à la rédaction d'une motion commune.

³¹ Délibération N° 20/059 AC

La Caisse nationale d'assurance maladie a émis un avenant au contrat qui la lie aux infirmiers libéraux concernant le mode de travail, notamment pour les indemnités kilométriques et les personnes dépendantes, mais pas que.

Cet avenant change considérablement la manière de travailler des infirmiers puisque dorénavant, au lieu d'une démarche de soins infirmiers prescrite et remplie par un médecin régulièrement au cours de l'année, cet avenant met en place un nouveau dispositif appelé « le bilan de soins infirmier ». Nous ne rentrerons pas dans les détails, mais il s'agit d'un questionnaire en ligne rempli de manière automatique par des petites cases, « oui/non », « votre patient est-il mobile ? Oui/Non ». « Peut-il se déplacer ? Oui/Non », etc.

A partir des réponses cochées par les infirmiers, un algorithme détermine s'il s'agit d'une prise en charge légère, moyenne ou lourde.

Il nous semble que ce dispositif est particulièrement dangereux du fait qu'il déshumanise le patient et la relation entre le patient et le soignant, et du fait qu'il s'éloigne de la personne qui connaît le plus le patient, à savoir le médecin traitant.

D'autre part, il y a une modification importante de la manière de gérer les déplacements des infirmiers et de la manière de quantifier, de tarifer les prestations paramédicales des infirmiers.

A partir de ces modifications, nous voyons deux dangers majeurs pour la relation entre le patient et ces infirmiers. Le premier danger, comme je l'ai dit, une déshumanisation du traitement puisqu'un être humain rentre difficilement dans des cases et que l'algorithme va essayer de gérer les patients avec des cases, avec des 0 et des 1. Ça nous semble particulièrement inquiétant.

La deuxième difficulté, c'est le maintien de la personne âgée à domicile. En effet, le changement de gestion du patient lourd va rendre difficilement gérable pour un infirmier plusieurs passages et va donc mettre en danger la qualité des soins pour un patient et va aller à l'encontre de la politique que souhaite cette Collectivité de maintien de la personne âgée à domicile.

C'est pourquoi nous avons souhaité rédiger une motion de soutien au collectif qui s'est créé et aux infirmiers libéraux insulaires et d'autre part, une demande de statut dérogatoire qui permettrait d'adapter la cotation des soins infirmiers à l'insularité et aux particularités et de notre territoire, et de notre population.

Je vais vous lire la motion.

CONSIDERANT l'entrée en vigueur de l'avenant 6 à la convention nationale des infirmiers,

CONSIDERANT que cet avenant comprend une nouvelle disposition : le Bilan de Soins Infirmier (BSI), déterminé par un questionnaire et un algorithme, qui prévoit, pour les soins liés à la dépendance des personnes âgées de 90 ans et plus, une rémunération non plus à l'acte mais au forfait quotidien,

CONSIDERANT que cette nouvelle disposition doit progressivement s'appliquer à tous les patients dépendants ou fragiles d'ici 2023,

CONSIDERANT que ce BSI ne permet pas la prise en compte des niveaux de dépendance et de prise en charge de manière précise et efficace, comme c'était le cas jusqu'à présent, et exclut de facto l'avis éclairé et spécialisé du médecin traitant,

CONSIDERANT que cette nouvelle méthode favorise une rupture du lien social et contribue à une déshumanisation de la profession,

CONSIDERANT que l'entrée en vigueur du BSI met donc en péril la profession des infirmiers libéraux et la prise en charge efficiente des patients,

CONSIDERANT que l'entrée en vigueur de cet avenant va à l'encontre totale des engagements et de la politique de la Collectivité de Corse en matière de santé, à savoir : la lutte contre les déserts médicaux, la prise en compte des difficultés d'accès aux soins, la défense d'une offre de soins de qualité, et le maintien à domicile des personnes âgées,

CONSIDERANT que les infirmiers libéraux, par leurs soins et dévouement quotidiens dans tous les territoires, constituent le lien permanent pour bien des personnes âgées, notamment dans l'intérieur et dans les zones de montagne, permettant le maintien à domicile avec un coût quotidien de prise en charge inférieur à celui des établissements de santé et des EHPAD,

CONSIDERANT que la Corse est un territoire majoritairement rural avec une population vieillissante, et un grand nombre de personnes sévèrement dépendantes - 4000 en 2015 et 5000 prévues en 2030 selon l'INSEE - devant bénéficier de soins infirmiers à domicile,

CONSIDERANT que, de par son insularité, son territoire majoritairement montagneux, sa faible démographie et son statut d'Île-Montagne, la Corse doit faire

l'objet d'une approche différente des territoires continentaux prenant en compte ses spécificités réelles,

CONSIDERANT qu'un Collectif des infirmiers libéraux corses - Cullettivu di l'infirmieri liberali corsi - s'est constitué et réuni le jeudi 6 février 2020 devant les CPAM de Bastia et d'Ajaccio pour alerter l'opinion publique et pour protester contre l'entrée en vigueur de l'avenant 6 à la Convention Nationale des Infirmiers et du BSI,

L'Assemblée de Corse AFFIRME solennellement que les Infirmiers Diplômés d'Etat Libéraux (IDEL) constituent une profession de santé de proximité qui assure une permanence des soins, une présence quotidienne auprès des plus fragiles et isolés, ainsi qu'une sécurité pour les familles.

APPORTE SON SOUTIEN aux infirmiers libéraux dont l'action est reconnue et nécessaire sur notre territoire, notamment dans le monde rural.

DEMANDE qu'un statut dérogatoire répondant aux demandes des infirmiers insulaires soit accordé aux IDEL de Corse, afin de prendre en considération les spécificités réelles de l'île et de leur permettre d'exercer leur profession dans les meilleures conditions possibles.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour faire valoir cette position auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, de l'ARS de Corse et des organismes concernés.

Je vous remercie.

Mme Danielle ANTONINI

U Cullettivu di l'infirmieri liberali corsi a été reçu ce jour au sein de la commission des politiques de santé afin d'aborder les conséquences de l'entrée en vigueur d'un nouvel avenant à la convention nationale des infirmiers.

Si je devais résumer, je dirais que le forfait de soins promet un parcours compliqué, de nouvelles contraintes pour les professionnels de santé et pour l'accès aux soins de leurs patients. Le risque à terme, c'est de voir les patients les plus lourds et les plus isolés ne plus être soignés car non rentables.

En fait, le dispositif de plafonnement journalier des indemnités kilométrique, la méthodologie de zonage rénové et cette nouvelle prise en charge des patients dépendants sont peu adaptés à notre île et si le patient se dégrade, eh bien tant pis pour

lui. Les infirmiers libéraux ne prendront plus en charge car ils nécessitent de multiples passages chronophages et lourds physiquement.

Donc, l'accès aux soins des malades les plus dépendants sera ainsi compromis et laissant les familles dans les situations difficiles.

Pour nous, il s'agit d'une véritable atteinte à leurs droits. Nous le savons bien car nous le constatons tous les jours que les infirmiers libéraux jouent un rôle essentiels, notamment dans les zones rurales et montagneuses de notre pays et qu'ils doivent bénéficier d'un statut dérogatoire prenant en compte les spécificités réelles de notre territoire.

Il paraît donc important pour nous de les soutenir et de les accompagner pour l'obtention de ce régime dérogatoire. Il est d'ailleurs prévu une nouvelle rencontre avec le collectif en présence des représentants des caisses primaires et de l'ARS.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Chantal.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie.

En effet, lorsque j'ai commencé à travailler sur cette motion, je ne savais pas que mes collègues Mme ANTONINI, Mme TOMASI y travaillaient elles aussi. C'est pourquoi nous avons choisi de la fusionner, c'est dire combien l'ensemble des groupes, et le groupe « Andà per dumane » s'associe aussi, est solidaire des infirmiers libéraux.

Je voudrais rappeler moi aussi, mais ça a été dit, le rôle central des infirmiers dans le système de santé en général et dans le maintien des personnes âgées à domicile.

Ce BSI, Dany vous l'a expliqué, s'appuie sur un questionnaire qui évalue le degré de dépendance du patient et son niveau de prise en charge. Le forfait attribué au patient est calculé par un algorithme. Donc, c'est complètement aberrant.

Ce BSI n'est pas adapté à notre territoire et ne prend pas en compte les spécificités de la Corse et notamment du rural. A l'heure où l'on parle du maintien de la personne âgée à domicile, ce BSI est une erreur.

Les infirmiers, je voudrais le rappeler, sont indispensables. Très souvent, je l'ai dit tout à l'heure en commission, ce sont eux qui ouvrent la porte du patient le matin. Ils sont attendus et ce sont eux qui la referment le soir. Au-delà d'assurer leurs soins infirmiers, ils font le lien également avec la famille et avec le médecin traitant.

Ce BSI déshumanise la profession, ça a été dit, au lieu de la valoriser. Je voudrais dire en tant qu'infirmière, car au-delà d'être élue, je suis infirmière, la fonction d'infirmière diplômée d'état n'a jamais été beaucoup valorisée.

Donc, ce nouveau mode de calcul, les indemnités kilométriques, risque d'impacter le patient, comme l'a dit Dany, il va recevoir peut-être le soin le matin et pas le soir. C'est quelque chose que l'on ne peut pas accepter.

C'est pourquoi, nous vous demandons collectivement de soutenir cette motion et de soutenir le collectif des infirmiers libéraux en Corse.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je crois que Fanfan BENEDETTI va dire un mot.

M. François BENEDETTI

Juste un mot.

Je vais d'abord m'associer à cette motion. Je n'ai pas fait de motion parce qu'il y avait déjà trois motions déposées. Donc, j'ai demandé à m'associer. J'ai participé à l'élaboration avec mes collègues des différents groupes.

Il est certain qu'on est toujours à courir après les dérogations. On a des lois nationales qui sont faites en général dans les bureaux parisiens, qui ne sont pas du tout adaptées à la Corse, même aux autres provinces, mais à la Corse en particulier. On l'a vu au niveau du budget quand on parlait de dépendance fiscale, dépendance économique qui contraignent les budgets sur le développement et l'investissement. On l'a vu avec l'histoire des écotaxes, on ne peut pas engager des législations pour sanctionner un certain nombre de comportements qui ne sont pas adaptés à la Corse. Et, on le voit aujourd'hui, comme depuis des années, au niveau de la santé où on impose des réglementations qui ne sont pas du tout du tout adaptées à la Corse.

Là, non seulement on porte un coup bas à la profession, indépendamment de leur côté matériel, la qualité du travail qu'ils doivent remplir n'est plus la même, la passion qu'ils mettent au quotidien et je dirai même, plusieurs fois par jour, des fois la nuit bénévolement, se perd. On ne peut plus travailler dans ces conditions-là. C'est un coup mortel pour les personnes âgées parce que vous avez des gens âgées qui vont être à l'abandon, qui vont être contraints parfois de ne plus faire appel aux soins. Il y a un renoncement global qui va se faire et on tombe vraiment dans une catastrophe.

Il faut absolument que l'ensemble des groupes, et c'est ce qui s'est fait aujourd'hui, ce qui se fait de manière régulière en matière de santé, il faut vraiment obtenir une législation qui soit propre à la Corse. Chaque fois qu'on a une discussion avec les caisses primaires d'assurance maladie, ils disent « vous avez raison, mais on ne peut pas les faire parce que ce n'est pas nous qui faisons les lois ». On le voit régulièrement.

Je pense qu'à un moment donné, il faut qu'on arrive à imposer à l'Etat de faire transférer un certain nombre de compétences qui vont permettre à la Corse de vivre, de travailler et de créer une économie viable. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Pierre GHIONGA va aussi dire un mot en tant que médecin.

M. Pierre GHIONGA

En tant que médecin, mais surtout, notre groupe aussi a participé à cette motion de manière active.

Je vais vous dire, ce qui est le plus grave dans cette histoire d'avenant, il y a les infirmiers, c'est vrai, leur profession risque de disparaître, c'est sûr. Mais c'est surtout la transformation d'un acte médical en acte médicosocial, ce qui veut dire qu'il va être sous-côté et il va être transféré aux collectivités locales. C'est ça le risque. Une toilette ne va plus être payée par les caisses. On va dire que c'est une aide-ménagère qui va le faire et ça va être payé par l'APA. Le risque est là.

Deuxième risque pour les patients, ils vont être moins bien pris en charge et derrière aussi, il y a tous les loups qui sont après l'or gris, qui viennent camouflées en associations, récupérer notre argent. N'oubliez pas cela, il y a ça derrière.

C'est pour ça que moi, j'ai demandé, comme Fanfan, vous connaissez mes idées extrêmes, le transfert de la compétence sanitaire à la Corse. C'est le seul moyen d'arriver à nous préserver de ces dangers.

Vous aurez bientôt à vous poser une question : les difficultés des cliniques en Corse et beaucoup de groupes financiers qui veulent monter un hôpital privé.

Actuellement c'est nous qui maîtrisons les hôpitaux privés, vous avez des gens aux dents longues qui arrivent, donc méfiez-vous, et peut-être que le transfert de la santé à notre Collectivité serait un moyen de nous préserver de cela.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

Le Président SIMEONI

En synthèse, il y a eu cette mobilisation exemplaire des infirmières et infirmiers libéraux, ils sont mobilisés in Bastia, in Aiacciu, beaucoup de monde, ce sont quand même des garçons et des filles qui sont très présents sur le terrain, en ville bien sûr, mais également dans le rural et en montagne où ils jouent un rôle irremplaçable.

Rappeler quand même que c'est un accord de branche, donc c'est interne dans la discussion avec les caisses d'assurance que les choses se sont réglées, que ça a été validé par les principaux syndicats, ce qui montre bien aussi qu'à un moment donné, dans un ensemble très vaste, nos difficultés et spécificités ne sont pas forcément prises en compte, parce que ce qui a été signé n'a pas que des mauvais aspects, mais par contre ça cumule les inconvénients et les effets pervers pour la Corse, ça c'est évident.

Donc, mobilisation des infirmières et infirmiers libéraux.

Deuxièmement : réactivité de l'ensemble de la classe politique, puisqu'il faut le redire, ça été dit, tout le monde ensemble et séparément avait pris l'initiative de recevoir et de soutenir. Je rappelle que dès aujourd'hui le collectif a été reçu et par la commission santé présidée par Dany ANTONINI et par Bianca FAZI, Conseillère exécutive, plus directement en charge de cette question.

Troisième niveau, il y a désormais un mandat, sous réserve du vote par l'Assemblée de Corse mais je pense que ça sera le cas, il y a un mandat pour discuter, ces discussions ont d'ores et déjà commencé avec l'ARS, dont je dois dire que la

directrice générale a été totalement à l'écoute. Le chemin techniquement n'est pas facile, on va essayer de travailler, y compris sur la question du zonage, etc.

J'espère que nous allons trouver une solution, et ça sera en concertation bien sûr permanente avec l'Assemblée de Corse et vous serez tenu strictement informés.

Dernier point, sur la réflexion globale de la santé, sur la santé publique et la santé en général en Corse, de toute façon on va être rattrapé, comme l'a dit Pierre GHOINGA, par un certain nombre d'évidences, y compris économiques. Hier on a parlé du budget, les dépenses à caractère social assumées par la Collectivité de Corse vont croître de façon exponentielle dans les années à venir, c'est mathématique, avec une population qui est vieillissante, avec ces prestations qu'il convient d'assumer de plus en plus sans qu'on nous transfère les recettes correspondantes, nous allons nous trouver dans un gap qui va devenir infranchissable. Premièrement.

Deuxièmement, la situation des hôpitaux publics : on a inauguré la dernière fois, on était heureux de le faire, un bâtiment rénové à Corti. C'était un acte de foi. Vous savez dans quelle situation se trouvent aujourd'hui les hôpitaux publics en Corse, une situation qui est extrêmement inquiétante, avec la quadrature du cercle, puisqu'en gros on est avec une dette qui est une dette qui est l'équivalent de celle des pays africains dans le domaine économique, donc qui n'a pas plus aucune réalité avec les capacités contributives des établissements, avec des conséquences qui sont catastrophiques, avec une dégradation des conditions d'accueil des malades et de leurs familles, malgré la qualité de l'engagement de la communauté hospitalière, avec une difficulté structurelle à rentabiliser, avec un coefficient géographique qui a été insuffisamment revalorisé, avec des fournisseurs qui ne sont plus payés ou qui sont payés dans des délais tels que ça devient totalement insoutenable. Donc, ça c'est terrible.

Quatrièmement, on voit bien qu'il y a des fleurons de la médecine privée ou des établissements privés qui sont en train de disparaître et on sait que dans le champ du social, du médicosocial et de la santé, y compris de la santé dans le domaine privé, il y a aujourd'hui des logiques qui sont des logiques capitalistiques, qui dépassent de loin la Corse et que l'on va être forcément soumis à la convoitise d'opérateurs extérieurs.

Donc, quand on a dessiné tout cela, on se rend compte que là-aussi on a une urgence qui est une urgence absolue. On a bien conscience aussi de la complexité de l'équation parce qu'on sait que ces problèmes-là se posent à l'échelle de la France tout entière et que l'on est dans un système qui est à bout de souffle. A nous de réfléchir.

En tout cas, pour ce qui concerne les infirmières et infirmiers libéraux, je crois que nous avons montré que nous étions réactifs, montrons maintenant nous savons être convaincants.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je mets aux voix cette motion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.³²

On passe à la motion suivant :

* **Motion n° 2020/O1/004** déposée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Per l'Avvene » : **Lutte contre les incendies : Demande de moyens aériens basés en Corse de manière permanente.**

Vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Président. C'est une motion, en effet, qui concerne les incendies et qui a pour objectif de demander des moyens aériens de manière permanente sur le sol chez nous en Corse.

La Corse brûle, plusieurs incendies depuis quelques jours qui nous ont traumatisés, notamment l'incendie dévastateur qui a démarré le 4 février en Alta-Rocca, à Quenza, et qui a rejoint Solaro, en détruisant près de 4 500 hectares de forêt.

Lorsque j'ai déposé cette motion en début de semaine, le feu était fixé, malheureusement les vents de la tempête Ciara ont ravivé les flammes dévastatrices.

Je voulais saluer à travers cette motion aujourd'hui, l'ensemble des pompiers pour leur mobilisation sans faille, les SIS 2A et 2B, les FORSAP, l'ONF, la Sécurité civile, les renforts venus du continent, notamment le COGEFO (le commando feux de forêts).

³² Délibération N° 20/060 AC

Le relief et la géographie de la forêt de Bavella font que l'incendie est en milieu difficile. Bavella est un écrin environnemental. Le député COLOMBANI hier disait que pour les Corses, Bavella c'est un peu Notre-Dame de Paris.

Cette motion, que je vous présente aujourd'hui, s'inscrit dans la continuité d'une délibération, la délibération 17/380, je vous l'ai mise en annexe, de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2017 qui avait été déposée par mon collègue Xavier LACOMBE, qui avait été votée à l'unanimité, et qui demandait à ce que la Corse soit dotée de bombardiers d'eau à Ajaccio et Bastia. Donc ça, c'était en 2017. Trois ans plus tard, on en est toujours au même point...

C'est pourquoi, nous voyons avec ces nouvelles catastrophes qu'il conviendrait aujourd'hui d'associer à cette délibération, et je vais vous lire le dernier considérant :

« Il conviendrait d'associer d'une part, la base de Solenzara, centrale géographiquement, qui accueille déjà les moyens aériens de lutte contre les incendies en période estivale, que l'été la base ne fonctionne pas et est disponible pour accueillir les bombardiers, sans risque qu'il y ait du retard au décollage, contrairement aux aéroports civils où les avions de ligne sont prioritaires.

On voudrait y associer aussi, d'autre part, l'aérodrome de Tavarìa, à Propriano, dont la mise en conformité ne nécessite que quelques aménagements peu coûteux, pour en faire, pourquoi pas, une base d'accueil (la piste est de 1400 mètres) des moyens aériens, sans poser de problème à l'aviation commerciale ou militaire ».

C'est pourquoi, je vous demande, mes chers collègues, que l'Assemblée de Corse déplore, cet incendie ravageur qui a en partie détruit un écrin environnemental, dont je vous ai parlé.

Nous saluons la mobilisation sans faille des services incendies de Corse et des renforts venus du continent, je l'ai dit.

Et, je réitère à travers cette motion, avec force et détermination, les termes de la délibération du 27 octobre 2017 en « réaffirmant l'objectif d'une présence permanente d'unités de bombardiers d'eau sur le territoire insulaire, afin de prévenir les feux et d'intervenir dans les meilleurs délais dès qu'un incendie est identifié, et en renouvelant la demande de création d'un groupe de travail au sein de l'Assemblée de Corse (avec le concours des services d'incendie et de secours), je verrai avec mes collègues, afin d'étudier les modalités techniques, juridiques et financières visant à

doter notre nouvelle Collectivité de Corse de moyens aériens de lutte contre les incendies basés en Corse de manière permanente ».

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, une intervention des Présidents des SIS sûrement ?

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président.

Juste pour bien que bien sûr nous partageons la motion de Mme PEDINIELLI, mais pour dire qu'aussi bien le Président ARMANET que moi-même, avons rencontré à plusieurs reprises les différents préfets de l'île, nous avons rencontré des ministres, nous avons rencontré Mme GOURAULT, à qui nous avons fait toujours la même demande. Bien sûr, nous n'allons pas la lâcher, nous allons continuer à porter notre demande au plus haut niveau. Nous avons rencontré la Sécurité civile.

Alors, je dirai que l'argument que met en avant la Sécurité civile et l'Etat, c'est souvent un problème de maintenance des avions. Est-ce que les bases sont adaptées pour recevoir ces avions ? Est-ce que ces avions peuvent rester un certain temps sur notre île ? C'est une discussion qu'on va avoir, qui va se poursuivre. Le Président ARMANET avait proposé une base, je dirai, européenne au niveau des incendies, et je pense qu'il pourra en parler de suite.

Mais ce qu'il faut savoir, c'est que les SIS sont intervenus à plusieurs reprises et vont continuer à travailler là-dessus.

Donc, nous partageons votre motion bien entendu, et nous sommes enclins à créer un groupe de travail là-dessus, mais sachez qu'on ne lâchera pas l'affaire.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Guy va dire un mot.

M. Guy ARMANET

Merci Président.

Bien évidemment, on ne peut que s'associer à cette motion puisque c'est une requête, je dirai, permanente que nous avons maintenant depuis quatre ans, auprès de tous les services en expliquant qu'effectivement il est important aujourd'hui d'envisager ce qui pourrait se faire chez nous en Corse, puisqu'on sait que la doctrine nationale consiste à l'attaque de feux, et l'attaque de feux c'est souvent les 20 premières minutes que ça se joue. Et effectivement, en ayant des bombardiers d'eau positionnés à Ajaccio et Bastia ou à Solenzara, pourquoi pas, nous permettrait de rayonner plus facilement sur l'intégralité du territoire et d'intervenir rapidement.

Alors, mon homologue Ajaccien, Pierre, vient de le dire, on évoque à chaque fois la maintenance des avions pour la partie hivernale, mais quoi qu'il en soit aujourd'hui, on ne peut plus se satisfaire de cette réponse-là puisqu'on se rend bien compte que le dérèglement climatique nous amène à avoir des feux quasiment plus importants hors période estivale qu'en saisonnalité.

Donc, je pense qu'il y a une réflexion à mener et je pense que s'il faut constituer un groupe de travail qui peut nous donner davantage de force, on est prêt bien évidemment à s'y joindre et à accompagner la démarche.

En tous les cas, on est extrêmement favorables à ce que cette réflexion-là ait lieu, et j'avais été jusqu'à proposer aussi que la Corse soit une base avancée de la Méditerranée pour pouvoir desservir le pourtour Méditerranéen au-delà de la Corse, mais que les avions soient basés et stationnés chez nous. Voilà.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. M. le Président, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

C'est un combat que nous continuerons à mener avec malheureusement la légitimité supplémentaire donnée par cet incendie. Donc, bien sûr, tout à fait favorable.

Dire également, et vous l'avez entendu sur les ondes, le Préfet de Corse a dit qu'il comprenait cette demande et qu'elle lui paraissait légitime. Alors, ça ne préjuge pas de ce que sera la décision, nous le savons depuis longtemps, nous l'avons répété. Par contre, ce qui est vrai, pour avoir échangé avec lui et il m'a autorisé à en faire part, c'est qu'il est tout à fait prêt à discuter avec nous et à relayer nos demandes au plus haut niveau.

Donc je pense que le fait qu'il y ait un groupe de travail de l'Assemblée de Corse, que les SIS continuent de s'engager, que le Conseil exécutif, bien sûr, porte cette demande et qu'il la porte avec l'Assemblée de Corse, va nous permettre de créer les conditions optimales pour essayer d'aboutir le plus vite possible.

C'est un enjeu majeur. Maintenant la session est pratiquement terminée, c'est vrai que j'avais préparé avec le soutien de la direction compétente, la Collectivité de Corse et les éléments que m'ont communiqué les Présidents et directeurs des deux SIS, j'avais prévu d'exposer un bilan sur les différents feux et notamment sur le feu de Quenza, ensuite de Solaro et puis à la fin de Sari, malheureusement. Donc, ça ne s'y prête plus, il est tard, mais je ferai sans doute une note que je vous communiquerai, notamment sur la façon dont le feu a progressé, sur le bilan final qui fait état d'une superficie touchée de plus de 4 600 hectares, c'est énorme ! Il faudra expertiser les dégâts, on espère qu'ils ne seront pas aussi irréversibles que ce que l'on peut craindre, en tout cas dans un certain nombre de zones, là où le feu est passé de façon assez superficielle et rapide.

Par contre, lorsqu'il avait le vent dans un sens ascendant et lorsque les arbres ont été embrasés, là malheureusement il faudra attendre longtemps avant que ça ne revienne.

Dire également qu'on est passé là-aussi tout près de la catastrophe, notamment 6 FORSAP qui se sont retrouvés à un moment donné isolés par le feu et qui n'ont dû leur salut qu'à une zone qui était une zone rase, ils ont été finalement légèrement intoxiqués par les fumées, rien de plus, mais on aurait pu avoir une catastrophe.

Et je termine, on l'a évoqué également en présence du Ministre CASTANER, on n'ose pas imaginer ce qui pourrait se passer si un feu de cette ampleur naissait en période estivale, au moment où il y a des randonneurs, au moment où il y a des gens qui font du canyoning, etc., et a fortiori dans des zones qui ne sont pas desservies par la téléphonie mobile, qui sont des zones blanches en matière de télécommunication.

Donc, de ce côté-là également, nous avons accéléré pour que malgré les contraintes imposées par la DREAL, que l'on comprend sur le principe, on puisse aller beaucoup plus vite. Et, je crois pouvoir vous dire que la volonté partagée, c'est qu'avant cet été, la Restonica et le Cirque de Bavella soient desservies par des pylônes qui permettront de la couvrir téléphoniquement.

Donc, on va mettre le paquet là-dessus et nous vous tiendrons strictement au courant.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Je crois que Fanfan veut dire un mot.

M. François BENEDETTI

Si M. le Président de l'Exécutif le permet, je voudrais juste dire deux mots.

Evidemment je soutiens cette motion à 100 %. Le problème c'est que quand ces feux démarrent avec des vents à 150, voire 200 km/heure, on a peu de possibilité de faire intervenir les moyens aériens, que ce soit les hélicos pour repérer les zones, que ce soit les canadais, les Tracker malheureusement ils sont cloués au sol pour des problèmes mécaniques.

Maintenant, moi je pose la question de savoir si on ne peut pas renforcer la prévention, multiplier les moyens qu'on pourrait donner aux communes, aux intercommunalités, à toutes les structures propriétés des forêts, etc., pour travailler en amont et éviter ce genre de départ de feu qui devient catastrophique.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. On va passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.³³

Merci. La motion suivante :

* **Motion n° 2020/O1/007** déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » et à laquelle s'associe le groupe « Femu a Corsica » : **Revalorisation de la prime du feu à destination des sapeurs-pompiers professionnels.**

Vous avez la parole.

M. Pierre POLI

Motion d'actualité, M. le Président. Motion qui impacte les deux SIS.

³³ Délibération N° 20/061 AC

CONSIDERANT que le 28 janvier 2020, Christophe CASTANER, Ministre de l'Intérieur, a répondu favorablement aux revendications des sapeurs-pompiers professionnels, en grève depuis 8 mois,

CONSIDERANT que ce dernier a annoncé la revalorisation de la prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels ; principale mesure défendue par les syndicats, mettant ainsi fin à 8 mois de grève nationale,

CONSIDERANT que cette prime de feu, prenant en compte la dangerosité du métier des sapeurs-pompiers, sera reconsidérée à la hausse et évoluera de 19 % à 25 % de leur traitement indiciaire brut, avant l'été 2020,

CONSIDERANT que le Ministre de l'Intérieur a annoncé que ces dépenses incomberaient aux collectivités locales,

CONSIDERANT que dans le contexte budgétaire actuel, une telle augmentation représenterait une dépense supplémentaire de 80 millions d'euros entièrement à la charge des SDIS et donc des départements, des communes et des intercommunalités,

CONSIDERANT que pour les SIS 2A et 2B, cette revalorisation constituerait, suite aux premières estimations, 800 000 euros de dépense supplémentaire annuelle et qu'une telle charge n'est pas supportable,

CONSIDERANT que le Ministre de l'Intérieur avait pris l'engagement, devant la Conférence des financeurs des SDIS et l'Association des Maires de France, que toute dépense supplémentaire devait s'accompagner de moyens complémentaires de la part de l'Etat,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

PREND ACTE de l'annonce de la revalorisation de la prime de feu à destination des sapeurs-pompiers professionnels ; revalorisation réclamée depuis de nombreux mois par l'ensemble des syndicats.

DEMANDE à l'Etat de s'impliquer aux côtés des collectivités afin de participer au financement de la revalorisation de la prime de feu, de manière à ce que cette dépense n'incombe pas seulement aux collectivités concernées et ne vienne pas obérer leur équilibre budgétaire, déjà fortement contraint par de récurrentes réformes statutaires, et une nécessaire augmentation régulière de la mobilisation opérationnelle ».

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci Président.

Je m'associe bien évidemment à cette motion, vous l'avez compris, il est toujours beaucoup plus facile d'accéder à certaines requêtes lorsque ce sont que les autres qui payent.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

M. Pierre GHIONGA

Et les bénévoles dans cette histoire ?

M. Hyacinthe VANNI

Les volontaires, donc.

M. Guy ARMANET

Vous parlez des volontaires qui sont rémunérés, il n'y a pas de bénévoles chez les pompiers.

M. Pierre GHIONGA

Est-ce qu'ils ont droit à la prime ?

M. Guy ARMANET

Je pense que ça englobe... Vous savez que le système français repose sur 80 % de pompiers volontaires. Donc, pour moi oui.

(Brouhaha - Pierre GHIONGA inaudible)

Là vous parlez des doubles statuts qui ne sont pas cumulables.

M. Hyacinthe VANNI

Président ?

Le Président SIMEONI

Favorable, bien sûr.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, on met aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.³⁴

On passe à la motion suivante :

* **Motion n° 2020/O1/009** déposée par le groupe « Femu a Corsica » :
Reconstruction du pont de la Funtanella (Calacuccia).

Le Président SIMEONI

« E Funtanelle ». U cumincemu micca !

M. Hyacinthe VANNI

Donc, je rectifie « Reconstruction du Pont E Funtanelle » !

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Erreur stratégique ! « E Funtanelle », exact.

Donc vous savez que la tempête Fabien a touché la Corse et que dans la nuit dans la nuit du 21 au 22 décembre 2019 elle a atteint son point culminant ; la crue du Golu a contraint EDF à ce moment-là, exploitant du barrage, à évacuer d'importants débits.

³⁴ Délibération N° 20/062 AC

Donc, suite à cette manœuvre les Niulinchi ont constaté que le fameux pont du XVème siècle, « E Funtanelle », était emporté par les eaux balayant ainsi 600 ans d'histoire.

Donc, le directeur de cabinet d'EDF a communiqué en expliquant que le débit évacué était égal au débit entrant, nous considérons qu'il est difficile d'affirmer que les systèmes d'évacuation n'augmentent pas l'impact de la crue à l'aval du barrage.

Considérant que le pont de « E Funtanelle » est un ouvrage exceptionnel du XVème siècle, doté de 4 arches justement et qui a notamment permis pendant des siècles aux bergers niulinchi de franchir le Golu durant la muntagnera,

Considérant également que ce pont faisait partie du patrimoine bâti du Niolu et de la Corse, et qu'il doit par conséquent impérativement être reconstruit,

L'Assemblée de Corse, à travers nous, demande qu'une note explicative, retraçant l'historique des différentes manœuvres de vannes effectuées lors de la crue, soit fournie par l'exploitant au Président de la communauté des communes Pasquale Paoli ainsi qu'aux maires des communes situées le long du Golu.

L'Assemblée de Corse, souhaite également que la direction d'EDF recherche, en concertation avec la Collectivité bien sûr, les voies et les moyens permettant de financer la reconstruction du pont et mandate le Président du Conseil exécutif de Corse pour faire valoir ces demandes auprès de la direction d'EDF.

Je voudrais conclure par une lecture d'une petite strophe di una vocera, una puesia ch'hè stata scritta st'inguernu pè Ghjuvan-Luca, chì ghje un professore di filosofia in Bastia, mà Niulinchu è pueta. Ghjuvan-Luca LUCIANI ch'hà scrittu un picullu passaghju :

« Maladettu lu matrale cu la so bocca furiosa
Chì strattiava lu so male incu l'idea ritrosa
Di lampà quellu travagliu di sta ghjente laburiosa ».

Eccu ci !

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. C'hè sicuramente un Niulinchu chi vole di qualcosa ? No, allora u Presidente, chì ghjè Niulinchu.

Le Président SIMEONI.

Ammè.

M. Hyacinthe VANNI

Dunque, aghju da mette à u votu sta muzione.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.³⁵

Merci. Nous passons à la motion suivante :

* **Motion n° 2020/O1/011** déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica », le groupe « Partitu di a Nazione Corsa » et le groupe « Corsica Libera » : **Avenir du réseau CANOPE de Corse (Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques).**

M. Romain COLONNA

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

M'aghju da spiccià perchè aghju una respunsabilità pisiva : aghju ricevutu parechji missagi pà dì mi « spiccià ti ch'avemu appuntamenti pà San Valentinu stasera »... Ancu à l'Esecutivu, anu mandatu i missaggi ! Dunque...

Ghjè l'ultima muzione, mi spicciu.

Una muzione nant'à l'avvene di a reta CANOPE. Pensu chì tuttu u mondu a sa, mà l'aghju da ramintà quantunque.

CANOPE, chì ghjè ? Ghjè una reta chì dipende di una struttura amministrativa, pedagogica chì dipende di u Ministeru di l'Educazione naziunale, chì hà pà missione, frà altru, l'attrazzera, a creazione pedagogica, l'attrazzera di tutti i studii, pà a prima zitellina, pà tutti l'arnesi pedagogichi d'amparera, di diffusione, di sparghjera.

A u livellu pedagogicu, ghjè una struttura chì si ritrova dapertuttu in Francia è u fattu si stà chì in Corsica, hà pigliatu u versu di travaglià assai nant'à a lingua corsa. E

³⁵ Délibération N° 20/063 AC

vulia di chì CANOPE ha fattu un travagliu dipoi parechji anni, un travagliu trimendu, à prò di a lingua corsa.

Dunque CANOPE, ghjè sa struttura pedagogica, mà ghjè dinò omi è donne, sò 20 in Corsica à travaglià nant' à a reta CANOPE di Corsica. Unipochi sò quì, ind'è a tribuna, è e vuria salutà in modu amicale, cu u nostru sustegnu nant' à sa difesa di CANOPE.

Sò 2 siti, Aiacciu è Bastia. E chì si passa avà ? Avemu parechji segni chì ci dicenu chì u Ministeru di l' Educazione naziunale vole scioglie, vole sfà sta reta quì di CANOPE, pà rimandà (ùn si sà micca troppu esattamente, ùn emu miccu tutte l' infurmazione precise) u persunale è e missione à u Ritturatu, mà incu missione sviate avà, chì sarianu piuttosto versu u numericu.

Dunque, l'aghju da fà à l'accortu.

Noi semu appena stanchi. Ci tocca ogni volte à battè ci pà affari chì viaghjanu. E noi, quì, ùn dumandemu micca qualcosa in più nant' à stu cartularu quì, vulemu di semplicamente chì CANOPE, dipoi unipochi d'anni face un travagliu magnificu à prò di a lingua corsa è à prò di a pedagugia in modu generale in Corsica. E ùn pudemu micca accittà chì st'arnese quì sia scioltu, sia sfattu cusì, senza avè infurmazione, soprattutto chì à daretu c'hè un sapè fà.

E vurrìa aghjustà dicendu chì su sapè fà quì hè statu cuntrattualizatu ind'è u « Contrat de plan Etat/Collectivité » pà u periudu 2015 -2020.

Dunque, se noi, a Cullettività, in modu generale a Corsica, ùn emu più sta struttura quì pà u prossimu cuntrattu di pianu, hà da pone assai assai prublemi pà mette in ballu a nostra pulitica à prò di a lingua corsa, à prò di i zitelli, à prò di i ciucci, à prò di e ciucciaghje è à prò di a pedagugia in modu generale.

Dunque, noi ciò che no dumandemu ghjè, sott'una forma o un'antra, ùn semu micca liati in se stessu à u siglu CANOPE, nanzu ghjera u CRDP. Mà dumandemu à a nostra assemblea, se vo vutate sta muzione, vi ramentu di ramintà in modu cullettivu u fattu che no semu liati à a struttura CANOPE, chì n'avemu bisognu è dumandemu à l'Esecutivu veramente di chere, di dumandà tutte l' infurmazione pussibile è d'andà a neguzazione incu u Ministeru di l' Educazione naziunale pè sapè à ciò chì ne semu nant' à sa struttura quì che no vulemu mantene.

Vulia aghjustà, pà compie, ch'avemu in s'assemblea quì, ghjà ricevutu qualchi settimana fà i parsunali di CANOPE. C'eranu l'inseme di i gruppi rapresentati è

a sò chì in cummissione permanente, omancu per avà, u gruppu Corsica Libera è u Partitu di a Nazione Corsa avianu dumandatu d'esse associi à sa muzione, ciò chì Femu a Corsica di sicuru avia accettatu. Mà se l'altri gruppi si volenu aghjustà, sarà incu un grande piacè.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià Rumanu, chè statu cortu, precisu. Una parolla detta da Vanina.

Mme Vanina ANGELINI-BURESI

A ringrazià vi.

Eiu ringraziu di sicuru à Rumanu è a u gruppu Femu a Corsica pà a prisenazione di sta muzione.

Mà eiu vuliu ghjustu purtà una precisione. Di sicuru, vistu ch'ella hè stata detta in cummissione permanente, u nostru gruppu semu d'accunsentu è felice, truvemu què nurmale d'esse associi à sa muzione, postu chì l'avemu detta di manera chjara è a u parsunale di CANOPE, è à quelli chè no cunniscemu, è cunniscemu u so travagliu di terrenu ch'elli faceni dapoi anni è anni.

Di sicura, i sustiniamu è di st'arnese quì n'avemu bisognu, mà ghjustu ramintà, è Rumanu a sa, chì a cummissione « Lingua », certi parsunali di CANOPE venenu à spessu è sò associi à u travagliu di a cummissione « Lingua », è avemu travagliatu cun elli ghjustu à puntu annant' à parechje manere di prisenà l'arnesi, micca sola ind'è e scole, mà ind'è e ciucciaghje.

Dunque hè vera chì ci seria piaciuti è avariamu truvatu nurmale chì a cummissione sia associa dinò à a muzione. Mà continueremu incu elli, è incu voi chì partecipate à a cummissione, à travaglià incu u parsunale di CANOPE nant' à d'altre manere di pudè tramandà dunque è u so travagliu, è di pudè fà scopre l'arnesi ch'elli producenu tutti l'anni, ch'ellu sia ind'è e ciucciaghje, cume ind'è e scole.

Eccu. Ghjè ghjustu sta precisione chì vulia purtà à nome dunque di a cummissione « Lingua ».

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

On n'avait pas prévu de débat sur cette motion, mais je vais exceptionnellement donner la parole deux minutes à Anne.

Mme Anne TOMASI

Un sò mancu sicura d'avè bisognu di duie minuti.

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Ghjustu una parolla pè di chì, bella sicura, simu d'accordu cù sa muzione. CANOPE, ghjè un arnese più ch'impurtante pè a lingua corsa. E dicu què à tempu cume membre di a cummissione « Lingua » è cume insignente.

L'arnesi di CANOPE, si ne ghjovanu i professori è tutti i ghjorni da e ciucciaghje à a scola materna, è sinu à u liceu. Hè impurtante assai è ùn vecu micca cumu puderemu fà avanzà l'insignante, è soprattuttu in lingua corsa, senza st'arnese impurtante ch'ellu hè CANOPE.

Eccu. A ringrazià vi.

Mancu una minuta !...

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, Mme SANTUCCI une minute, comme Anne TOMASI, exceptionnellement.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Je vais avoir besoin de deux secondes, Président.

Simplement pour dire que tout est important dans cet hémicycle : la défense des SIS, c'est important ; les moyens aériens en Corse, c'est important, tout est important !

Et, cette motion-là elle est primordiale, parce que si on accepte ça, et je pense que si on ne bouge pas et si on ne se met pas en mouvement, c'est, je vous le dis, la mort, un, de la langue corse dans l'Education nationale, c'est programmé, c'est fait, c'est acté, il y a des déjà des feux qui sont au rouge ; et deux, c'est la mort aussi des productions pédagogiques pour l'enseignement en général.

Voilà.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, le Conseil exécutif.

M. Xavier LUCIANI.

L'aghju da dì in francese o in corsu ? Cum'ella vi pare.

A me mi pare interessante, impurtante ancu, di dà unepochi di precisione nant'à u cuntestu.

Romain l'hà ricurdata, ci simu vistu incu l'amichi quassù, amicu di prumuzione di scola nurmale, u salutu, è ancu l'altri. Ci simu vistu à l'occasione di a sessione di dicembre scorsu incu tutti i gruppi, l'hai detta, è aviamu decisu tandu di scuntrà a Rettrice. I sindacati, c'hè un sindacalistu quassù dinò, anu scontru incu CANOPE a Rettrice dinò. Per avà l'affare hè sempre appena in ballu, mà senza risposta pusitiva. In tutti i casi, un emu micca avà a certezza di un'evoluzione favurevule à a situazione. Eccu.

Noi l'emu scontri tutti per contu nostru.

Secondu puntu. Eiu aghju dumandatu, 15 ghjorni fà, un appuntamentu pè tutti i presidenti di gruppi, postu chì tuttu u mondu hè d'accunsentu tandu per sustene. Dunque, eiu prupongu a data ch'ella hà pruposta ella : u 5 di marzu à 11 ore. Aspettu i 6 presidenti. L'aspettemu noi quì, l'aghju invitata quì, à nome di l'Esecutivu, pè ricevela quì incu u Presidente di l'Assemblea, u Presidente di l'Esecutivu è i presidenti di i gruppi.

Pensu chì ghjè impurtante di fà la vene quì per dì li : guardate, puliticamente, è cum'ella a dicia Anne-Laure, simu in tracce di campà una situazione chì ghjè a più pessima pussibile : a riforma di u baccu, a riforma di u liceu, tutti sti punti cusì unu appressu à l'altru, sò in tracce di mette ci a prugrammazione di a cundannazione à morte di a lingua.

L'emu detta, l'emu ripetuta. Ind'è u frà tempu, c'hè statu quantunque unepoche di mosse sindacale, assuciative. Un aghju micca di tuttu ciò che n'emu fattu, mà tutti quante no simu, simu in tracce avà di fà di manera o mancu di cercà di parà sti colpi quì.

Per CANOPE, hè impurtante di di la, è l'ete detta, tutti sti documenti pedagogichi, l'arnesi, ghjè un arnese chì per noi hè indispensabile à l'amparera di a lingua corsa. Se dumane sparisce sta struttura, semu in periculu di morte perchè ùn ci serà più u puntellu pedagogicu, tutti sti punti chì ci ghjovani à tutti per amparà u corsu, ch'ellu sia ind'è e ciucciaghje, n'ete parlate, e scole materne, primarie è ancu u sicundariu. Dighjà chì ùn simu micca troppu bè, se in più di quessa ci caccianu què !...

Allora, l'aghju da di in francese, perchè emu una nota qui è ghjè impurtante di di ciò ch'ellu si passa.

Que se passe-t-il ?

U Statu, baisse drastique : 3,5 M€ en baisse de budget, ça équivaut à 150 emplois supprimés sur l'ensemble de la France. En gros, recentrage de CANOPE sur la formation continue des enseignants et sur le numérique, disparition de l'édition papier. L'édition papier, che vo a sapite è a sapete bè, ghjè qualcosa chì per noi, se ùn l'emu più, s'ella sparisce, simu à chi feremu, simu à puce a di per noi, ciò che faciamu noi 40 anni fà, unipochi, à dettu quellu, à pocu pressu...

Suppression au 31 décembre 2020 des directions territoriales. Aujourd'hui donc, condamnation à mort de la machine.

Je rappelle quand même qu'en dehors des ressources pédagogiques et des manuels d'apprentissage, il y avait dans le CPER, et il me semble que quelqu'un l'a dit, un engagement de l'Etat avec nous puisque le CPER, c'est quand même 18 M€ pour la langue corse, 9 M€ de la CdC, 9 M€ de l'Etat, pour soutenir et l'immersion et notamment soutenir la langue. CANOPE c'est un outil, il faut le dire, on ne veut pas sauver CANOPE, on veut sauver la langue corse, on veut sauver ce que l'on fait, ce que l'on porte, c'est ça qui est important. Il ne faut pas résumer ça à quelques personnes ou à une structure, c'est un dispositif qui est pluriel et qui nous implique autant que les gens qui font cela.

Au niveau des enseignants, les perspectives sont sombres, c'est en gros, redéploiement administratif dans les établissements scolaires, ce sont des gens qui ont un savoir-faire, vous l'avez dit, ce sont des gens qui à un moment donné peuvent continuer à contribuer à nos idées, ce sont des gens qui vont être peut-être parachutés dans des formations ici ou là, dans le premier ou second degré.

En gros donc, on est devant une situation qui nous met, nous, en tant que collectivité, en situation presque de bouger et peut-être de prendre une initiative majeure. On est à la croisée des chemins. Je ne vais pas rentrer dans les perspectives,

mais ce sera peut-être l'objet de ce que nous allons proposer à la rectrice en tant que militants politiques, et je pense que tous les groupes d'ailleurs, je répète, je regarde la droite et je regarde la gauche, tous les groupes soutenaient ce jour-là ce que nous avons proposé.

Donc, important de vous dire que nous, à l'heure où on parle, on a doublé en trois ans, Pierre GHIONGA je le prends à témoin, le soutien à CANOPE : on est passé de 200 à 400 000 €. On a fait un bond en avant. Je prends le cas dernièrement, la sortie d'un manuel apprentissage de la lecture bilingue corse-français en CP, ça ne c'était jamais vu. On fait comme les Catalans aujourd'hui. Ça c'est remis en cause demain, c'est-à-dire qu'on remet en cause ce qui aujourd'hui nous permet d'avancer.

Alors là, encore une fois, si on associe ça à la réforme du bac, à l'état de discussion que nous avons dans le secondaire, je crois qu'à un moment donné l'effet domino rétroactif va nous mettre en difficulté, je dirai, presque mortel.

Donc, on a un certain nombre de propositions à faire, on les fera.

Donc nous, bien entendu, on va discuter aussi avec la rectrice à ce moment-là de l'élaboration du prochain CPER, et on doit placer CANOPE au centre de ce CPER aussi.

Je vous le dis, ça va être certainement la situation qui va être proposée, sachant qu'il va falloir peut-être aussi de notre part, redéployer un certain nombre de moyens, je regarde le Président de l'Exécutif, je sais qu'il soutient totalement l'initiative, on sera obligé à un moment donné, peut-être de redéployer et de redéfinir pour notre compte et comme on veut, en quelque sorte, ce que l'on veut faire. On ne peut pas aujourd'hui être l'otage d'une situation parisienne ministérielle qui nous condamne quelque part à trouver des solutions, donc tant qu'à faire, on leur proposera des choses avec un engagement, je dirai, massif de la Collectivité certainement.

Vous dire donc que cette motion, bien entendu, on la soutient et que le 5 mars on donne rendez-vous à nos amis, je regarde l'hémicycle de droite à gauche, tout le monde doit être impliqué et doit s'engager dans ce que j'appelle moi, en quelque sorte, la nouvelle croisade, « U Riacquistu 2 », on dira comme ça.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, M. le Président un mot.

Le Président SIMEONI

En deux phrases : il faut sauver CANOPE et nous allons sauver CANOPE.

M. Hyacinthe VANNI

Je crois que ce c'est clair. Donc je mets aux voix pour sauver CANOPE.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.³⁶

Merci. Donc, nous avons terminé notre ordre du jour, a bona sera à tutti et bon week-end !

La séance est levée à 17 h 50.

³⁶ Délibération N° 20/064 AC

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
Réunion des 13 et 14 Février 2020

**MODERNISATION DES PRATIQUES
INSTITUTIONNELLES DE L'ASSEMBLEE DE
CORSE**
(Rapport N° 2020/O1/45)

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 9 du rapport - Paragraphe 2.

Après « *représentation élue de la Collectivité de Corse* »

SUPPRIMER l'ensemble du paragraphe restant.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

RETIRE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
Réunion des 13 et 14 Février 2020

**MODERNISATION DES PRATIQUES
 INSTITUTIONNELLES DE L'ASSEMBLEE DE
 CORSE**
(Rapport N° 2020/O1/45)

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Sur l'habilitation de la Commission Permanente :

- Au 4^{ème} alinéa de l'article 4 de la délibération, la première partie relative à l'habilitation de la commission permanente **EST SUPPRIMEE.**
- **EST RAJOUTÉ** à la suite un 5^{ème} alinéa ainsi rédigé :

*« **DECIDE** qu'à partir du mois de juin, soient actées et rendues opérationnelles les modalités de répartition des rapports inscrits à l'ordre du jour entre l'Assemblée de Corse et la Commission Permanente, conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi NOTRe qui prévoient que l'Assemblée de Corse fixe les compétences qu'elle délègue à la Commission Permanente. »*

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOpte à l'unanimité
Sous-amendé*

*** Sous-amendement :**

RAJOUTER : Dans cet esprit le rôle actuellement consultatif de la Commission Permanente, relatif à l'organisation des travaux de l'Assemblée, sera exercé par la conférence des

présidents élargie au Président du Conseil Exécutif, et moyennant une pondération assurant le respect des équilibres des groupes.

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
Réunion des 13 et 14 Février 2020

**MODERNISATION DES PRATIQUES
INSTITUTIONNELLES DE L'ASSEMBLEE DE
CORSE**
(Rapport N° 2020/O1/45)

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Sur la rationalisation des travaux de l'Assemblée de Corse :

Après l'article 4 de la délibération, **EST INSÉRÉ** un nouvel article relatif à la modification du règlement intérieur, numéroté 5, ainsi rédigé :

ARTICLE 5 :

MODIFIE comme suit l'article 51 du règlement intérieur, relatif aux suspensions de séance, afin d'encadrer leur durée :

A la fin de l'article 51, sont rajoutés les mots suivants : « qui ne peut excéder une heure, délai après lequel le Président de l'Assemblée de Corse réunit la Conférence des Présidents »

MODIFIE comme suit l'article 76 du règlement intérieur, relatif à la séance des questions orales, afin de la limiter à l'heure télévisée selon les modalités actuelles de répartition entre les groupes et d'opérer un rééquilibrage entre le temps octroyé à la question et celui consacré à la réponse :

- Au 3^{ème} paragraphe de l'article 76, les mots « deux heures » sont remplacés par les mots suivants : « **une heure** ».
- Le 1/ qui suit est remplacé par la phrase suivante : « **La séance des questions orales fait l'objet d'une retransmission télévisée, et est organisée selon les modalités suivantes :** »
- Au deuxième tiret, les mots « d'un tiers » et « deux tiers » sont remplacés par les mots « **de la moitié** ».
- Le 2/ est supprimé.

RAPPELLE que l'article 77 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse dispose que « **Les questions écrites reçues par le Président de l'Assemblée de Corse sont adressées au Président du Conseil Exécutif dès réception. Il y est répondu dans un délai maximum d'un mois.** »

PROPOSE que l'article 66 du règlement intérieur, relatif aux motions nouvelles, soit modifié afin de continger leur nombre à déposer dans une même session, selon des modalités restant à définir.

PRECISE qu'à chaque début de séance, le Président de l'Assemblée de Corse se doit de commencer la séance du moment que le quorum est atteint, obligation réglementaire qui ne vaut pas pour la séance des questions orales qui peut commencer avec la seule présence des auteurs et d'un membre du Conseil Exécutif de Corse.

La numérotation des articles est adaptée en conséquence.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE à l'unanimité
sous-amendé *

*Sous-amendement :

NOUVELLE REDACTION :

MODIFIE l'article 51 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse ainsi qu'il suit : Une suspension de séance est de droit chaque fois qu'elle est demandée par le Président de l'Assemblée de Corse, un Conseiller, le Président du Conseil Exécutif ou un

Conseiller exécutif. Le Président de l'Assemblée fixe la durée de la suspension de séance *qui ne peut excéder une heure et demie hors travaux de commission.*

RAPPELLE que l'article 77 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse dispose que « *Les questions écrites reçues par le Président de l'Assemblée de Corse sont adressées au Président du Conseil Exécutif dès réception. Il y est répondu dans un délai maximum d'un mois. »*

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
Réunion des 13 et 14 Février 2020

**MODERNISATION DES PRATIQUES
INSTITUTIONNELLES DE L'ASSEMBLEE DE
CORSE**
(Rapport N° 2020/O1/45)

AMENDEMENT N° 4

DEPOSE PAR : LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

ARTICLE 3 : Préciser que la commission de déontologie se composera d'un représentant par groupe et sera « présidée par un ancien bâtonnier désigné par les conseils de l'ordre des avocats des Pumontes et Cismonte, pour une durée équivalente à celle de la mandature de l'Assemblée » Le reste sans changement.

ARTICLE 5, 2^{ème} paragraphe :

« **DECIDE** la création de quatre postes de questeurs, conseillers à l'Assemblée de Corse qui, pourvus au prorata des effectifs de la majorité (2), et des oppositions (2) respectant la parité homme/femme.... » Le reste sans changement.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 13 ET 14 FEVRIER 2020****N° 2020/O1/005****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : MM. Jean-Guy TALAMONI, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ET Petr'Antone TOMASI, PRESIDENT DU GROUPE « CORSICA LIBERA ».

OBJET : TRANSFERT A LA COLLECTIVITE DE CORSE DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI.

CONSIDERANT que la Collectivité de Corse n'est pas une région française de droit commun et qu'elle exerce un bloc de compétences cohérent en matière de formation, d'apprentissage, d'insertion professionnelle, d'éducation et de développement économique,

CONSIDERANT que la loi relative à la « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) a fait de la région, par conséquent de la Collectivité de Corse, l'institution chargée du pilotage de la politique économique et de l'emploi,

CONSIDERANT que la situation de l'emploi dans l'île est fortement dégradée. Au quatrième trimestre 2019, le chômage a baissé dans toutes les régions françaises et en Outre-mer, alors qu'en Corse, il a augmenté,

CONSIDERANT que grâce à sa proximité avec les demandeurs d'emploi et les entreprises, grâce à sa connaissance du terrain, la Collectivité de Corse est l'échelle la plus pertinente pour adapter les politiques de formation, d'insertion et d'orientation aux réalités socio-économiques de la Corse,

CONSIDERANT la délibération de l'Assemblée de Corse N° 16/066 AC du 11 mars 2016, portant adoption d'une motion dans laquelle l'Assemblée a approuvé le principe d'un transfert à la Collectivité Territoriale de Corse des compétences relatives

au service public de l'emploi en matière de formation, d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emplois et des ressources afférentes,

CONSIDERANT la question orale posée par le groupe Corsica Libera au cours de la session des 23 et 24 février 2017, demandant au Président du Conseil exécutif de faire un point sur l'état d'avancement des négociations avec le gouvernement sur le transfert du service public de l'emploi. La loi NOTRe permettant une partie du transfert de la compétence emploi, six régions françaises avaient déjà fait, à cette époque, la demande de délégation,

CONSIDERANT la réponse du Conseil exécutif qui se déclarait entièrement mobilisé pour le transfert du service public de l'emploi car il autorisait la Collectivité à disposer des « compétences et des leviers opérationnels permettant de répondre efficacement aux difficultés majeures que nous rencontrons toujours sur le marché du travail »,

CONSIDERANT qu'au cours des discussions sur la réforme constitutionnelle en 2018, le Président de l'Assemblée de Corse avait expressément demandé au gouvernement de créer un service corse de l'emploi qui s'appuyait sur la délibération N°16/066 AC du 11 mars 2016,

CONSIDERANT la question écrite 2019/O1/005 déposée à la session des 21 et 22 février 2019, dont l'objet était de savoir si des avancées avaient eu lieu depuis la demande initiale de transfert faite en 2016 et si des initiatives nouvelles allant dans ce sens, avaient été prévues,

CONSIDERANT la proposition du Premier ministre du 1^{er} octobre 2019 lors du congrès de Régions de France à Bordeaux, selon laquelle trois régions volontaires allaient pouvoir expérimenter un pilotage de l'action de Pôle emploi dans le domaine de la formation professionnelle,

CONSIDERANT la question orale 2019/O2/097 posée au cours de la session des 24 et 25 octobre 2019, qui visait à connaître les orientations de la Collectivité de Corse quant au pilotage du service public de l'emploi,

CONSIDERANT la réponse du Conseil exécutif qui réaffirmait que la compétence emploi devait être dévolue à la Collectivité de Corse et sa volonté de bénéficier d'un transfert dans les meilleurs délais,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'annonce du Premier ministre, onze régions de droit commun se sont portées candidates et que six d'entre elles, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, ont été retenues pour expérimenter la coordination du service public de l'emploi,

CONSIDERANT que l'expérimentation devrait, selon la volonté du Premier ministre, commencer dans les plus brefs délais,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

RENOUVELLE sa demande de transférer à la Collectivité de Corse, les compétences relatives au service public de l'emploi en matière de formation, d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emplois et des ressources afférentes, conformément aux termes de la délibération de l'Assemblée de Corse N°16/066 AC du 11 mars 2016 et aux réponses du Conseil exécutif de 2017 et 2019.

DEMANDE que la Collectivité de Corse, dans cet esprit et à titre conservatoire, candidate à l'expérimentation programmée par le gouvernement.

CHARGE le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'Assemblée de Corse, chacun dans le cadre de ses prérogatives, de faire valoir la position de l'Assemblée de Corse auprès du gouvernement.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité des votants.
(Délibération N° 20/058 AC du 14 Février 2020).

* * *

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 13 ET 14 FEVRIER 2020****N° 2020/O1/008****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : M. Julien PAOLINI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »****OBJET : PROJET DE CREATION DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE DE CORSE.**

CONSIDERANT que le 6 mai 2019, la Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES) a publié un rapport détaillé sur l'effondrement de la biodiversité et l'extinction massive des espèces à l'échelle planétaire,

CONSIDERANT que la Corse est scientifiquement reconnue comme un réservoir « hot spot » de la biodiversité méditerranéenne, en raison de sa richesse spécifique et de la présence de nombreuses espèces endémiques, aussi bien d'origine animale que végétale,

CONSIDERANT que l'île est également reconnue comme étant géologiquement riche et très variée (minéraux, roches, fossiles, etc.),

CONSIDERANT que la préservation et la conservation de la biodiversité et la géodiversité sont des enjeux de majeurs, notamment dans les milieux insulaires soumis à des pressions anthropiques croissantes,

CONSIDERANT l'importance du patrimoine naturel et environnemental de la Corse et la richesse des connaissances acquises dans ce domaine depuis plus de 150 ans,

CONSIDERANT l'importance et la diversité des données scientifiques acquises par l'Office de l'Environnement, le Parc Naturel Régional de la Corse (PNRC) et l'Université de Corse, notamment sur la grande faune (mouflon, cerf, gypaète, milan, tortue, sittelle), la flore (herbiers et graines du Conservatoire Botanique National de Corse), les insectes (fond entomologique de l'Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse), les pollens et les huiles essentielles, la géologie et la paléontologie (Laboratoire de l'Université de Corse),

CONSIDERANT que de nombreuses collections élaborées par des associations naturalistes ou des particuliers éclairés sont actuellement éparpillées sur le territoire insulaire,

CONSIDERANT que de nombreux spécimens relatifs au patrimoine naturel de la Corse sont aujourd'hui conservés à l'extérieur de l'île (par exemple, aux Conservatoire et Jardin Botaniques de Genève ou au Museum National d'Histoire Naturelle à Paris),

CONSIDERANT que ces collections relatives au patrimoine naturel de la Corse sont éparpillées pour partie sur le territoire insulaire (Université de Corse, Office de l'Environnement, Musée de Sartène, Collections privées, etc.) et pour partie sur le continent (Paris) et à l'étranger (Genève, Bâle),

CONSIDERANT qu'en Corse, l'absence d'une structure dédiée aux Sciences de la Biodiversité ne permet pas de prendre pleinement part aux réseaux internationaux de recherche et de conservation traitant de la connaissance, de la protection et de la valorisation de la biodiversité et de la géodiversité,

CONSIDERANT que les découvertes scientifiques relatives aux espèces endémiques et autres espèces patrimoniales ne peuvent être officiellement conservées en Corse en l'absence d'outil adéquat et reconnu,

CONSIDERANT l'absence en Corse de structure muséographique dédiée à la découverte de la faune, de la flore et des biotopes associés (notamment au niveau géologique et paléontologique),

CONSIDERANT que de nombreuses villes et régions françaises possèdent leur propre Muséum d'Histoire Naturelle : Paris, Marseille, Nice, Toulon, Avignon, Lyon, Nantes, Toulouse, La Réunion, etc.,

CONDIDERANT que la Corse est à ce jour, la seule île de Méditerranée dépourvue d'un jardin botanique et d'un herbier reconnu au niveau international,

CONSIDERANT que des herbiers internationaux et des jardins botaniques existent dans la majorité des grandes îles de Méditerranée (Sardaigne, Sicile, Baléares, Malte, Crète, Chypre),

CONSIDERANT qu'il existe une demande croissante pour la découverte de la faune et de la flore aussi bien des corses que des touristes ainsi qu'un réel besoin de conservation dans le secteur Recherche & Développement,

CONSIDERANT qu'au-delà des aspects muséographiques, l'enjeu est de disposer d'outils performants permettant d'asseoir les recherches relatives à la biodiversité tant au niveau génétique que chimique (dépôt des séquences génétiques et mise en place d'extractothèques),

CONSIDERANT qu'un musée permet, à travers ses collections, une valorisation du patrimoine naturel ainsi qu'une bonne sensibilisation à la science, à la nature en général et à son devenir, que ce soit pour le grand public, les scolaires ou les scientifiques,

CONSIDERANT qu'il est pertinent et novateur de présenter au sein d'une même structure le patrimoine géologique et le patrimoine biologique de la Corse afin de proposer une immersion réaliste et informative sur les richesses, les originalités et les fragilités des écosystèmes insulaires,

CONSIDERANT que les ressources naturelles de la Corse suscitent l'intérêt grandissant des visiteurs extérieurs et de la communauté scientifique internationale,

CONSIDERANT que la création d'expositions interactives sur la faune, les écosystèmes et la géologie permettra de contribuer au développement du biotourisme et du géotourisme,

CONSIDERANT que la création d'un Museum d'Histoire Naturelle dans le Centre-Corse peut contribuer au développement de l'attractivité touristique du territoire et permettre de compléter l'offre muséographique déjà proposée par le Musée de la Corse,

CONSIDERANT que la Ville de Corti semble la plus adaptée pour accueillir un Museum d'Histoire Naturelle de la Corse et les structures afférentes (herbiers, jardins botaniques, sentiers thématiques, etc.), en raison de sa proximité géographique avec l'Office de l'Environnement de la Corse et avec l'Université de Corse,

CONSIDERANT que le Conseil exécutif de Corse a engagé des études relatives à la faisabilité technique et financière d'un outil muséographique ambitieux et susceptible de mettre en valeur la richesse écologique de la Corse, notamment en matière de flore, de faune, de géologie et de paléontologie,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

RAPPELLE son intérêt pour la gestion et la conservation des collections, matériels et banques de données relatives à l'environnement de la Corse.

AFFIRME qu'une structure muséographique d'histoire naturelle d'envergure territoriale présente une réelle opportunité pour développer la connaissance, la formation et la recherche dans le domaine des sciences naturelles.

MANDATE le Président du Conseil Exécutif pour mener toutes démarches, actions et concertations utiles afin d'aboutir à la création d'un Museum d'Histoire Naturelle de

la Corse, structure indispensable à la protection et à la valorisation du patrimoine environnemental de l'île.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité.

(Délibération N° 20/059 AC du 14 Février 2020).

* * *

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 13 ET 14 FEVRIER 2020****N° 2020/O1/012**
*Issue de Motions
fusionnées***MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR :** L'ENSEMBLE DES GROUPES POLITIQUES.**OBJET :** SOUTIEN AUX INFIRMIERS LIBERAUX POUR L'OBTENTION D'UN STATUT DEROGATOIRE.

CONSIDERANT l'entrée en vigueur de l'avenant 6 à la convention nationale des infirmiers,**CONSIDERANT** que cet avenant comprend une nouvelle disposition : le Bilan de Soins Infirmier (BSI), déterminé par un questionnaire et un algorithme, qui prévoit, pour les soins liés à la dépendance des personnes âgées de 90 ans et plus, une rémunération non plus à l'acte mais au forfait quotidien,**CONSIDERANT** que cette nouvelle disposition doit progressivement s'appliquer à tous les patients dépendants ou fragiles d'ici 2023,**CONSIDERANT** que ce BSI ne permet pas la prise en compte des niveaux de dépendance et de prise en charge de manière précise et efficace, comme c'était le cas jusqu'à présent, et exclut de facto l'avis éclairé et spécialisé du médecin traitant,**CONSIDERANT** que cette nouvelle méthode favorise une rupture du lien social et contribue à une déshumanisation de la profession,

CONSIDERANT que l'entrée en vigueur du BSI met donc en péril la profession des infirmiers libéraux et la prise en charge efficiente des patients,

CONSIDERANT que l'entrée en vigueur de cet avenant va à l'encontre totale des engagements et de la politique de la Collectivité de Corse en matière de santé, à savoir : la lutte contre les déserts médicaux, la prise en compte des difficultés d'accès aux soins, la défense d'une offre de soin de qualité, et le maintien à domicile des personnes âgées,

CONSIDERANT que les infirmiers libéraux, par leurs soins et dévouement quotidiens dans tous les territoires, constituent le lien permanent pour bien des personnes âgées, notamment dans l'intérieur et dans les zones de montagne, permettant le maintien à domicile avec un coût quotidien de prise en charge inférieur à celui des établissements de santé et des EHPAD,

CONSIDERANT que la Corse est un territoire majoritairement rural avec une population vieillissante, et un grand nombre de personnes sévèrement dépendantes - 4000 en 2015 et 5000 prévues en 2030 selon l'INSEE - devant bénéficier de soins infirmiers à domicile,

CONSIDERANT que, de par son insularité, son territoire majoritairement montagneux, sa faible démographie et son statut d'Île-Montagne, la Corse doit faire l'objet d'une approche différente des territoires continentaux prenant en compte ses spécificités réelles,

CONSIDERANT qu'un Collectif des infirmiers libéraux corses - Cullettivu di l'infirmieri liberali corse - s'est constitué et réuni le jeudi 6 février 2020 devant les CPAM de Bastia et d'Ajaccio pour alerter l'opinion publique et pour protester contre l'entrée en vigueur de l'avenant 6 à la Convention Nationale des Infirmiers et du BSI,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME solennellement que les Infirmiers Diplômés d'Etat Libéraux (IDEL) constituent une profession de santé de proximité qui assure une permanence des soins, une présence quotidienne auprès des plus fragiles et isolés, ainsi qu'une sécurité pour les familles.

APPORTE SON SOUTIEN aux infirmiers libéraux dont l'action est reconnue et nécessaire sur notre territoire, notamment dans le monde rural.

DEMANDE qu'un statut dérogatoire répondant aux demandes des infirmiers insulaires soit accordé aux IDEL de Corse, afin de prendre en considération les spécificités réelles de l'île et de leur permettre d'exercer leur profession dans les meilleures conditions possibles.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour faire valoir cette position auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, de l'ARS de Corse et des organismes concernés.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité,
issue de la fusion des motions N° 003, 006 et 010.
(Délibération N° 20/060 AC du 14 Février 2020).

* * *

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 13 ET 14 FEVRIER 2020****N° 2020/O1/004****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : Mme Chantal PEDINIELLI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE ».****OBJET : LUTTE CONTRE LES INCENDIES : DEMANDE DE MOYENS
AERIENS BASES EN CORSE DE MANIERE PERMANENTE.**

CONSIDERANT l'incendie dévastateur démarré mardi 4 février de Quenza et qui a rejoint Solaro, détruisant un millier d'hectares sur son passage en plein cœur du massif de Bavella,

CONSIDERANT les difficultés d'extinction et de maîtrise de l'incendie malgré la mobilisation de 300 pompiers, 90 véhicules, 2 hélicoptères bombardier d'eau, d'un canadair, et du COGEFO (Commando Génie Feux de Forêts), unité spécialisée dans les incendies en milieu difficile venant du Gard,

CONSIDERANT la délibération N° 17/380 AC portant adoption de la motion de Xavier Lacombe relative à l'étude des modalités visant à doter la future Collectivité de Corse de bombardiers d'eau basés à Ajaccio ou Bastia, adoptée à l'unanimité le 27 octobre 2017, ci-jointe,

CONSIDERANT qu'en complément de cette délibération, il convient d'associer :

- D'une part, la base de Solenzara, centrale géographiquement, qui accueille déjà les moyens aériens de lutte contre les incendies en période estivale, que l'été la base ne fonctionne pas et est disponible pour accueillir les bombardiers sans risque qu'il y ait du

retard au décollage, contrairement aux aéroports civils où les avions de ligne sont prioritaires,

- D'autre part, l'aérodrome de Tavoria, dont la mise en conformité ne nécessite que quelques aménagements peu coûteux, pour en faire une base d'accueil (piste existante de 1400 mètres) des moyens aériens, sans poser de problème à l'aviation commerciale ou militaire,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEPLORE cet incendie ravageur qui a en partie détruit un écrin environnemental, et **SALUE** la mobilisation sans faille des services incendies de Corse et des renforts venus du continent,

REITERE avec force et détermination les termes de la délibération N°17/380 AC du 27 octobre 2017 en « réaffirmant l'objectif d'une présence permanente d'unités de bombardier d'eau sur le territoire insulaire afin de prévenir les feux et d'intervenir dans les meilleurs délais dès qu'un incendie est identifié, et en renouvelant la demande de création d'un groupe de travail au sein de l'Assemblée de Corse (avec le concours des services d'incendie et de secours) afin d'étudier les modalités techniques, juridiques et financières visant à doter la future Collectivité de Corse de moyens aériens de lutte contre les incendies basés en Corse de manière permanente. »

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité.

(Délibération N° 20/061 AC du 14 Février 2020).

* * *

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 13 ET 14 FEVRIER 2020****N° 2020/O1/007****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. Pierre POLI AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET A LAQUELLE S'ASSOCIE LE GROUPE « FEMU A CORSICA »

OBJET : REVALORISATION DE LA PRIME DE FEU A DESTINATION DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS.

CONSIDERANT que le 28 janvier 2020, Christophe Castaner, Ministre de l'Intérieur, a répondu favorablement aux revendications des sapeurs-pompiers professionnels, en grève depuis 8 mois,

CONSIDERANT que ce dernier a annoncé la revalorisation de la prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels, principale mesure défendue par les syndicats, mettant ainsi fin à 8 mois de grève nationale,

CONSIDERANT que cette prime de feu, prenant en compte la dangerosité du métier des sapeurs-pompiers, sera reconsidérée à la hausse et évoluera de 19 % à 25 % de leur traitement indiciaire brut, avant l'été 2020,

CONSIDERANT que le Ministre de l'Intérieur a annoncé que ces dépenses incomberaient aux Collectivités locales,

CONSIDERANT que dans le contexte budgétaire actuel, une telle augmentation représenterait **une dépense supplémentaire de 80 millions d'euros** entièrement à la charge des SDIS et donc *des départements, des communes, des intercommunalités,*

CONSIDERANT que pour le SIS 2A et 2B, cette revalorisation constituerait, suite aux premières estimations, 800 000 euros de dépense supplémentaire annuelle et qu'une telle charge n'est pas supportable,

CONSIDERANT que le Ministre de l'Intérieur, avait pris l'engagement devant la Conférence des financeurs des SDIS et l'Association des Maires de France que toute dépense supplémentaire devait s'accompagner de moyens complémentaires de la part de l'Etat,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

PREND ACTE de l'annonce de la revalorisation de la prime de feu à destination des sapeurs-pompiers professionnels, revalorisation réclamée depuis de nombreux mois par l'ensemble des syndicats.

DEMANDE à l'Etat de s'impliquer aux côtés des Collectivités afin de participer au financement de la revalorisation de la prime de feu, de manière à ce que cette dépense n'incombe pas seulement aux Collectivités concernées, et ne vienne pas obérer leur équilibre budgétaire, déjà fortement contraint par de récurrentes réformes statutaires, et une nécessaire augmentation régulière de la mobilisation opérationnelle.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité.

(Délibération N° 20/062 AC du 14 Février 2020).

* * *

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 13 ET 14 FEVRIER 2020****N° 2020/O1/009****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »****OBJET : RECONSTRUCTION DU PONT D'E FUNTANELLA (CALACUCCIA).**

CONSIDERANT la tempête Fabien qui a touché l'Atlantique, le Sud-Est de la France, la Méditerranée et la Corse en fin d'année dernière,

CONSIDERANT qu'en Corse, dans la nuit du 21 au 22 décembre 2019 – période durant laquelle la tempête Fabien a atteint son point culminant - une importante crue du *Golu* a contraint EDF, exploitant de l'aménagement hydro-électrique du *Golu*, à évacuer d'importants débits au barrage de *Calacuccia*,

CONSIDERANT que suite aux différentes manœuvres de vannes qui ont permis à l'exploitant du barrage de *Calacuccia* d'évacuer cette crue, les habitants du *Niolu* ont pu constater que le pont de la *Funtanella*, situé à l'aval direct du barrage, avait été emporté par les eaux,

CONSIDERANT l'argumentaire développé suite à cet incident par le directeur de cabinet d'EDF Corse dans les colonnes de la presse quotidienne insulaire : "*La gestion des crues est réalisée selon ce que nous appelons le principe de la baignoire pleine qui déborde. [...] Le débit évacué est alors égal au débit entrant, comme cela aurait été le cas dès le début du phénomène climatique, si le barrage n'avait pas existé.*",

CONSIDERANT qu'il est difficile d'affirmer que les systèmes d'évacuation de crue et de vidange du barrage de Calacuccia, bien que ces derniers n'évacuent pas de débits supérieurs au débit maximal naturel atteint par le fleuve pendant la crue, n'augmentent pas l'impact de la crue à l'aval direct de cet ouvrage,

CONSIDERANT que les maires des communes situées le long et en aval de l'aménagement hydro-électrique EDF du *Golu* et le Président de la communauté des communes *Pasquale Paoli* doivent être informés de l'ensemble des manœuvres de vannes susceptibles d'avoir un fort impact sur le patrimoine naturel ou bâti de leur territoire,

CONSIDERANT que le pont de la *Funtanella*, ouvrage exceptionnel du XVème siècle, doté de 4 arches, a notamment permis pendant des siècles aux bergers *Niulinchi* de franchir le *Golu* durant la *mntagnera*,

CONSIDERANT que ce pont faisait partie du patrimoine bâti du *Niolu* et de la Corse et qu'il doit par conséquent impérativement être reconstruit,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE qu'une note explicative, retraçant l'historique des différentes manœuvres de vannes effectuées lors de la crue des 21 et 22 décembre 2019, soit fournie par l'exploitant du barrage de *Calacuccia* au Président de la communauté des communes *Pasquale Paoli* ainsi qu'aux maires des communes situées le long et en aval de l'aménagement hydro-électrique EDF du *Golu*.

SOUHAITE que la direction d'EDF Corse recherche, en concertation avec la Collectivité de Corse, les voies et les moyens permettant de financer la reconstruction du pont de la *Funtanella*.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour faire valoir ces demandes auprès de la direction d'EDF Corse.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité.

(Délibération N° 20/063 AC du 14 Février 2020).

* * *

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 13 ET 14 FEVRIER 2020**

N° 2020/O1/011

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. Romain COLONNA AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »

OBJET : AVENIR DU RESEAU CANOPE DE CORSE (RESEAU DE CREATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUES).

VU la motion N° 2020/M2/18 adoptée par l'Assemblea di a Giuventù le 6 février 2020 portant sur la réorganisation du réseau Canopé,

VU le Contrat de plan État-Collectivité territoriale de Corse 2015-2020,

CONSIDERANT l'extrait suivant du CPER 2015-2020 pour la Corse (p.68) :

« Mesure 3. Produire et diffuser des outils pédagogiques performants.

Il convient dans ce domaine de continuer la politique efficace mise en place depuis la précédente convention, notamment dans le cadre du partenariat pluriannuel avec le réseau CANOPE (ex CRDP de Corse). L'édition est le pilier de l'enseignement et dans ce domaine l'urgence est la mise à disposition de nouveaux manuels d'enseignement du corse conformes au cadre européen

commun de référence pour les langues et favorisant l'entraînement à l'expression orale.

Il faut continuer et amplifier l'action en direction :

• de l'édition de manuels de disciplines non linguistiques et ressources en ligne ; • de l'augmentation du nombre d'outils pédagogiques pour l'école maternelle et la petite enfance ; • de l'élaboration de « référentiels métier » ; • de la création d'outils pédagogiques s'appuyant sur le patrimoine hérité à partir de contes traditionnels, par exemple ; • du soutien à l'édition d'œuvres de littérature jeunesse. »

CONSIDERANT depuis quelques mois les signes annonciateurs d'un démantèlement programmé pour la fin de l'année 2020 du Canopé (arrêt de toute édition imprimée, rattachement annoncé de certains personnels aux rectorats, interdiction de signer de nouvelles conventions de partenariats, incertitudes quant au budget prévisionnel 2020...),

CONSIDERANT que le 18 décembre 2019, le conseil d'administration du réseau Canopé a informé les représentants du personnel de sa restructuration à l'horizon 2021,

CONSIDERANT qu'a été annoncé par conséquent un redéploiement de ses implantations locales sous la responsabilité des recteurs d'académie,

CONSIDERANT que dans le projet de loi de finances pour 2020 est prévue concernant la Direction générale du réseau Canopé une baisse significative de crédits,

CONSIDERANT le fait que le Canopé de Corse a pour mission principale la production et la diffusion de ressources pédagogiques en langue corse à destination de l'ensemble de la communauté éducative de Corse,

CONSIDERANT le fait que le Canopé est un service public de documentation pédagogique dont le savoir-faire participe à l'élaboration de contenus éducatifs d'une grande qualité et utilité,

CONSIDERANT que le Canopé est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale,

CONSIDERANT les grandes inquiétudes des personnels, partenaires et usagers de l'ensemble du réseau Canopé en Corse comme ailleurs,

CONSIDERANT le fait qu'en Corse, cette situation pourrait impacter de manière significative les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique linguistique dans le cadre du prochain Contrat de Plan État-Région,

CONSIDERANT les 20 emplois à temps plein du Canopé de Corse, répartis sur les deux sites d'Aiacciu et de Bastia.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'INQUIETE du devenir du Canopé de Corse.

DEMANDE au Ministère de l'Éducation Nationale la garantie de la continuité intégrale de la structure, des personnels et des missions du Canopé de Corse.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse afin d'obtenir auprès du Ministre de l'Éducation Nationale des garanties dans les plus brefs et d'envisager avec le ministère toute solution utile pour assurer la continuité du réseau Canopé.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité.

(Délibération N° 20/064 AC du 14 Février 2020).

* * *

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
27 ET 28 JUIN****N° 2019/E2/050****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Jean-Jacques LUCCHINI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »

- **OBJET** : CERF DE CORSE.

CONSIDERANT qu'un programme de réintroduction du cerf en Corse a été initié dès 1975 à partir d'individus prélevés en Sardaigne dans le cadre du programme « *One Deer Two Islands* »,

CONSIDERANT que durant 19 ans, de 1998 à 2017, 320 animaux ont été réintroduits sur 5 secteurs géographiques du PNRC qui estime aujourd'hui la population totale de cerfs comprise entre 1500 et 3000 animaux, et que le suivi de l'espèce montre une croissance rapide de la population *in natura*,

CONSIDERANT que cette phase de réintroduction a été un grand succès et que les objectifs de réintroduction du cerf de Corse ont été atteints,

CONSIDERANT que le 15 mai dernier, lors d'une réunion relative à la problématique des dégâts causés par les cerfs sur les exploitations agricoles en Plaine Orientale, la Préfecture, la DDTM et la DREAL ont décidé d'organiser des battues administratives pour solutionner ce problème,

CONSIDERANT que, d'un point de vue juridique, le recours aux battues administratives est illégal au regard du droit communautaire car le cerf de Corse est inscrit

aux annexes 2 et 4 de la Directive Habitat-Faune-Flore et à l'annexe 2 de la Convention de Berne,

CONSIDERANT que les justifications fournies par la DREAL ne sont pas fondées, que ce soit du point de vue technique ou scientifique,

CONSIDERANT que l'abattage de quelques cerfs ne résoudra pas le problème des dégâts agricoles que ce soit sur le court, moyen ou long terme,

CONSIDERANT que la population de cerfs est trop importante sur la zone et les parcelles agricoles demeurent trop accessibles - du fait de clôtures non adaptées contre l'intrusion de cerfs - pour que ces tirs puissent avoir un quelconque résultat significatif,

CONSIDERANT que ces battues risquent, au contraire, de disperser les animaux et de les pousser à coloniser d'autres territoires en occasionnant de nouveaux dégâts sur des parcelles agricoles,

CONSIDERANT que, du point de vue de l'éthique, les battues sont très contestables et vont mettre en péril tout le travail de valorisation et de sensibilisation réalisé depuis 30 ans par les agents du PNRC,

CONSIDERANT que la Sardaigne n'envisage pas le recours aux battues alors que sa population de cerfs est de l'ordre de 15 000 animaux et qu'elle compte beaucoup plus de parcelles agricoles que la Corse,

CONSIDERANT que les autorités sardes ont pris la décision de créer un fonds régional d'aide aux exploitants agricoles impactés par les dégâts causés par les cerfs,

CONSIDERANT que, lors des dernières réunions relatives à cette problématique, la DREAL avait proposé de cofinancer un dispositif similaire pour la Corse,

CONSIDERANT que nous ne pouvons accepter la solution proposée actuellement par l'Etat consistant à recourir à des battues administratives, en particulier dans la mesure où nous demandons le classement du *Cervus elaphus corsicanus* dans la liste des mammifères terrestres protégés, comme cela vient d'être fait pour le Mouflon de Corse qui était inscrit dans les mêmes directives que le cerf,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME son désaccord face à la décision de l'Etat de recourir aux battues administratives pour solutionner la problématique des dégâts causés par les cerfs sur les exploitations agricoles.

MANDATE le Président du Conseil exécutif afin qu'il renouvelle auprès du Ministre de l'Agriculture la demande de classement en espèce protégée du *Cervus elaphus corsicanus* dans la liste des espèces mammifères terrestres sauvages protégés.

DEMANDE aux différents acteurs concernés de travailler à la mise en place d'un dispositif d'aide aux exploitants agricoles impactés par les dégâts causés par les cerfs s'inspirant du dispositif déjà mis en place en Sardaigne.

* * *

REPORTEE DE SESSION EN SESSION DEPUIS SA DATE DE DEPOT.

* * *

RENVOYEE LORS DE LA SESSION DE FEVRIER 2020
(en attente de complément de financement de l'ODARC)

* * *